Pays de L'Arbresle, TERRE D'AVENIR.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES 2024

12 MOIS D'ACTIONS

UN TERRITOIRE UNI
POUR PLUS DE PROXIMITÉ
ET DE PARTAGE

www.paysdelarbresle.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

SOMMAIRE

En couverture : festival Les Murmures du Temps
6 et 7 juillet 2024
Photo © Lionel Rault

Préserver 4

5 L'année en images

6 Un nouveau siège pour la CCPA

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle 7

8 La population

9 Les compétences de la CCPA

10 Le fonctionnement

11 Les commissions

12 Les conseillers communautaires

14 Les ressources humaines

20 Le service commun achat - commande publique

23 Les finances

26 Le patrimoine

29 Le système d'information géographique

30 Le développement numérique et système d'information

31 La communication

Se loger 32

34 Améliorer la qualité de vie des habitants

Se déplacer 39

40 Travaux d'investissement en voirie

42 La mobilité sur le territoire de la CCPA

Travailler 45

46 La CCPA dynamique et innovante

55 Proche de vous, proche de chez vous : espace Frances services

Se soigner 57

58 Développement social

60 Maison Sport Santé

S'engager 62

63 Assainissement collectif et non-collectif

70 Eaux pluviales urbaines

73 La CCPA s'engage dans la Transition écologique

Se nourrir 75

76 Soutenir l'agriculture locale

Economiser 78

79 Des actions pour réduire la quantité de déchets produits

Grandir 81

82 Plus de cohésion sociale

90 Accompagner les jeunes du territoire

Se divertir 94

95 Encourager la pratique sportive

100 Equipements sportifs

101 Le Pays de L'Arbresle poursuit sa stratégie touristique

Glossaire 110

PIERRE-JEAN ZANNETTACCI
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

LA CCPA VÉRITABLE OUTIL COLLECTIF AU SERVICE DE 17 COMMUNES

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour 2024.

La CCPA a pour ambition de vous proposer des services publics toujours plus adaptés aux besoins de ses habitants et de ses communes.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs projets structurants mais vous en découvrirez beaucoup d'autres dans ce rapport :

- La construction du nouveau siège permet la transformation de l'ancien siège en **un pôle de proximité et de services pour accompagner les habitants de nos territoires**

- **Le développement de dispositifs d'aides aux habitants :** accompagnement de la rénovation du parc privé sur l'ensemble du territoire, subventions et garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux pour le développement de l'offre locative à destination des ménages les plus en difficultés, aide à la création de logement d'urgence, déploiement de France Services et d'un conseiller numérique afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives.

- Le soutien au monde économique : en collaboration avec des acteurs locaux, nous avons mobilisé des leviers permettant aux entreprises de s'installer et de se développer sur le Pays de L'Arbresle, favorisant ainsi l'emploi et l'attractivité de notre territoire. Une action spécifique de soutien à l'investissement pour les commerces avec point de vente a été déployée.

- L'accompagnement des communes dans les mobilités douces, la transition énergétiques des bâtiments, la mutualisation de services ressources, ou dans leurs contraintes d'urbanisme et d'aménagement urbain de demain.

- Un parcours artistique et touristique porté par l'ensemble des élus depuis 2018 et lancé en juillet 2024 avec un beau festival d'ouverture gratuit. L'exposition permanente, inédite pour un territoire comme le nôtre, qui se déploie sur trois circuits captivants, incarne une véritable invitation au voyage, à la découverte et à la réflexion.

Ce rapport d'activités illustre une fois de plus la richesse et la diversité de nos compétences, toutes orientées vers la transition écologique dont nous avons fait l'axe majeur de notre mandat.

Merci encore très chaleureusement à vous toutes et tous, acteurs engagés pour notre territoire, qui contribuez au succès de notre communauté : élus, agents, partenaires, et citoyens.

Ensemble, nous façonnons un avenir meilleur pour nos communes et pour les générations futures.

Bonne lecture,

Pierre-Jean ZANNETTACCI
Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Pays
de L'Arbresle,
TERRE
DE BONHEUR.

PROJET DE TERRITOIRE

Préserver.

L'année 2024 en images

RENDEZ-VOUS EN 2025

DE JANVIER À JUIN

DÉFI FAMILLE 0 DÉCHET

6 ET 7 JUILLET

FESTIVAL LES MURMURES DU TEMPS

15 JUIN

INAUGURATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST

26 NOVEMBRE

5 ANS DU CANEVAS 2.0

Un nouveau siège pour la CCPA, pensé pour aujourd'hui et construit pour demain

Depuis octobre 2024, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) a intégré son nouveau siège communautaire. Ce bâtiment moderne et fonctionnel marque une étape importante dans le développement de l'intercommunalité, tout en incarnant une véritable exemplarité environnementale.

Une construction durable et responsable

Conçu dans une logique de sobriété énergétique et de respect de l'environnement, le nouveau siège communautaire répond à des critères techniques ambitieux :

- Structure en bois, matériau biosourcé et à faible impact carbone,
- Planchers en CLT (bois lamellé-croisé), robustes et durables,
- Murs en pisé, matériau naturel local avec une excellente inertie thermique,
- Géothermie pour le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment,
- Gestion intégrée des eaux pluviales du parking

Une gestion vertueuse du mobilier

La transition vers ce nouveau bâtiment s'est accompagnée d'une démarche exemplaire en matière de gestion du mobilier :

- Le mobilier existant a été réutilisé au maximum,
- Des adaptations ont été réalisées pour l'intégrer aux nouveaux espaces, comme dans la salle du conseil,
- Le réfectoire et les salles de réunion du rez-de-chaussée ont été aménagés avec du mobilier upcyclé,
- Les salles de réunion des étages ont été équipées avec du mobilier de seconde main.

Ces choix permettent de réduire significativement l'empreinte environnementale du projet, tout en donnant une seconde vie à des équipements de qualité.

L'Arborescence : une seconde vie pour l'ancien siège

L'ancien bâtiment, rebaptisé L'Arborescence, reste un lieu de service public central :

- Accueil du public et standard téléphonique de la CCPA,
- Maison France Services,
- Permanences de partenaires (CAF, CARSAT, conciliateur de justice...).

Et dès septembre 2025... un pôle d'activités et de services.

À partir de septembre 2025, L'Arborescence accueillera en effet :
- Un hôtel d'entreprises,
- Des espaces de coworking,
- Des salles en location pour formations et réunions,
- Le service Information Jeunesse du Pays de L'Arbresle.

Avec ce double projet — un siège communautaire exemplaire et un ancien bâtiment repensé pour de nouveaux usages — la CCPA réaffirme sa volonté de concilier efficacité publique, transition écologique et proximité avec les habitants.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

LA POPULATION

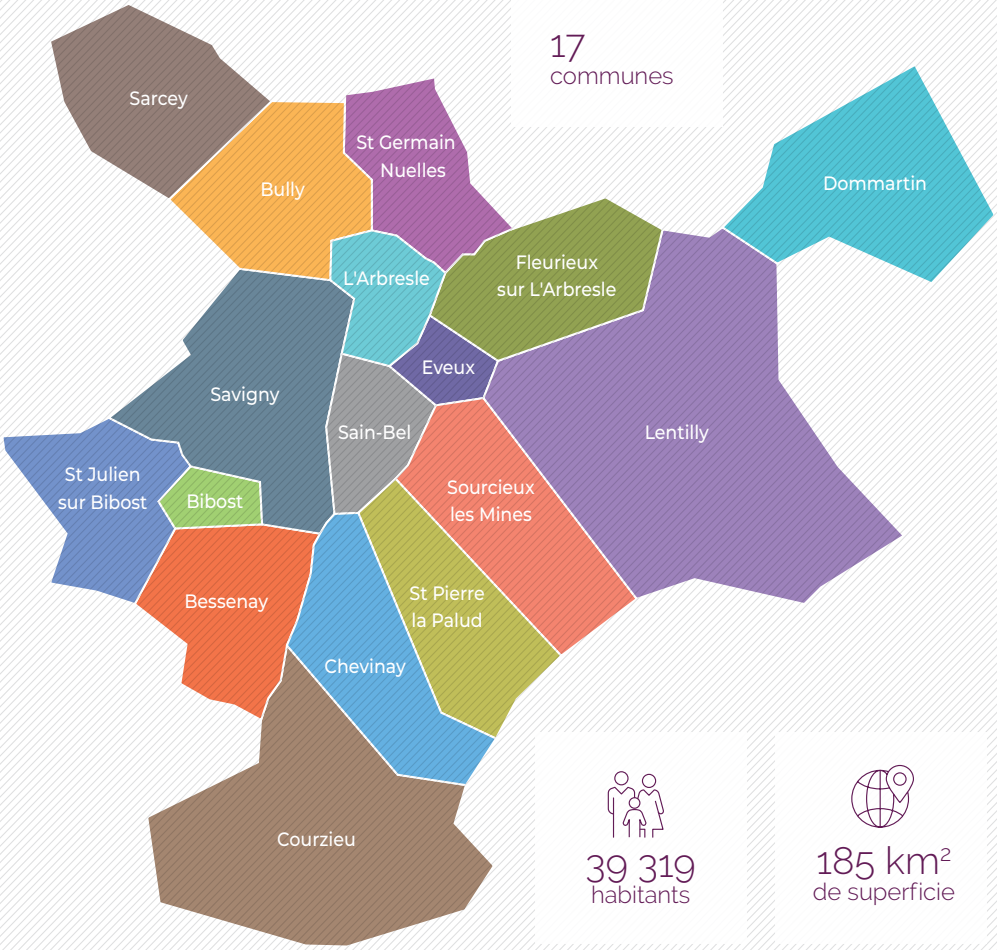

17 communes

39 319 habitants

185 km² de superficie

- **L'Arbresle :** 6 602 Arbreslois
- **Bessenay :** 2 427 Bessenois
- **Bibost :** 557 Bibolands
- **Bully :** 2 111 Bullylois
- **Chevinay :** 600 Chevinois
- **Courzieu :** 1 195 Courzerois
- **Dommartin :** 2 318 Dommartinois
- **Eveux :** 1 209 Eveusiens
- **Fleurieux-sur-L'Arbresle :** 2 351 Fleurinois
- **Lentilly :** 6 667 Lentillois
- **Sain-Bel :** 2 553 Sain-Belois
- **Saint Germain Nuelles :** 2 308 Germinuellois
- **Saint-Julien-sur-Bibost :** 597 Saint-Juliennois
- **Saint-Pierre-la-Palud :** 2 646 Saint-Pierrois
- **Sarcey :** 1 011 Sarceyrois
- **Savigny :** 2 028 Savignois
- **Sourcieux-les-Mines :** 2 139 Sourcieurois

* Au 1er janvier 2024

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.**
- **Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur.**
- **Actions de développement économique**
- **Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale**
- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.**
- **Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.**
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Yzeron, sur le bassin versant de l'Azergues et sur le bassin versant Brevenne Turdine.**

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie**
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
- **Assainissement collectif et non collectif**

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **Petite enfance**
  - Accompagnement méthodologique, technique et coordination des actions « petite enfance » conduites dans les communes du territoire communautaire.
  - Création et gestion de relais petite enfance.
- **Jeunesse**
  - Accompagnement méthodologique, technique et coordination des actions jeunesse conduites dans les communes du territoire communautaire.
  - Information jeunesse, dont la création et la gestion d'un Point d'Information Jeunesse communautaire.
- **Compétence Mobilité**
- **Santé**
  - Élaboration et mise en œuvre d'un programme local de santé communautaire.
  - Participation à la réalisation et à l'aménagement des équipements hospitaliers et de l'établissement d'hébergement des dépendantes (EHPAD) « maison de retraite intercommunale Les Collonges ».
- **Numérique**
  - Élaboration et mise en œuvre d'un schéma intercommunal de développement numérique.
  - Établissement, entretien et exploitation de réseaux de communications électroniques.
- **Patrimoine**
  - Création, aménagement et gestion des bâtiments de la gendarmerie de L'Arbresle.
  - Aménagement, entretien et gestion de la retenue d'eau dite « Bassin de la Falconnière » à Sourcieux les Mines.
  - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs :
    - L'Archipel ;
    - Le boulodrome de Grands Champs ;
    - Le complexe sportif de Grands Champs ;
    - Le plateau d'éducation physique de Grands Champs ;
    - Le complexe rugbysique du Pays de L'Arbresle ;
    - Les tennis couverts non démontables à vocation communautaire

  (Saint-Pierre-la-Palud, Saint Germain Nuelles et Bessenay)
- **Gestion des eaux pluviales urbaines**
- **Compétences complémentaires GEMAPI**
- **Culture**
  - Création d'un parcours culturel et touristique.
  - Création entretien et animation des « Murmures du temps» ;
  - Soutien aux actions et événements culturels ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire.
  - Constuction, entretien et fonctionnement de l'Espace Découverte
- **Maison France Services**

LE FONCTIONNEMENT

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle assure en lien étroit avec ses communes membres, la gestion de services publics essentiels pour le quotidien des habitants et met en œuvre des projets structurants pour le rayonnement du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes. Équivalent au Conseil Municipal dans une commune, il se réunit en séance publique afin d'administrer la structure intercommunale. Il délibère et vote les projets qui lui sont soumis.

Ses membres sont appelés les conseillers communautaires. Ils sont au nombre de 46 avec trois suppléants et sont issus des 17 Conseils Municipaux.

LE BUREAU

Le Bureau est composé de 16 membres : le Président, les Vice-présidents et les élus délégués.

Ses missions sont de préparer les décisions et les orientations communautaires. Il règle également les affaires pour lesquelles le Conseil Communautaire lui a donné délégation.

Toutes les communes sont représentées dans cette instance.

LE PRÉSIDENT

Le Président est l'exécutif de la Communauté de Communes. Il est chargé d'administrer la structure intercommunale et d'appliquer les décisions des instances communautaires.

Ses principales missions sont :

- Préparer et exécuter le budget.
- Prendre les décisions.
- Mettre en œuvre les politiques communautaires.
- Encadrer les agents.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La Conférence des Mairies prépare les grandes décisions communautaires et propose des évolutions du territoire. Cette instance oriente politiquement l'action communautaire.

GESTION DES ASSEMBLÉES

8
CONSEILS COMMUNAUTAIRES
Proces verbaux et ordres du jour a retrouver sur le site internet de la CCPA

305
DÉLIBÉRATIONS CONSEIL

23
BUREAUX

123
DÉLIBÉRATIONS BUREAU

Les thématiques :

Ce sont des groupes de réflexion thématiques chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à mettre en œuvre, ainsi que de formuler des propositions d'actions.

Elles sont composées d'élus et de techniciens référents qui co-animent la commission avec leur Vice-Président ou délégué.

Les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux.

PARCOURS ARTISTIQUE

FINANCE / INFORMATIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / ZONES D'ACTIVITÉS / COWORKING

AGRICULTURE

SPORTS

DÉCHETS

MUTUALISATIONS

TOURISME

JEUNESSE

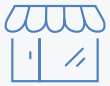
COMMERCE ARTISANAT

VOIRIE

SOLIDARITÉS

MOBILITÉ TRANSPORT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CULTURE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - PLUVIAL

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Président
Pierre-Jean ZANNETTACCI
> Maire de L'Arbresle

Florent CHIRAT
1er Vice-Président
Agriculture
Tourisme
> Maire de St-Julien-sur-Bibost

Franck CHAVEROT
Délégué
Agriculture
> Maire de Bibost

Noël ANCIAN
2e Vice-Président
Développement économique
> Maire de St-Germain-Nuelles

Charles-Henri BERNARD
Délégué
Développement économique
> Maire de Bully

Virginie CHAVEROT
3e Vice-Présidente
Mobilité, Transports
> Lentilly

Morgan GRIFFOND
4e Vice-Président
Transition écologique et énergétique
Environnement, déchets
> Maire de St-Pierre-La-Palud

Daniel LOMBARD
Délégué
Déchets
> Bessenay

Diogène BATALLA
5e Vice-Président
Finances
Informatique & Mutualisation
> Maire de Fleurieux-sur-L'Arbresle

Olivier LAROCHE
Délégué
Mutualisation
> Maire de Sarcey

Jean-Bernard CHERBLANC
6e Vice-Président
Solidarités
> Maire de Courzieu

Alain THIVILLIER
7e Vice-Président
Aménagement du territoire
> Maire de Dommartin

Yvan MOLLARD
Délégué
Sport
> Sain-Bel

Frédéric TERRISSE
Délégué
Jeunesse, culture et vie associative
> Sourcieux-Les-Mines

Christian MARTINON
8e Vice-Président
Voirie, Pluvial et assainissement
> Savigny

Bertrand GONIN
Délégué
Pluvial et assainissement
> Maire de Eveux

Yves BERTHAULT
Dommartin

Cédric BLANC
Suppléant
St-Julien-Sur-Bibost

Marlène BOURBON
Sarcey

Sarah BOUSSANDEL
L'Arbresle

Annick BRUN PEYNAUD
Bully

Maria CHEMARIN
Courzieu

Alexandra GOUDARD
Lentilly

Philippe GRIMONET
Lentilly

Monique LAURENT
Maire de Savigny

Frédérique MOULIGNEAU
Fleurieux-sur-L'Arbresle

José DOUILLET
L'Arbresle

Claire DOUVIER
Suppléante
Bibost

Karine FOREST
Maire de Bessenay

Yvette FRAGNE
L'Arbresle

Bernard GONNON
St-Pierre-la-Palud

Catherine LAVET
Dommartin

Elvine LEON
Fleurieux-sur-L'Arbresle

Christine LOPEZ
Sain-Bel

Thierry MAGNOLI
Lentilly

Jacques MALIGEAY
Bessenay

Geneviève MARION
Saint-Germain-Nuelles

Sheila MC CARRON
L'Arbresle

Lucie MONCOUTIE
Sourcieux-Les-Mines

Nicole PAPOT
Lentilly

Frédéric PAULOIS
Suppléant
Chevinay

Gilles PEYRICHOU
L'Arbresle

Martine PUBLIE
St-Germain-Nuelles

Raymond REVELLIN CLERC
Maire de Sain-Bel

Geneviève RIBAILLER
Eveux

Annie ROSTAGNAT
St-Pierre-La-Palud

Dominique ROSTAING-TAYARD
L'Arbresle

Nathalie SORIN
Maire de Lentilly

Richard CHERMETTE
Maire de Chevinay

LES RESSOURCES HUMAINES

MISSIONS DU SERVICE

- Conseil et participation à la définition de la politique RH de la collectivité
- Pilotage et suivi de la masse salariale
- Gestion des effectifs, des emplois et des compétences
- Recrutement
- Formation et gestion des compétences (marché mutualisé de formation prévention 18 collectivités)
- Évaluation professionnelle
- Gestion administrative et statutaire (carrières, rémunérations, retraites, disciplines, contentieux, etc.)
- Organisation et gestion des temps de travail (cycles, horaires, etc.)
- Accompagnement des agents et des services (conseil, orientation, conduite du changement)
- Mise en œuvre des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail
- Prévention des risques professionnels et accompagnement des agents en reclassement
- Animation du dialogue social et des instances représentatives
- Elaboration des paies et des déclarations sociales

FAITS MARQUANTS 2024

- Mise en place des titres restaurant
- Augmentation du SMIC
- +5 points d'indice majoré
- Protection sociale complémentaire : prévoyance maintien de salaire. Adhésion au contrat groupe du CDG au 1er janvier 2025.

ARRIVÉES

Pôle Ressources / Communication

- **Charlène DECRÉ, Gestionnaire RH (**02/01)
- **Bernadette MEUNIER, Agent d'accueil** (15/04) (remplacement)
- **Marjorie RICCI,** Gestionnaire administrative du service Achats – Commande Publique (02/05)
- **Patricia GIMENEZ,** Assistante comptable (13/05) (remplacement)

Pôle Développement

- **Michaël BŒUF,** MNS (22/01)
- **Caroline CIRIEZ,** Agent d'accueil / caisse (08/04) (remplacement agent absent)
- **Alicia VALLET,** Chargée de mission Tourisme (24/06)
- **Camille HONNEGER,** Agent d'accueil et de Promotion Office du Tourisme (16/07)
- **Akiko MATIGNON,** Chargée de communication (05/02)
- **Pauline BORDET,** Coach sportive (10/09)
- **Aurélien CURCIO,** Informateur jeunesse multimédia (04/11)

Pôle technique

- **Brahim BENDAR,** (04/03), Agent d'entretien
- **Sofien GUERCHE,** Agent d'entretien (02/04)
- **Yannis VIDAL,** Agent d'entretien (12/06)
- **Elodie WALTER,** Instructrice Droit des Sols (24/06)
- **Jean-Mehdi LOUKILI,** Responsable du service Gestion des déchets (01/09)
- **Anaïs AUDIGIER,** Technicienne assainissement (01/10)

MUTATIONS INTERNES

- **Enzo VIDAL,** Agent technique (04/03)
- **Stéphane KEROMMES,** Agent technique (04/03)
- **Léa RAQUIN,** Chargée de mission Urbanisme (01/04)
- **Akiko MATIGNON,** Responsable jeunesse et culture (07/09)
- **Mickaël TORRENTE,** Responsable du service Tourisme (01/11)

DÉPARTS

Ils ont quitté la CCPA pour d'autres aventures professionnelles

Pôle Ressources/Communication

- **Franck DELPEUX,** Gestionnaire RH (31/03)
- **Catherine CUISINIER,** Gestionnaire administrative du service Achats – Commande Publique (20/05)
- **Patricia GIMENEZ,** Assistante comptable (31/10)

Pôle Développement

- **Aurélie SUZANNE,** Maître-Nageur Sauveteur (31/12)
- **Aurélie ROUX,** Coordonnatrice jeunesse/culture (15/03)
- **Bernadette MEUNIER,** Agent d'accueil (07/05)
- **Josiane RIVIER,** Agent d'accueil et de promotion Office du Tourisme (07/06)
- **Ophélie GRATALOUP,** Développeuse touristique (31/08)
- **Alexyane REBEL,** Informatrice jeunesse multimédia (31/08)

Pôle Technique

- **Florent SEGUIN,** Technicien SPANC (29/02)
- **Brahim BENDAR,** Agent d'entretien (19/03)
- **Carole GSELL,** Responsable du service Gestion des déchets (31/07)
- **Françoise DEFOIX,** Agent d'entretien (31/08)
- **Alan BADAOUI,** Agent d'entretien (16/09)
- **Maude THOLLY,** Responsable SIG (31/10)
- **Gabriel PONSONNET,** Technicien SPANC (20/12)

ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Alternants – contrat d'apprentissage 2023/2024 :

- **Victoria DEWEZ,** Maître-Nageur Sauveteur (02/06)
- **Isabella CARDOSO**, service Mobilités (26/08)
- **Juliette SMATI,** service Communication (09/09)

Stagiaires 2024 :

- **Lexie WOJCIECHOWSKI,** service des sports – Archipel (10/04)
- **Jules PEYRICHOU,** service Informatique (10/06 au 03/07)
- **Kais BOUDEMIA,** service Développement Economique (17/06 au 28/06)
- **Joris LAFOND,** service des sports – Archipel (17/06 au 28/06)
- **Louison DE COCQUEREL,** service Tourisme (01/07 au 05/07)
- **Achille CARRIAS,** service Technique – SIG (17/06 au 28/06)
- **Robin PORTE,** service Finances (17/06 au 28/06)
- **Chelsie DEVAUSSUZENET,** service Administration Générale (10/06 au 28/06)
- **Agathe NAMYSL,** service Ressources Humaines (23/10 au 24/10)
- **Héloïse BARDIN,** service Administration Générale (02/12 au 06/12)
- **Antoine FAURIA**, service Technique – Voirie (09/12 au 13/12)
- **Enzo VENET**, service Administration Générale (02/12 au 20/12)
- **Mickael TOUATI,** service Technique – Patrimoine (16/12 au 20/12)

Les ressources humaines.

RÉPARTITION PAR FILIÈRE

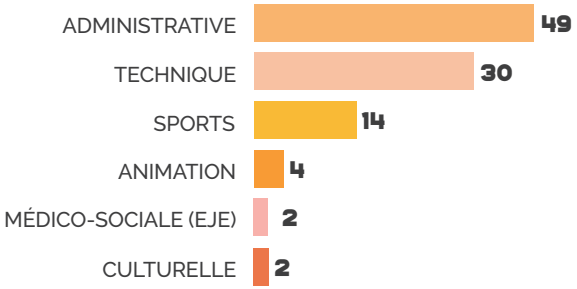

*Les apprentis ne sont pas concernés

RÉPARTITION PAR PÔLE

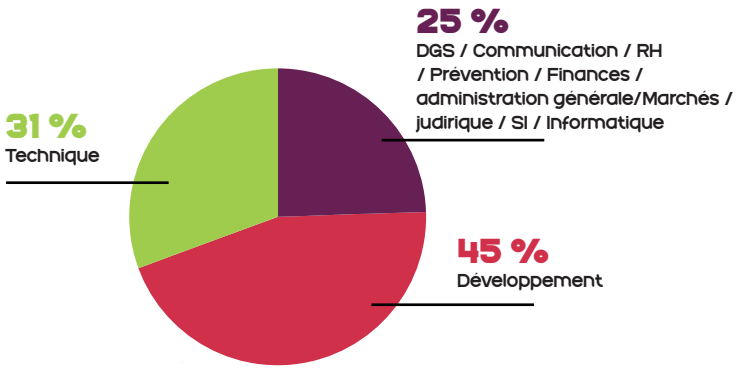

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE STATUTAIRE ET FILIÈRE

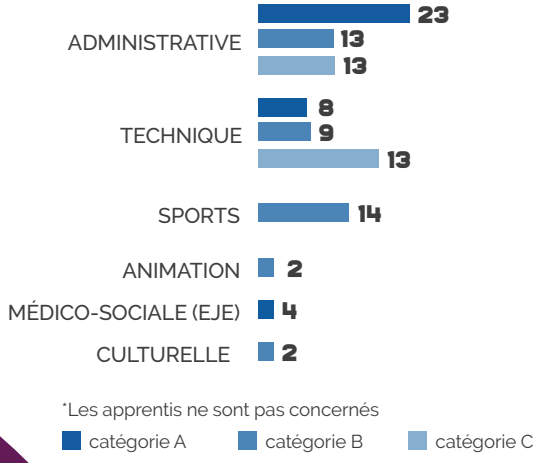

*Les apprentis ne sont pas concernés

catégorie A | catégorie B | catégorie C

EFFECTIF

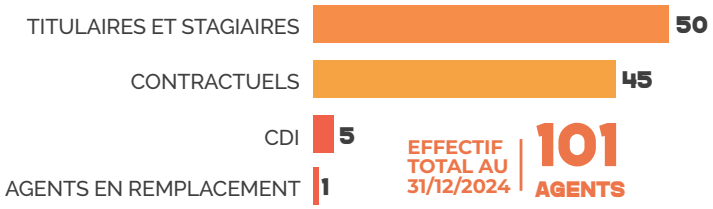

EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2024 | **101** AGENTS

FORMATIONS 2024

La grande majorité des formations a été assurée par le CNFPT dans le cadre de la cotisation obligatoire.

99
AGENTS FORMÉS

307
JOURS TOTAL DE FORMATION

79 092,27 €
DE DÉPENSES DE FORMATION

3,01
JOURS DE FORMATION PAR AN ET PAR AGENT

291
FORMATIONS RÉALISÉES

LA MASSE SALARIALE REPRÉSENTE

35,03%
DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

FORMATION CNFPT
212

FORMATION AUTRES ORGANISMES
79

FORMATION PAR PÔLE

- DÉVELOPPEMENT (DONT SPORT) : 42 AGENTS — 121 JOURS
- TECHNIQUE : 27 AGENTS — 99 JOURS
- RESSOURCES/ DG/COM/SI : 30 AGENTS — 87 JOURS

FORMATION INTRA-CCPA

- SENSIBILISATION À LA LAÏCITÉ — 92 AGENTS
- LE RÔLE CENTRAL DES MANAGERS DANS LA SANTÉ MENTALE DE LEURS AGENTS — 16 AGENTS
- LES OUTILS COLLABORATIFS M365 — 15 AGENTS
- PSC1 — 10 AGENTS

FORMATION UNION-CCPA

pilote des actions de formations

- SENSIBILISATION À LA PRAP – SERVICE TECHNIQUE (2 SESSIONS) — 25 AGENTS
- LA RÉGULATION ET LA GESTION DU BRUIT DANS LES ESPACES ÉDUCATIFS — 18 AGENTS
- LA PRÉVENTION DE L'USURE POUR LES PROFESSIONNELS AUPRÈS DES JEUNES ENFANTS SCOLARISÉS — 14 AGENTS
- SENSIBILISATION À LA LAÏCITÉ — 14 AGENTS
- PSC1 — 10 AGENTS
- L'UTILISATION, L'ENTRETIEN ET LA MANIPULATION DE LA TRONÇONNEUSE EN SÉCURITÉ — 8 AGENTS

Soit au total **222 AGENTS** formés sur le territoire CCPA (CCPA et communes du Pays de L'Arbresle)

LES FORMATIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ REPRÉSENTENT

82 JOURS DE FORMATION
SOIT 14 ACTIONS DE FORMATION

- Rôle central des managers dans la santé mentale de leurs agents
- Recyclage SST
- PSC1
- Recyclage PSE1 + PSE2
- Recyclage CAEPMNS
- Restriction d'aptitudes et le handicap au travail
- Webinaire sur la déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés 2024
- Signalisation temporaire des chantiers sur la voirie
- Webinaire sur la réglementation CACES et les responsabilités de l'employeur en matière de conduite d'engins
- Conduite en sécurité des transpalettes électriques avec ou sans levée auxiliaire ≤ 1,20
- Traitement et hygiène des piscines collectives
- Sensibilisation à la PRAP - Technique
- Postures professionnelles pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants
- Formation réseau assistant et conseillers de prévention

Les ressources humaines.

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

En 2024, les représentants du personnel et les élus représentant la collectivité se sont réunis lors de 5 séances.

Ils ont émis un avis sur les dossiers suivants :

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : PREVOYANCE	CHARTE TELETRAVAIL 2024
RENOUVELLEMENT DISPOSITIF SIGNALEMENT ACTES VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES AVEC LE CDG69	EMPLOIS NON PERMANENTS
CREATION POSTE ECONOME DE FLUX	DOCUMENT UNIQUE EVALUATION DES RISQUES PSYCHO SOCIAUX
ORGANISATION DU POLE DEVELOPPEMENT	ORGANISATION DU REMPLACEMENT DES AGENTS D'ACCUEIL AU SIEGE DE LA CCPA
ORGANISATION DES SERVICES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU NOUVEAU SIEGE ET DE LA MFS	TABLEAU DES EFFECTIFS
REGULARISATION FILIERE POSTES AGENTS D'ACCUEIL DE L'ARCHIPEL	REGLEMENT ET PLAN DE FORMATION 2024
ORGANISATION DES SERVICES ASSAINISSEMENT PLUVIAL URBANISME	RAPPORT ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES
ORGANISATION DES NOCTURNES ASSAINISSEMENT	JOURNEE DE SOLIDARITE
ORGANISATION DU SERVICE MOBILITE - ALTERNANT	TRAVAIL A TEMPS PARTIEL MODALITES D'APPLICATION
ORGANISATION DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE CULTURE	TELETRAVAIL BILAN 2023 ET EVOLUTION DE LA CHARTE 2024
LETTRE DE CADRAGE ASSISTANT DE PREVENTION	LETTRE DE CADRAGE CONSEILLER DE PREVENTION
SECURITE DOCUMENTS OBLIGATOIRES	

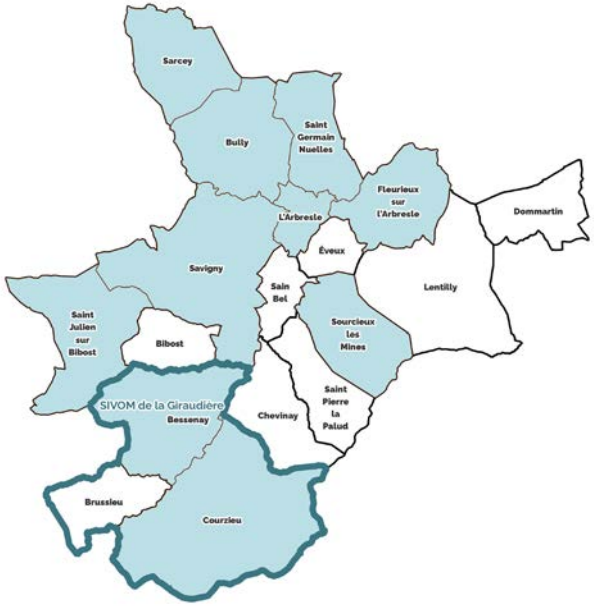

SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES (SCRH) :

Il concerne 10 Communes + 1 CCAS + 1 foyer résidence + 1 centre de santé + 1 syndicat (SIVOM de la Giraudière)

En effet, 10 communes et 1 syndicat adhèrent au service : Bessenay, Bully, L'Arbresle, Courzieu, Fleurieux-sur-L'Arbresle, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Julien-sur-Bibost, Savigny, Sourcieux-les-Mines, SIVOM de la Giraudière.

Quelques chiffres de l'activité du SCRH

Nombre d'arrêtés	857
Nombre de contrats	717
Nombre de bulletins de paie	5732
Nombre de jours de formation	650

Gestion de **341 agents** permanents, **52 agents** non permanents et **94 élus** soit un total de **487 dossiers** et **16 trains** de paie.

SERVICE COMMUN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (SCPRP)

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SERVICE COMMUN EN 2024 :

- 2 syndicats : le SIVOM de la Giraudière et Le SYRIBT
- 14 communes : Fleurieux-sur-L'Arbresle, Sourcieux-les-Mines, Bully, Bibost, Bessenay, Chevinay, Courzieu, Eveux, Saint-Germain-Nulles, L'Arbresle, Saint Julien sur Bibost, Sarcey, Savigny, Sain Bel

Soit environ 370 agents et plus de 100 CDD

LES MISSIONS DU SERVICE :

- Rédaction, mise à jour et application du document unique
- Proposition d'adaptation des conditions de travail aux agents en poste
- Veille juridique et information des agents
- Prévention, gestion et analyse des accidents de service, notamment rédaction des rapports
- Actions de coordination (animation de groupes de travail, aide à l'élaboration du plan de formation hygiène et sécurité, lien avec le CDG...)
- Participation au CST
- Conseil et commande des EPI (marché mutualisé achat EPI 6 collectivités)

BILAN 2024 :

- Visite dans chaque collectivité avec ou sur rendez-vous en fixant un planning annuel (taux de réponse de 94% soit 175 permanences en mairie)
- Forte sollicitation en dehors des permanences : 183 demandes traitées (42 émanant des élus, 61 des agents)
- Aide à la mise à jour des DUERP existants (Problèmes liés aux bases de données et documents variés) : il devient primordial que chaque collectivité ait une application ou un logiciel pour le Document unique
- Analyse des postes des agents et leur formation (Évolution des fiches de poste, de formation ou de recyclage, peu ou mal équipés en EPI suite à leurs coûts, absence de connaissance de la règlementation)
- Accompagnement des assistants de prévention ayant un manque de temps, de formation et de moyens techniques pour assurer leur mission D'H&S ; turn-over estimé à 50 %

MARCHÉ ACHAT EPI

- Mise en place du marché E.P.I. mutualisé en 2024 pour la CCPA, le Syribt et 6 communes soit environ 230 agents et 100 en CDD)
- Adhésion de Sain-Bel en 2025 (1 syndicat, 7 communes et l'EPCI, soit environ 250 agts et 100 saisonniers ou CDD)

Le service prévention CCPA est l'unique interlocuteur avec le prestataire VEDITEX

MARCHÉ FORMATIONS PRÉVENTION

- Lancement en janvier 2024
- 15 communes et 2 syndicats
- Mise en place de 2 lots – groupement de commande :
  - Lot 1 : Formations règlementaires donnant lieu à une habilitation ou certificat – CERTIGO
  - Lot 2 : Formations dans le domaine de la prévention, sécurité et de la santé – SAFETY FIRST

Le service Formation CCPA est l'unique interlocuteur avec les organismes.

- Bilan depuis le 1er janvier 2024 :
  - Nombre de formations : 15
  - Type de formation : CACES (tous types), autorisation balayeuse/autolaveuse, évacuation incendie, manipulation extincteur, recyclage SST
  - Nombre de jours de formation : 31
  - 7 communes et 1 syndicat concernés soit 51 agents formés
  - Coût : 27 507,12 €

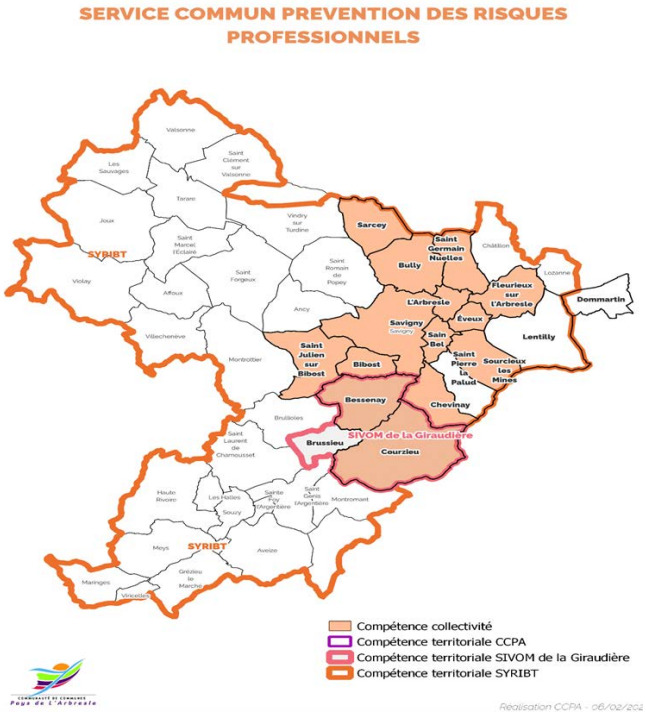

PROJETS PRÉVENTION 2025 :

- Aide à la constitution des homologations des E.S.H. (Engins de Service hivernage)

Dossier technique + lieu de regroupement en un point central sur le territoire afin d'effectuer les contrôles de la DREAL)

- Recherche d'une application cohérente liée au D.U.E.R.
- Aide à la mise en place de modes opératoires sur les différents postes à risques de chaque collectivité
- Renforcer l'échange, la cohésion, les compétences des assistants de prévention du territoire

2024 : L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

L'activité du service a augmenté en 2024, portée par une collaboration renforcée avec les communes.

53
consultations
- dont 37 pour les services de la CCPA
- 2 pour un groupement de commandes avec des communes du territoire
- 14 pour des marchés communaux.

122
marchés
(1 lot = 1 marché) attribués en 2024 (contre 86 en 2023)
- dont 59 pour les différents services de la CCPA
- 63 pour les communes

8
commissions des marchés

10
commissions d'appel d'offres

1348
retraits de DCE
dont 587 pour la CCPA 761 pour les communes

399
offres déposées
dont 167 pour la CCPA et 232 pour les communes

12
marchés inférieurs à 40 000 € HT
dont 7 en procédure adaptée - marché subsequent / 5 sans publicité, ni mise en concurrence

CONSULTATIONS SUR L'ANNÉE 2024

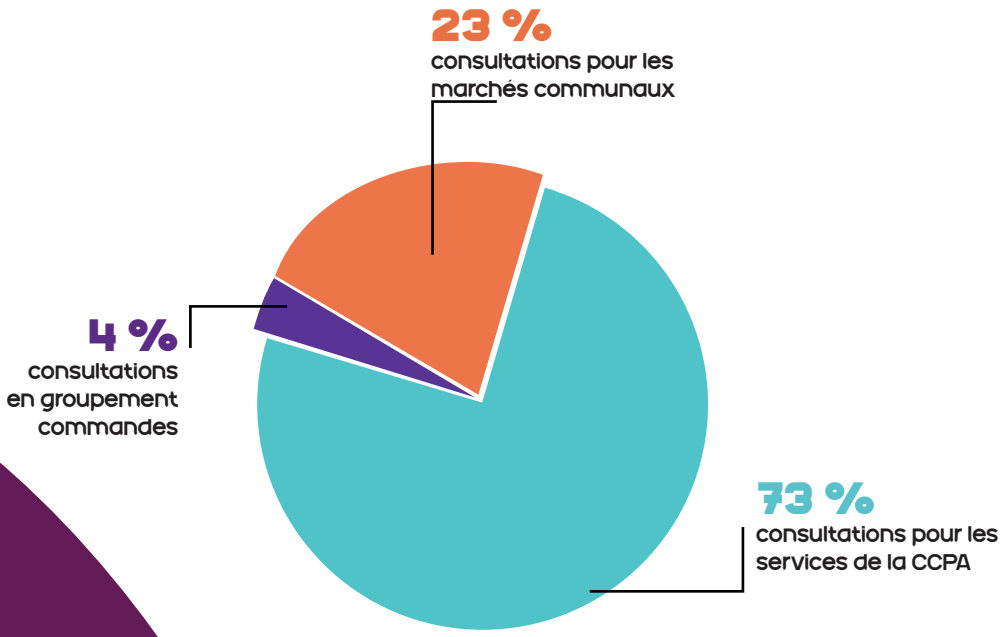

LES TYPES DE MARCHÉS

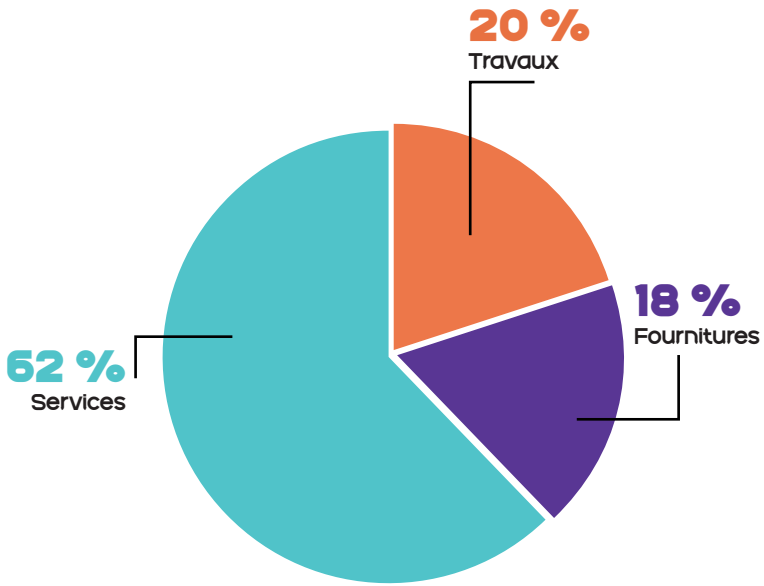

LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les marchés communaux :

12 procédures de marchés communaux, correspondant à **63 marchés** (1 lot = 1 marché), ont été prises en charge par le service commun (rédaction ou relecture du cahier des charges, publication, analyse, notification, avenant).

- Bully : missions de MOE pour l'aménagement du centre bourg

- Courzieu : aménagement du centre bourg

- Fleurieux-sur-L'Arbresle : extension de l'école du chêne

- Dommartin :
Réhabilitation énergétique de l'école Bernard Clavel (**9 lots**)
Réfection du terrain de football
Travaux de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection

- L'Arbresle :
Requalification végétalisation de la cour de la crèche municipale et du RAM
Réaménagement des allées du cimetière

- Saint Germain Nuelles :
Construction d'une salle culturelle (**15 lots**)

- Savigny :
Création d'un pôle santé (**15 lots**)
Gestion des accueils de loisirs sans hébergement

- Sourcieux-les-Mines :
Réhabilitation et extension de la Maison des Associations (**16 lots**)

- SIVOM de la Giraudière : rénovation du terrain de football

Les groupements de commandes :

- 2 groupements de commandes ont été passés par la CCPA en tant que coordonnateur :

- Services d'infogérance pour les systèmes d'information de la CCPA et des communes membres (**2 lots – 14 collectivités adhérentes**)
- Audit énergétique des bâtiments de la CCPA et des communes (**2 lots – 8 collectivités adhérentes**)

UNE POLITIQUE D'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Clauses environnementales :

La plupart de nos marchés comportent des clauses environnementales, soit dans le cahier des charges, soit au niveau des critères d'analyse des offres.

Clauses sociales :

La CCPA est assistée depuis plusieurs années par une structure qui joue le rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Sud Ouest Emploi a rempli ce rôle jusqu'à sa dissolution fin 2024. Il accompagnait les entreprises dans la mise en œuvre des clauses sociales par une aide au recrutement et en assurant un suivi tout au long du marché.

Ces chiffres correspondent à la période du 01/01/2024 au 31/10/2024, les heures des 2 derniers mois de 2024 n'ayant pas pu être comptabilisées :

2 581 heures d'insertion réalisées

8 participants

Les principaux marchés comportant des heures d'insertion sont les travaux de voirie, la construction du siège et la collecte des ordures ménagères.

Les profils des personnes bénéficiant d'heures d'insertion :

1 sans diplome

3 CAP/BEP

1 Bac

1 Bac +2

1 Bac +3 ou Bac +4

1 Bac +5

ZOOM SUR LES TRAVAUX DU SIEGE DE LA CCPA : UN CHANTIER EXEMPLAIRE !

Au-delà des achats durables en termes environnemental (matériaux bio sourcés, durables et locaux, mobiliers recyclés et upcyclés) et de l'attention particulière apportée à la gestion des déchets de chantier, la construction du siège a été une réussite en termes d'achats socialement responsables avec des entreprises qui se sont impliquées activement dans la réussite du projet.

2513

HEURES D'INSERTION RÉALISÉES SUR 7 LOTS

dont 6 personnes embauchées en direct par les entreprises et 1 mise à disposition et 4 personnes bénéficiant d'une formation en plus de leur emploi car embauchées en contrat d'apprentissage

LOT 2 GROS ŒUVRE
GIRAUD PERE ET FILS : 37% DE RÉALISATION
(148 heures)

LOT 4 STRUCTURE BOIS
FAVRAT : 100% DE RÉALISATION
(800 heures)

LOT 7 MENUISERIES EXTÉRIEURES
B'ALU : 122% DE RÉALISATION
(489 heures)

LOT 9 MENUISERIES INTÉRIEURES
PIERRE GIRAUD : 100% DE RÉALISATION
(200 heures)

LOT 10 PLÂTRERIE PEINTURES
AUBONNET : 100% DE RÉALISATION
(250 heures)

LOT 14 ÉLECTRICITÉ
PROSED : 134% DE RÉALISATION
(336 heures)

LOT 15 PLOMBERIE
BEALEM : 100% DE RÉALISATION
(290 heures)

LES FINANCES ET LE BILAN FINANCIER

Le rapport financier 2024 de la CCPA est tiré de l'analyse du compte financier unique, réalisée chaque année à l'occasion de son vote.

L'analyse porte sur l'ensemble des réalisations budgétaires de l'exercice considéré, accompagnée de la présentation d'indicateurs illustrant la situation financière de la collectivité. Dans un contexte d'urgence climatique et de transition écologique, la CCPA poursuit son engagement en faveur d'une gestion responsable et durable de ses politiques publiques. C'est dans cette dynamique que **la CCPA a mis en place le suivi du budget vert**, afin de mieux évaluer l'impact des choix budgétaires sur l'environnement.

Qu'est-ce que le budget vert ?

Le **budget vert** est une démarche qui vise à analyser les recettes et les dépenses de la collectivité selon leur **impact environnemental**. Il permet d'identifier et de classer les actions en fonction de leur contribution à la transition écologique : favorable, neutre ou défavorable.

Cette évaluation concerne notamment les domaines suivants : **climat, biodiversité, gestion de l'eau, économie circulaire, pollution et adaptation au changement climatique.** Elle a pour objectif d'orienter les choix budgétaires vers des actions plus vertueuses, tout en assurant une meilleure transparence vis-à-vis des citoyens.

Une obligation légale pour les collectivités

La loi de finances pour 2024, par son article 191, impose désormais à toutes les collectivités d'annexer à leur compte administratif ou à leur compte de gestion un document intitulé : **« Impact du budget pour la transition écologique »**

Ce document présente de manière synthétique **l'analyse environnementale du budget**, en précisant l'effet des dépenses sur les objectifs de transition écologique. Il s'agit d'un pas important vers une **budgétisation environnementale systématique,** à l'image de ce qui est déjà pratiqué par l'État.

Une volonté de transparence et d'action

Au-delà de l'obligation légale, cette démarche traduit n**otre volonté politique forte d'agir pour l'environnement.**

Le budget vert est un outil stratégique qui nous permettra de :

- Piloter plus efficacement nos investissements écologiques ;
- Mesurer nos efforts en matière de transition énergétique et climatique ;
- Rendre compte de manière claire et objective à la population .

MOYENS GÉNÉRAUX

ÉCRITURES COMPTABLES

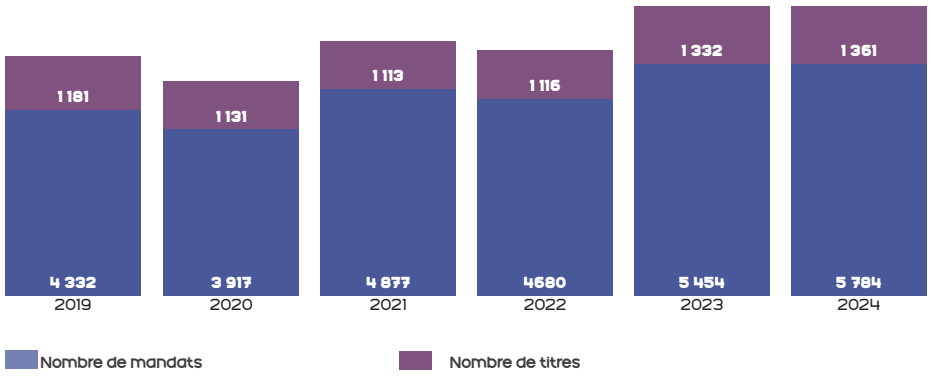

FONCTIONNEMENT - COMPTE FINANCIER UNIQUE

BUDGET PRINCIPAL

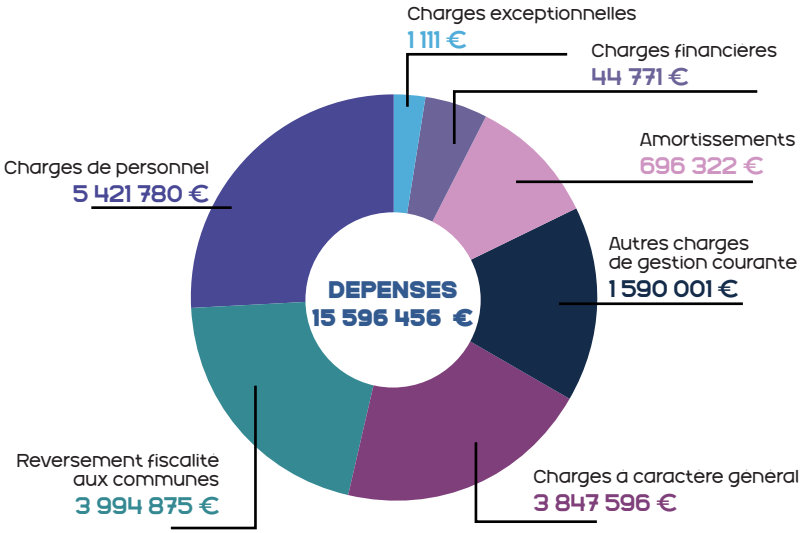

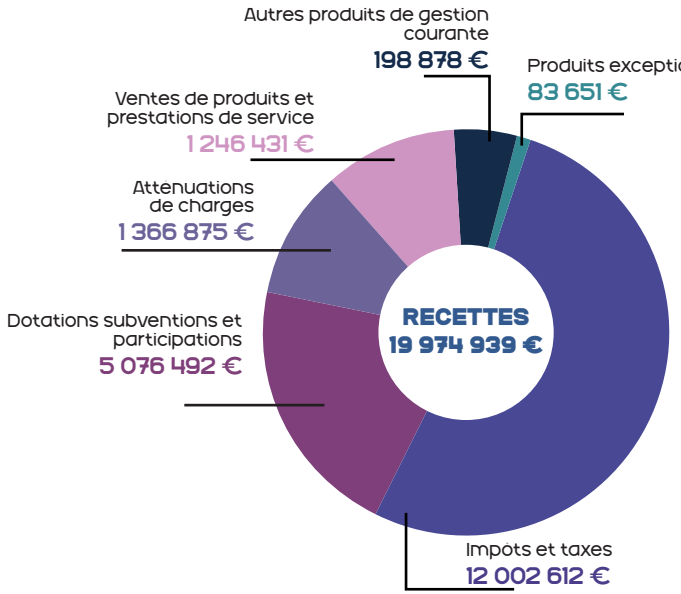

15 596 456 €
de dépenses de fonctionnement

19 974 939 €
de recettes de fonctionnement

BUDGETS ANNEXES

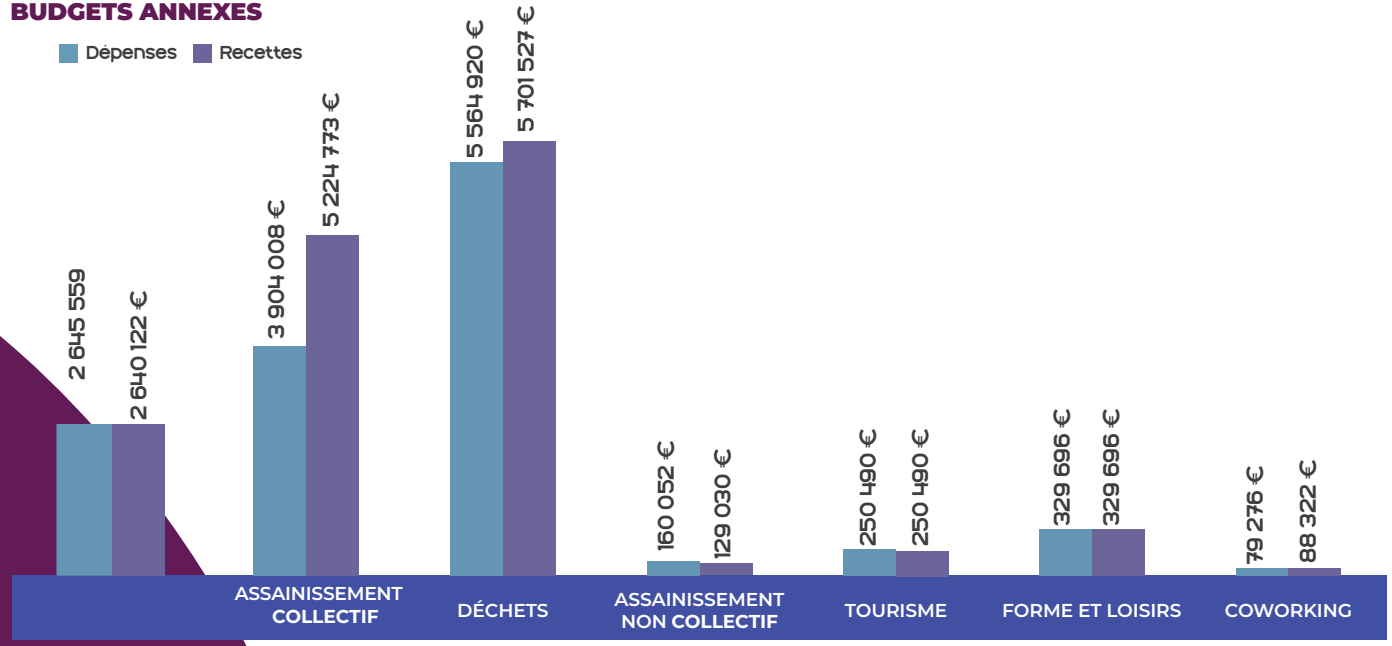

INVESTISSEMENT - COMPTE FINANCIER UNIQUE

BUDGET PRINCIPAL

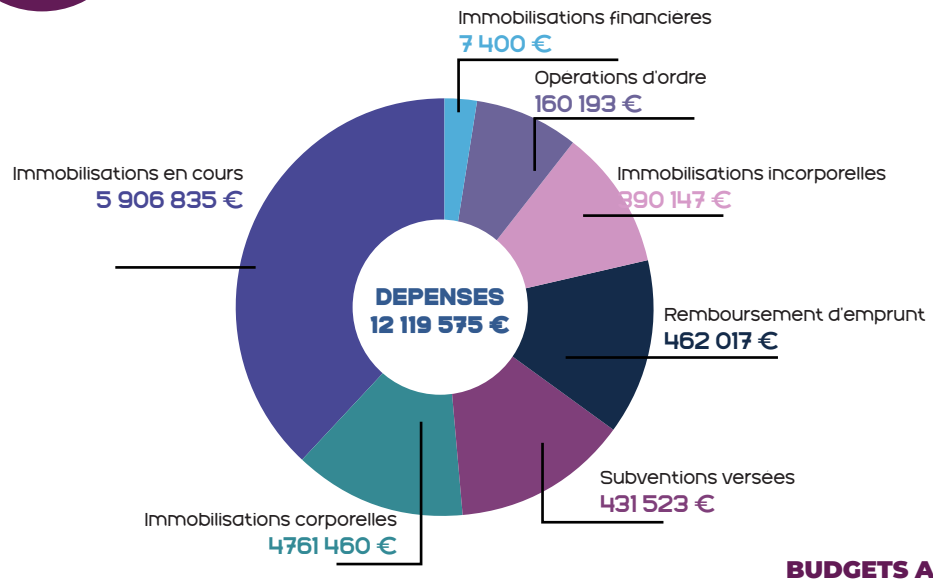

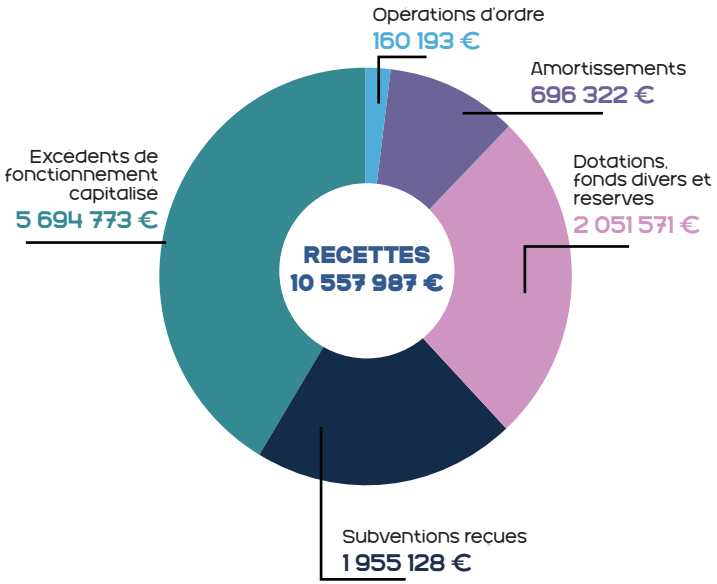

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2024 : 11,5 M €

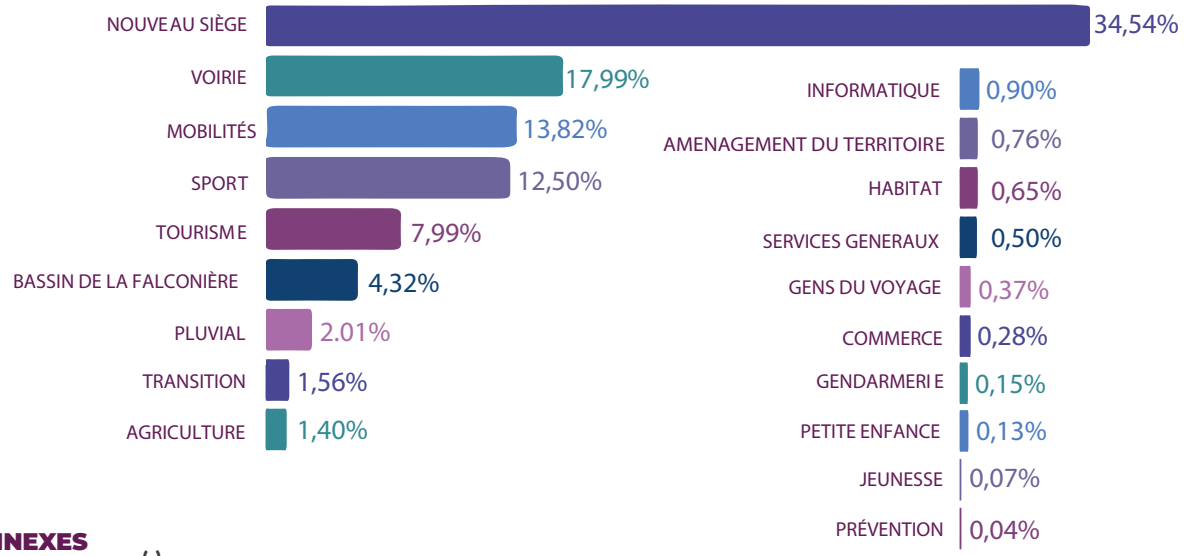

BUDGETS ANNEXES

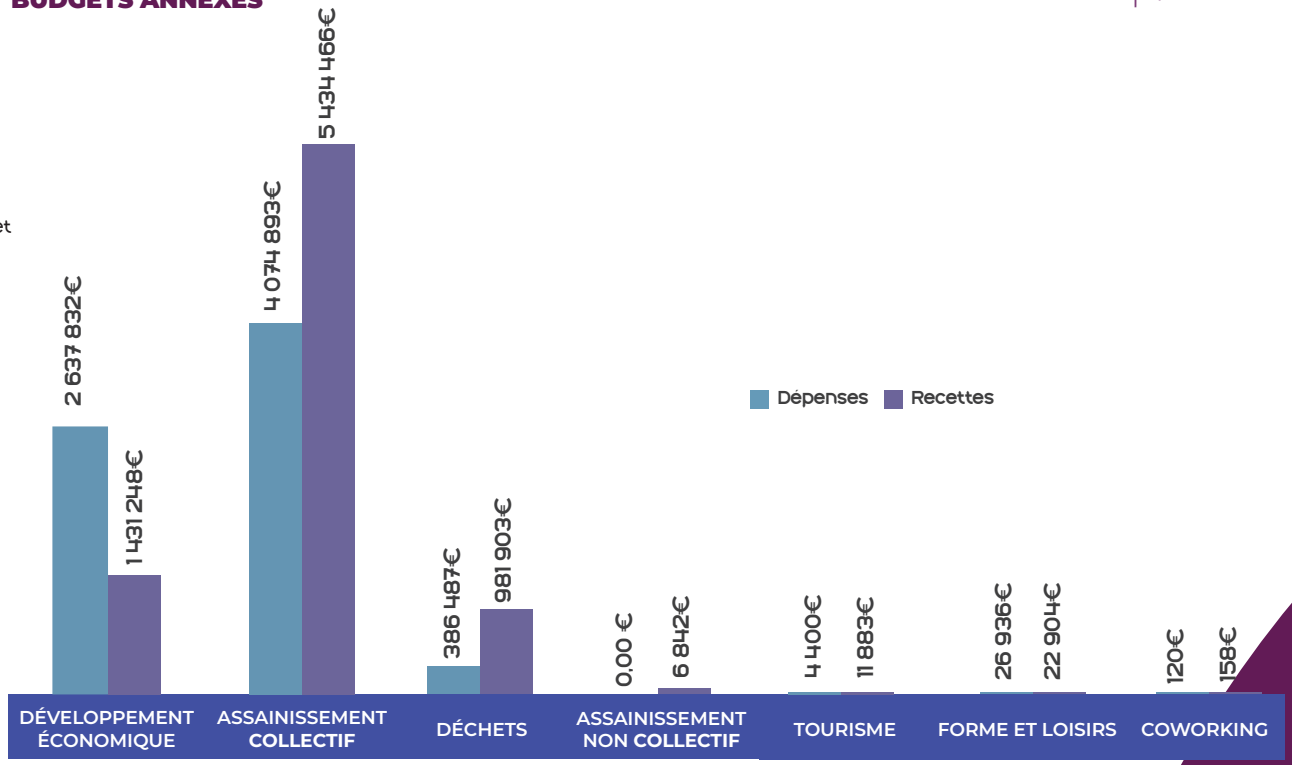

Le service patrimoine assure le suivi technique des bâtiments.

Ceci consiste à organiser les **opérations d'entretien**, comme l'entretien ménager, les opérations de maintenance périodiques, préventives et curatives, ou les contrôles périodiques obligatoires (électriques, ascenseurs...).

Il assure également le **suivi des consommations d'énergie** et agit pour réduire les consommations ou corriger les dérives.

Le service patrimoine assure également la réalisation de **travaux d'aménagement mineurs** en assurant

la maitrise d'œuvre. Il suit également les **opérations de construction.**

Le service patrimoine est composé d'un ingénieur bâtiment, d'un technicien encadrant, de quatre agents techniques, de quatre agents d'entretien et d'un agent d'entretien itinérant.

Il assure en régie l'entretien ménager et technique de l'Archipel en étroite collaboration avec le service des sports.

RAPPEL DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Le patrimoine de la CCPA est constitué de plusieurs bâtiments :

- Le siège
- L'Office du tourisme et le musée du Vieil Arbresle
- La Gendarmerie y compris 12 logements
- L'Archipel
- Le Complexe Sportif
- Le Plateau Sportif
- Le Boulodrome
- Le Complexe Rugbystique
- Les déchèteries de Fleurieux-sur-L'Arbresle et Courzieu
- Le Relais Petite Enfance de Lentilly, L'Arbresle et Saint-Pierre-la-Palud
- L'Arborescence

Le patrimoine non bâti regroupe :

- L'aire de grand passage de Lentilly
- L'aire de sédentarisation de la Ponchonnière
- L'aire de passage de L'Arbresle
- L'aire de Sarcey
- Le Val des Chènevières
- Le Crêt d'Arjoux

On peut relever aussi quelques équipements comme : les portails de la ZA de Dommartin et les ponts bascules.

QUELQUES CHIFFRES

21 sites dont 14 bâtiments avec 9 ERP ; des logements et 6 emprises non bâties dont le Val des Chenevières et 4 aires à destination des gens du voyage.

14 441 m² de surface bâtie

Les bâtiments ont été construits en **1987** pour les plus anciens et **2024** pour le plus récent

BUDGET 2023/2024

1 344 256 € TTC
d'investissement pour une soixantaine d'opérations de travaux d'aménagement mineurs

Plusieurs de ces opérations sont tournées vers la transition écologique.

5 364 487.21 € TTC
de fonctionnement maîtrisé

MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

Le service développe **les process de bonne gestion du patrimoine** par la mise en place d'inventaires et de plans d'action.

On peut noter à cet égard la réalisation de plus de 350 opérations en régie réalisées en 2024 par les agents techniques de l'archipel, ce qui représente une non-dépense en externalisation de plus de 70 000 euros HT. Ceci grâce à une implication et une polyvalence des agents techniques.

PRINCIPALES ACTIONS 2024

On notera pour l'année 2024 :

- La livraison du nouveau siège communautaire.

- La réfection et l'amélioration de l'isolation de la couverture partie salle de sport du Complexe Sportif avec une couverture solar-ready.

- Des travaux de sécurisation de la gendarmerie avec clôtures et portail repris à neuf et plusieurs travaux d'amélioration de l'habitat ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la gendarmerie.

- L'aboutissement des études visant la consolidation du budget des trois sites de tennis couverts.

Ces réalisations conduisent à une augmentation de 60 % du patrimoine bâti de la CCPA depuis 2019.

On notera aussi :

Une reprise forte de l'affluence de l'Archipel qui reflète la qualité de l'équipement, de sa gestion, de sa maintenance et de son entretien ménager réalisé exclusivement en régie.

La mise en place d'un service de propreté en régie sur les aires non bâties de la CCPA, source d'économie et de satisfaction des usagers.

A noter : le développement des actions en régie sur tous les sites de la CCPA est rendu possible grâce à l'implication et la disponibilité des agents techniques de l'Archipel.

Les grandes lignes pour 2025 :

- La réfection de la seconde partie de la couverture du Complexe Sportif avec la mise en place d'une ventilation

- Le remplacement du sol de la salle omnisport du Complexe Sportif

- La réhabilition de L'Arborescence

- La construction des 3 sites de tennis couverts sous 2 années

- Des travaux de sécurisation en intérieur à la gendarmerie

- Le déploiement de panneaux photovoltaïques

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Focus sur la construction du siège de la CCPA

Le nouveau siège héberge les services de la CCPA auparavant installés au 117 rue pierre Passemard depuis les vacances de la Toussaint 2024.

L'ancien siège, renommé L'Arborescence, accueille la Maison France services et va accueillir courant 2025 des coworkers et le Point Information Jeunesse après quelques aménagements minimes nécessaires à son bon fonctionnement.

Le coût de l'opération est de 3 710 792.98 € TTC. La surface est de 2 479 m².

Les travaux ont débuté en janvier 2023.

Ce bâtiment à ossature bois et à forte isolation est équipé d'une géothermie, de panneaux photovoltaïques et d'une récupération d'eau pluviale.

Le chauffage et le rafraîchissement sont pilotés par ordinateur (GTC).

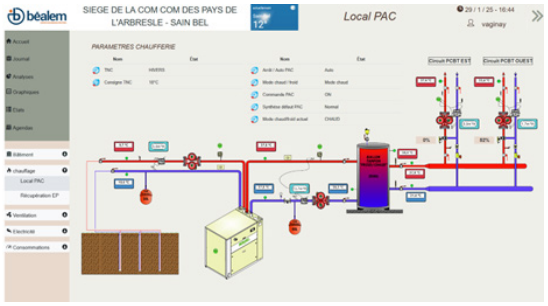

Construction de trois sites de tennis couverts

Vues des avant-Projet des courts de tennis couverts :

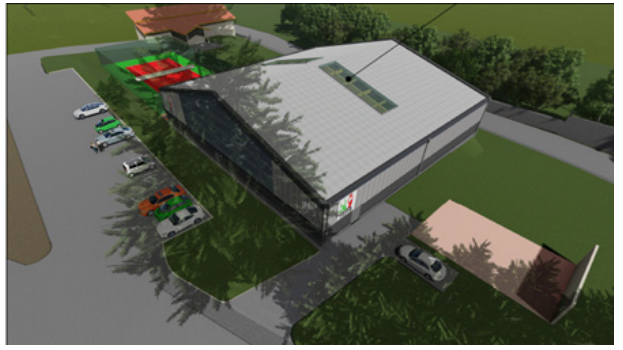

Saint-Pierre-la-Palud

Bessenay

Saint Germain Nuelles

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) A POURSUIVI SON DÉVELOPPEMENT

Sur la partie technique :

- La montée de version de la plateforme AGE en 11.1 en prévision d'une refonte des applications en 2025-2026
- La finalisation du lien entre l'outil NextADS (logiciel de gestion des demandes d'urbanisme) et le SIG

Sur les applications :

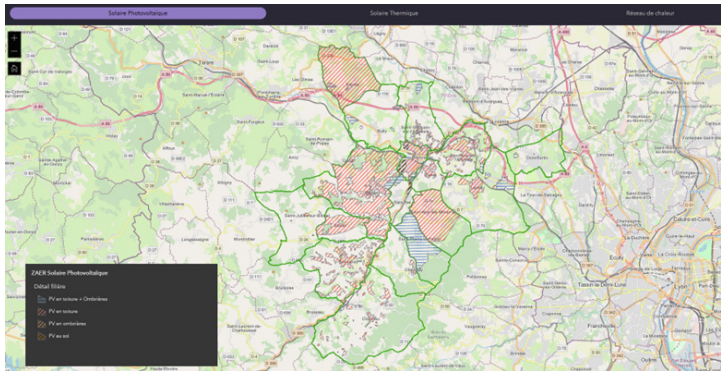

- Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAER) :
accompagnement des communes à la saisie sur le SIG puis sur le Géoportail de l'Etat

- Développement de l'utilisation de l'observatoire du commerce :

- Extension de l'observatoire à d'autres communes
- Ouverture de l'accès aux communes
- Présentation aux rencontres ESRI 2024 à Paris

- **Création d'une application mobile de saisie des incidents** pour le technicien polyvalent afin de signaler les désordres sur les espaces publics de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

- **Mise à jour des données de l'application « Eaux pluviales/Assainissement »** suite au diagnostic initial du territoire

- **Maintien des 27 applications métier**

REFONTE DU RÉSEAU ET SÉCURITÉ INFORMATIQUE

L'année 2024 a été marquée par le déménagement du siège de la CCPA dans les nouveaux locaux à Sain-Bel. Ce déménagement a donné lieu à une refonte complète du réseau informatique, tant sur le plan intra-siège que sur le plan inter-sites.

Le nouveau siège de la CCPA a été l'occasion pour le service informatique de remanier en profondeur le réseau informatique :

- Réseau du siège de la CCPA : le siège de la CCPA constitue le point névralgique du réseau de la CCPA. Lieu où se trouvent les serveurs, le service informatique a pris soin de respecter les bonnes pratiques en la matière et, ainsi, d'augmenter considérablement la sécurité.

- Réseau inter-sites : une nouvelle technologie a été mise en place pour relier l'ancien et le nouveau siège. Elle permet de centraliser au nouveau siège certains équipements (serveur téléphonique mutualisé entre nouveau et ancien siège, pare-feu) et d'en faciliter la gestion.

Le service informatique a piloté l'installation des équipements audio-visuels de la salle du conseil et des salles de réunion.

La couverture du nouveau siège par du réseau Wifi sans-fil a également été mise en place pour l'emménagement des agents dans les locaux. Enfin, une consultation a été lancée pour équiper le nouveau siège de multicopieurs et pouvoir maîtriser les coûts d'impression.
Le service informatique a également permis de mettre en place de nouvelles fonctionnalités dans les outils de dématérialisation (notamment la mise en place du flux comptable PES retour, l'automatisation de l'envoi des actes en préfecture...). Il a été nécessaire de rapatrier les applications Iparapheur et Pastell sur les serveurs de la CCPA.

Sécurité informatique

Outre le renforcement de la sécurité par le travail réalisé dans le cadre du nouveau siège, le service informatique s'est penché sur la sécurité des smartphones. Tous les nouveaux smartphones distribués à la CCPA sont, sans exception, sécurisés et supervisés par la solution Intune comprise dans la suite Microsoft 365.
L'autre point notable en termes de sécurité informatique est la possibilité offerte aux agents de la CCPA de pouvoir utiliser un gestionnaire de mots de passe. Cette nouvelle application est hébergée sur les serveurs de la CCPA.

Achat informatique

Le service informatique a poursuivi la politique d'achat "Verte" privilégiant les matériels reconditionnés : plus de 70 % des commandes (PC, smartphones, écrans, switch) sont effectuées avec des produits reconditionnés.

Néanmoins, les équipements audio-visuels des salles de réunion du nouveau siège de la CCPA et de la salle du conseil sont neufs.

LES MISSIONS

Faire connaître et valoriser les actions, réalisations et projets de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle auprès de ses différents publics (habitants, usagers, élus, collectivités, partenaires et fournisseurs.

Tout au long de l'année, le service communication travaille en lien avec l'ensemble des services pour l'élaboration des différents supports : affiches, flyers, programmes, cartons d'invitation, guides ainsi que leur promotion.

LA COMMUNICATION ÉDITORIALE

Le service communication assure l'édition (rédaction et mise en page) du magazine Terre d'Aveni et du rapport d'activités annuel.

Il intervient également dans l'élaboration des différents supports de communication pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes.

Quelques réalisations :

ZOOM
MAGAZINE TERRE D'AVENIR

[TERRE D'AVENIR, LE MAG DU TERRITOIRE]

"Terre d'Avenir", le magazine de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, a continué à être diffusé en 2024 avec les numéros 3 et 4.

Il est distribué en version papier dans toutes les boîtes aux lettres.

LA COMMUNICATION DIGITALE

Le service communication gère **quatre sites Internet** : www.paysdelarbresle.fr, www.archipel-aquacentre.fr, www.monpaysdelarbresle.fr, lesmurmuresdutemps.fr ,**ses réseaux sociaux** et **la newsletter de la CCPA**.

NEWSLETTERS

CCPA
1 500
ABONNÉS

PANNEAU POCKET

CCPA
2500
ABONNÉS

FACEBOOK

CCPA
4600
ABONNÉS

L'ARCHIPEL
3600
ABONNÉS

PIJ
650
ABONNÉS

LE CANEVAS
370
ABONNÉS

LES MURMURES DU TEMPS
1000
ABONNÉS

CCPA
1480
ABONNÉS

PIJ
610
ABONNÉS

LES MURMURES DU TEMPS
550
ABONNÉS

CCPA
1700
ABONNÉS

LE CANEVAS
520
ABONNÉS

PIJ
100
ABONNÉS

MAISON SPORT SANTÉ
170
ABONNÉS

LA COMMUNICATION INTERNE

La lettre interne est envoyée tous les 2 mois à tous les agents de la Communauté de Communes.

EVÉNEMENTS

En 2024, le service communication a organisé plusieurs événements :

- Inauguration de la station d'épuration de Saint-Julien-sur-Bibost
- co-organisation du Festival "Les Murmures du Temps"
- 5 ans de l'anniversaire du Canevas 2.0

LES RELATIONS PRESSE

La presse quotidienne régionale constitue un relais important pour promouvoir les actions de la Communauté de Communes. Ainsi, des conférences de presse peuvent être organisées. La rédaction de communiqués et dossiers de presse fait également partie des missions du service communication, notamment pour l'ensemble des évènements organisés par la CCPA.

19
COMMUNIQUÉS DE PRESSE

FAITS MARQUANTS 2024

- Déploiement du parcours artistique "Les Murmures du Temps"
- Organisation de la fête de l'environnement
- Préparation du printemps des familles
- Sortie d'un blog tous les 15 jours, le jeudi, sur monpaysdelarbresle.fr
- Accueil du premier ministre et de la ministre Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la prévention des risques dans le cadre des inondations

Pays
de L'Arbresle,
TERRE
DE RÉSIDENCE.

Se loger.

PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

Le dispositif petites villes de demain (PVD) s'est poursuivi tout au long de l'année 2024 à travers les actions suivantes :

Poursuite de l'OPAH-RU pour les Communes labellisées PVD

- À l'issue de la première année et demie de dispositif, 13 logements ont été rénovés dans les deux communes PVD, L'Arbresle et Sain-Bel.

- Un travail sur le repérage de la vacance des logements a été réalisé sur Sain-Bel et sera développé à L'Arbresle en 2025. L'objectif poursuivi étant d'informer les propriétaires sur les aides en cours à la rénovation, pour une remise sur le marché locatif.

- Une enquête sur la décence des logements a été effectuée sur les deux Communes PVD via la CAF, afin de repérer les logements dont l'occupation est présumée dangereuse pour la santé des locataires.

Les financements proposés par l'Anah, la Communauté de Communes et les communes de Sain-Bel et L'Arbresle permettent de minimiser le reste à charge des ménages et ainsi rendre leurs projets de travaux de rénovation réalisables.

Grâce à l'intervention de PROCIVIS, les ménages peuvent également bénéficier d'avance de subventions et/ou de prêt à taux zéro.

Engagés jusqu'en 2028, ces financements publics visent à aider la réhabilitation de 84 logements, occupés par des ménages à revenus modestes ou loués à loyer modéré. Les propriétaires concernés bénéficieront ainsi d'un accompagnement gratuit et de subventions pour leurs travaux.

Au total, un budget de près de 3,2 millions d'euros sur 5 ans a été réservé par les financeurs, pour accompagner les projets de travaux d'amélioration de l'habitat.

Réflexion autour des évolutions des deux zones commerciales du territoire

La CCPA et les 4 communes concernées par les 2 zones d'aménagement commercial du territoire (ZACOM) du Cornu (Fleurieux) et des Martinets (L'Arbresle, Éveux et Sain-Bel) ont lancé un travail de réflexion sur la stratégie d'aménagement commercial à poursuivre dans les années à venir. Accompagnées par l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, la CCPA et les communes concernées ont engagé un diagnostic commercial du territoire (zones périphériques et centres-bourgs).

Ce travail a été réalisé en collaboration avec la Chambre de commerce, les propriétaires fonciers et les associations de commerçants.

L'objectif est de définir les besoins des habitants afin de limiter l'évasion commerciale vers les territoires voisins.

Les objectifs poursuivis par cette étude sont la modernisation et l'amélioration de la fonctionnalité des zones pour en faciliter l'accessibilité, l'anticipation de l'optimisation foncière exigée par la zéro artificialisation nette, et le travail sur la qualité architecturale et paysagère de ces zones situées en entrée de ville.

Les orientations qui ressortiront de cette réflexion seront inscrites dans les PLU communaux pour réglementer l'aménagement des zones dans les années à venir.

Accompagnement de la revitalisation commerciale

- Vitrophanie

Travail avec les propriétaires et agences immobilières pour la pose d'autocollants sur 4 RDC commerciaux vacants en centres-bourgs de L'Arbresle et Sain-Bel. L'objectif recherché étant à la fois de donner une visibilité aux commerces libres et disponibles, mais également d'habiller les vitrines de ces locaux inutilisés, parfois depuis plusieurs années.

- Rencontre CCI

Le 16 avril, des élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rhône ont rencontré des commerçants du territoire (centres-villes de L'Arbresle et Sain-Bel ainsi qu'une zone commerciale des Martinets). Il s'agissait d'une première rencontre de ce type hors Métropole de Lyon. Les représentants consulaires des commerçants ont ainsi pu échanger autour des besoins, enjeux et difficultés du commerce dans les PVD et plus largement sur le territoire du Pays de L'Arbresle.

- AMI maison de la presse

Suite à la fermeture subite de la maison de la presse de L'Arbresle, la CCPA a travaillé avec la mairie et le propriétaire des murs autour d'un appel à manifestation d'intérêt pour trouver un repreneur à cette activité vitale pour le dynamisme commercial du centre-ville.

Accompagnement des Communes dans différents projets de réaménagement

- Etudes préalables à la construction du cheminement reliant le stade au centre-ville le long de la Turdine à L'Arbresle,

- Réaménagement et apaisement des circulations dans le centre-bourg de Sain-Bel : mise en sens unique et création d'une boucle de circulation automobile, création de places de stationnement et d'une piste cyclable entre le centre-bourg et l'école, sécurisation du carrefour route de Savigny / montée du château / rue du Trésoncle,

- Etudes préalables pour une rénovation de la Maison Jacques Cœur à L'Arbresle : diagnostic sanitaire et patrimonial, et préprogrammation pour la création de logements dans ce bâtiment historique.

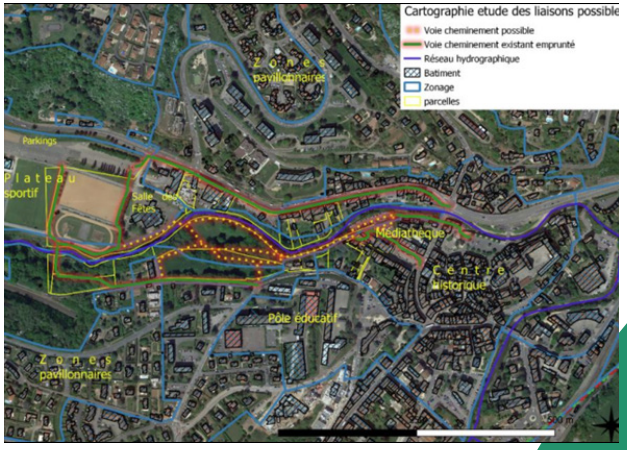

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un Projet d'Aménagement Intercommunal pour consolider la vision partagée du développement du territoire et les politiques publiques intercommunales y concourant.

La rédaction de ce document, sur la base du Projet de Territoire, a pour objectif non seulement **d'alimenter et faciliter les réflexions communales de planification réglementaire** mais également **d'apporter la matière nécessaire à la prise de décision d'aller, ou non, vers un PLU-Intercommunal.**

Pour ce faire, la CCPA a été accompagnée de l'Agence d'Urbanisme de Lyon.

L'année 2024 a ainsi été rythmée par des temps de travail individuels auprès de chaque commune et des temps de travail collectifs des élus des communes pour décliner la stratégie définie collectivement, à l'échelle fine et harmoniser le traitement entre les différentes communes.

Une première ébauche de rédaction du Projet d'Aménagement Intercommunal Partagé a été proposée.

Le premier semestre 2025 sera consacré à la spatialisation des stratégies.

Des commissions qualité urbaine pour préserver l'harmonie paysagère en favorisant une insertion qualitative des projets

Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est une association qui accompagne les acteurs du territoire et le grand public dans un objectif de qualité de l'architecture et de son environnement.

Depuis plusieurs années, la CCPA et les communes bénéficient de l'accompagnement de leurs architectes-conseils afin de préserver la qualité paysagère du territoire et de renforcer la qualité de vie des habitants. Ces dernières années, la CCPA mobilisait notamment ce service pour ses Zones d'Activités Économiques.

En 2024, pour aller plus loin dans cette volonté de produire une offre de qualité au service de l'attractivité du territoire, **la CCPA a étendu l'action du CAUE avec l'organisation de commissions qualité urbaine autour des projets présentant un enjeu spécifique.**

Véritables espaces de dialogue, ces commissions réunissent les porteurs de projets, les communes, l'architecte-conseil et les instructeurs du droit des sols (CCPA et Syndicat de l'Ouest Lyonnais), **dans l'objectif d'améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère.**

Dix dossiers ont été examinés durant cette première année : opérations en zones économiques, projets communaux ou intercommunaux, programmes de logements collectifs.
Ce dispositif complète les permanences-conseils assurées par le CAUE, enrichissant ainsi les outils disponibles pour garantir la qualité des aménagements sur le territoire.

HABITAT

Accompagner la rénovation du parc privé sur l'ensemble du territoire

Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, développement de l'offre locative sociale et maintien à domicile des personnes âgées/handicapées.

Courant 2023, la Communauté de Communes a contractualisé avec l'Etat, l'Anah et le Département pour engager sur l'ensemble de son territoire des dispositifs d'accompagnement des ménages dans la rénovation de leur logement.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes peut attribuer des subventions aux propriétaires privés (propriétaires occupant de la résidence principale concernée ou bailleur dès lors qu'ils s'engagent à pratiquer un loyer encadré) pour des travaux de :

- Rénovation énergétique
- Adaptation à l'âge ou au handicap
- Réhabilitation lourde.

En complément, les communes "Petites Villes de Demain", L'Arbresle et Sain-Bel viennent apporter un soutien complémentaire dans leurs centre-bourgs pour lutter contre la vacance, contre la précarité énergétique mais aussi pour la protection contre le bruit. Pour animer ces dispositifs et accompagner techniquement et administrativement les ménages éligibles, la CCPA a confié une mission de suivi-animation à l'association SOLIHA.

- Les bilans des dispositifs présentés en Comité de Pilotage fin 2024 (pour la période juillet 2023- octobre 2024), font état d'environ **1 100 prises de contact par des habitants pour s'informer sur un projet de rénovation.**
- Les ménages éligibles aux aides de l'Anah et CCPA ont été pris en charge par l'association SOLIHA. Les ménages non éligibles ayant un projet de rénovation énergétique ont été renseignés par l'ALTE69 selon le principe du service public de la rénovation énergétique.
- **111 diagnostics à domicile ont été réalisés par SOLIHA.** Ces visites permettent l'établissement de diagnostics qui certes sont indispensables pour solliciter les aides mais également pour accompagner les ménages dans leurs réflexions techniques et financières.
- **40 projets ont été subventionnés sur cette première période de bilan :** 21 projets de rénovation énergétique, 17 d'adaptation de logement et 2 de réhabilitation lourde (habitat indigne) dans le centre de L'Arbresle.

Ces 40 projets représentent plus d'1 730 000 € de travaux et 1 167 000 € de subventions dont 97 500 € de la CCPA.
Ils sont répartis sur 15 des 17 communes.

FOCUS : SPRH

A son lancement, France Renov « Service Public de la Rénovation Énergétique de l'Habitat » était axé uniquement sur la thématique énergétique. Son déploiement s'appuyait sur un réseau de guichets uniques appelés « Espaces Conseil France Rénov' ».

Sur le territoire, il s'agit de l'ALTE69.

L'Etat a souhaité étendre le principe de guichet unique sur l'ensemble des projets de rénovation, en effet France Renov couvre à la fois les rénovations énergétiques, les adaptations de logements, la lutte contre l'habitat indigne.

A compter de 2025, les EPCI signeront donc avec l'Etat des Pactes Territoriaux pour **la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat** et son co-financement permettant aux habitants d'avoir notamment accès à un tiers de confiance neutre et indépendant apportant des conseils personnalisés gratuits pour mener à bien leur projet de rénovation.

Subventions et garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux pour le développement d'une offre locative sociale à destination des ménages les plus en difficulté

Pour favoriser le développement d'un parc de logements locatifs sociaux et ainsi répondre aux besoins des habitants de son territoire, la CCPA apporte un soutien financier aux bailleurs sociaux, notamment pour les projets à destination des plus fragiles.

En 2024, cinq demandes de subvention et/ou de garantie d'emprunt ont été déposées pour des projets locatifs sociaux. Ils concernaient 104 logements locatifs situés sur les communes de Lentilly, Fleurieux sur L'Arbresle, Sain Bel et Sourcieux les Mines.

Accompagner les ménages les plus fragiles dans leur parcours logement

Co-financement des permanences Accueil Conseil Orientation Logement

Ces permanences co-financées par la CAF et assurées par l'association SOLIHA, offrent une écoute et un conseil personnalisé pour des ménages qui rencontrent des difficultés à accéder ou à se maintenir dans leurs logements (entretiens individuels et personnalisés sur rendez-vous).

En 2024, 72 ménages (124 entretiens) ont été reçus lors de l'une des 22 permanences tenues dans les locaux de la Communauté de Communes.

Depuis la création de ces permanences en 2011, la fréquentation est en hausse, avec des permanences complètes, parfois sur-fréquentées (nombre d'entretiens réalisés supérieur au nombre de créneaux de rendez-vous ouverts). Les situations à traiter sont également de plus en plus complexes. Ainsi au dernier Conseil Communautaire de 2024, il a été décidé d'augmenter le nombre de permanences afin de proposer un nombre d'entretiens suffisants mais également des temps d'entretiens individuels plus larges.

En complément, le PIJ du Pays de L'Arbresle assure toujours la primo-information des jeunes sur la thématique du logement

Poursuite des actions engagées pour permettre le relogement des familles issues de la communauté des gens du voyage

En 2024, deux études de faisabilité techniques et financières ont été réalisés pour permettre d'engager les échanges avec le futur bailleur pressenti mais également répondre aux appels à projet de l'Etat pour le financement.

Dans l'attente, la mission de médiation de l'association ARTAG sur le territoire a été renforcée.

Pays de L'Arbresle,
TERRE DE MOBILITÉ.

Se déplacer.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN VOIRIE

Le patrimoine routier de la CCPA est réparti entre des voies de première et de seconde catégorie ainsi que des voies de zones artisanales. Les voies de catégorie 1 et de ZA représentent sur l'ensemble du territoire, les grandes liaisons routières et les axes majeurs stratégiques pour le Pays de L'Arbresle. Celles de 2ème catégorie regroupent les voies dont l'intérêt est plus local.

En 2024, la CCPA a budgété ou réalisé dans le cadre de sa programmation annuelle de réfection des voiries, les travaux suivants pour un montant de 692 000 € HT :

COMMUNES	LINÉAIRE DE VOIE	PROJETS - Désignation des travaux	MONTANT TRAVAUX HT
BULLY	480 m	Route de Solemy : réfection de couche de roulement	**116 000,00€**
COURZIEU	350 m	Route de la Verrière: réfection de couche de roulement	**55 000,00€**
DOMMARTIN	375 m	Rue des Cordineaux : requalification de voirie	**282 000,00€**
SAINT-GERMAIN-NUELLES	470 m	Route du moulin : réfection de couche de roulement	**129 000,00€**
SARCEY	1050 m	Route de Magny	**110 000,00€**
			692 000,00€

Sur les enveloppes des travaux réparties entre les 17 communes, le coût des travaux s'élève à 308 000 € HT.

Ce sont donc près de 1 000 000 € HT que la CCPA a investi sur ses routes communautaires. L'ensemble de la mission de maitrise d'œuvre (phase conception, chiffrage, passation des marchés et suivi de travaux) a été réalisé par le service voirie de la CCPA.

Requalification rue des cordineaux – Dommartin

162
TONNES

d'enrobés à froid pour le bouchage de nids de poules

164
TONNES

d'émulsions de bitume pour les emplois partiels

480
KILOMÈTRES

de fauchage mécanique

25 350
MÈTRES

de fossés curés

99
PERMISSIONS DE VOIRIE

ENTRETIEN DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le coût d'entretien des voies d'intérêt communautaire en 2024 s'élève à 808 372 € TTC (hors travaux en régie réalisés par les communes) pour 293 km de voies. Les grands postes de dépense se décomposent ainsi :

- **328 000 € TTC pour l'entretien des chaussées (bouchage des nids de poules, emplois partiels)**
- **220 000 € TTC pour l'entretien des dépendances (curage, fauchage des accotements)**
- **97 500 € TTC pour l'entretien des espaces publics communautaires**
- **29 141 € TTC pour l'entretien de la signalisation horizontale**

Par ailleurs, 128 475 € ont été remboursés aux communes pour les prestations d'entretien des dépendances réalisées par leurs soins, dans le cadre d'une convention de partage de services.

Le service voirie de la Communauté de Communes a également accompagné les communes sur certains de leurs projets communaux (chiffrage, accompagnement de maitrise d'œuvre, expertises techniques)

Réfection de la couche de roulement – Ch. de la Verrière - Courzieu

Encourager la mobilité douce et le covoiturage

Covoiturage :

En juillet 2024, la CCPA a réalisé **une nouvelle aire de covoiturage de 14 places** dans la zone des Martinets à L'Arbresle.

En septembre 2024, **la CCPA s'est associée aux autres EPCI du Rhône et Sytral Mobilités pour mettre en place une plateforme de covoiturage**. Nommé « En Covoit Rendez-Vous », ce service est disponible sur l'application Karos. Depuis son lancement, la plateforme compte 1 222 inscrits habitant la CCPA. En décembre 2024, plus de 880 trajets ont été effectués au départ ou à l'arrivée d'une commune de la CCPA grâce à ce service.

Ce nouveau dispositif a été accompagné par la mise en place d'une subvention versée par la collectivité aux passagers qui font du covoiturage.

en COVOIT Rendez-vous

Aménagements cyclables :

Au croisement de la compétence mobilité et de la compétence voirie, la CCPA travaille au **développement d'itinéraires cyclables sécurisés.**

Cette année, la Communauté de Communes a créé **une nouvelle voie verte le long de la Brévenne**. Elle permet de relier la commune de Sain-Bel à celle de L'Arbresle en passant par la zone commerciale des Martinets.

Cet aménagement a été mis en œuvre avec un enrobé perméable réalisé avec du liant végétal. Il permet l'infiltration directe des eaux pluviales et ne contient pas de produits issus du pétrole qui pourraient polluer les eaux de ruissellement. Ce projet a bénéficié d'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2022 et du Fonds Mobilité Actives 2022.

Le marquage au sol utilise une peinture photo luminescente visible de nuit afin de ne pas mettre d'éclairage public dans cet espace naturel. Une aire de pique-nique a été aménagée à mi-chemin pour l'agrément des habitants et des visiteurs.

Le franchissement de la Brévenne au niveau du Gué Calois a été mis en accessibilité pour être le plus inclusif possible. Les escaliers ont été remplacés par une rampe d'accès à la passerelle. L'usage est plus facile pour l'ensemble des modes de déplacement, mais il est aussi utilisable par les personnes à mobilité réduite. Il était répertorié comme un point noir du réseau par le Schéma Vélo du Pays de L'Arbresle.

Velpar :

En mai 2024, deux nouvelles stations VELPAR ont été ouvertes à la gare de Lentilly Charpenay et Dommartin centre (au lieu-dit Ferme du Prost). Le service compte maintenant 169 inscrits, 4 stations et 10 vélos à assistance électrique. Depuis le 2 mai 2024, plus de 315 trajets ont été effectués par les usagers du service. La période d'avril à octobre étant la plus propice à l'utilisation du service.

Vel'Ouest :

Le service Vel'Ouest, proposé par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, est géré par une entreprise prestataire qui vient livrer les vélos réservés sur internet, toutes les 6 à 8 semaines.
Le marché a été signé pour 3 ans. En 2023, 33 habitants de la CCPA ont loué un vélo pour 3 ou 6 mois.

Fonds de concours mobilité active pour les communes :

La CCPA a accompagné la réalisation d'aménagements en faveur des mobilités actives dans plusieurs communes.

Le fonds de concours a participé au financement de la voie verte réalisé par les communes de Sain-Bel et Savigny et d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) pour réduire les vitesses de circulation à Saint-Pierre-La-Palud.

Aide à l'achat des vélos électriques et des vélos spéciaux :

En 2024, le Conseil communautaire a renouvelé l'aide à l'achat des vélos électriques pour les habitants de la CCPA.

220 demandes de subvention ont été validées, pour un budget total de 55 000 €. La majorité des vélos achetés par les habitants sont des vélos électriques classiques, mais la CCPA a également subventionné l'achat de vélos électriques d'occasion, de vélos cargos, rallongés, pliants ou encore l'électrification de vélos mécaniques.

Stationnement vélo

Une consigne vélo sécurisée de 6 places a été implantée au centre de Sain-Bel pour expérimenter une nouvelle solution de stationnement vélo sécurisé.

Ce dispositif s'adresse aux personnes n'ayant pas de possibilité de stationner leur vélo dans leur logement. Les places disponibles ont toutes été réservées en deux semaines. Une seconde consigne est prévue à la gare de Sain-Bel.

Développer les transports en commun

AMI :

En 2024, 151 usagers ont sollicité le service de transport solidaire pour se déplacer sur le territoire du Pays de L'Arbresle, dont 53 nouvelles inscriptions. Le service est fortement plébiscité pour les déplacements vers les zones de commerces, les services médicaux et les EHPAD du territoire. Il compte des inscrits dans les 17 communes du Pays de L'Arbresle.

Actions avec Sytral Mobilités :

L'année 2024 a été marquée par la forte amélioration du réseau de lignes de bus régulières qui desservent le territoire du Pays de L'Arbresle.

La fréquence des lignes existantes a été augmentée et remaniée pour être cadencée avec les trains lorsqu'elles desservent des gares. De la desserte a été créée le weekend, y compris les dimanches et les jours fériés.

Ces améliorations concernent la ligne 142 (Aveize - Sain-Bel – Lyon), la ligne 241 (Chevinay – Eveux – L'Arbresle), la ligne 116 (Tarare – Bully – L'Arbresle – Lyon) et la ligne 285 étendue de Savigny et L'Arbresle jusqu'à Saint-Germain-Nuelles et Sarcey.

3 nouvelles lignes Cars du Rhône ont été créées :

- Ligne 143 : Saint-Symphorien-sur-Coise – Bessenay – L'Arbresle
- Ligne 218 : L'Arbresle – Lozanne – Anse – Villefranche-sur-Saône
- Ligne 122 : Dommartin – La Tour de Salvagny – Marcy l'Etoile – Vourles

La ligne TCL 98 qui relie Lyon Gorge de Loup à Marcy l'Etoile a été étendue jusqu'à la gare de Sain-Bel.

Elle dessert les arrêts Lentilly Le Poirier, la Rivoire le Guéret et Sourcieux-Les-Mines Le Janot.

Réduire la pollution atmosphérique

Animations :

Le service mobilité a réalisé 3 animations à destination du grand public en 2024 :

- un stand d'information sur les services mobilité à la fête de l'environnement qui a eu lieu à Lentilly,
- un stand de sensibilisation à la pratique du vélo lors de la fête du vélo organisée par la MJC de Fleurieux / Eveux au mois de juin,
- et une animation « vélo-battle » au marché de Sain-Bel au mois de novembre.

Pays de L'Arbresle.
TERRE D'ATTRACTION.

Travailler.

DÉVELOPPER DES ZONES D'ACTIVITÉS ET UNE OFFRE FONCIÈRE À DESTINATION DES ENTREPRISES :

Les enjeux portés par le service développement économique en 2024 sur le volet développement des zones d'activité et aménagement commercial sont :

CONSTITUER DES OFFRES FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES ADAPTÉES AUX ENTREPRISES

- Réserver au sein des plans locaux d'urbanisme (PLU) des espaces dédiés à l'aménagement économique
- Constituer des réserves foncières publiques (élaboration d'une stratégie foncière)
- Affiner notre connaissance du marché pour calibrer les produits afin de répondre aux besoins réels des entreprises

ACCOMPAGNER LE MONDE ÉCONOMIQUE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SOBRIÉTÉ (FONCIÈRE, ÉNERGÉTIQUE...) :

- Travailler sur des aménagements économiques plus vertueux : mutualisation, densification...
- Accompagner la requalification des ZAE existantes, lutter contre la vacance
- Promouvoir et accompagner les projets de développement des ENR : Un projet d'autoconsommation collective à l'étude sur la ZAE des Garelles à Bessenay
- Travailler avec les communes pour ajuster les règlements des ZAE favorisant la densité, la préservation d'espaces naturels, les mobilités douces...

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE COHÉRENT AVEC LE CADRE DE VIE ET LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES EN COURS :

- Participation à l'évolution du SCoT (schéma de cohérence territorial) de l'Ouest lyonnais
- Participation à la construction du Projet d'aménagement intercommunal partagé (PAIP)
- Favoriser l'intégration des zones économiques (commerciales ou productives) aux quartiers urbains : intégration paysagère, végétalisation, liaisons modes actifs, travail sur les franges des zones (en limite des quartier urbains ou espaces naturels ou agricoles)
- Réflexion sur l'offre d'immobilier artisanale : organisation d'une conférence de l'immobilier artisanal avec les professionnels du secteur en avril 2024.

LES ÉVOLUTIONS RÈGLEMENTAIRES :

Le service développement économique contribue aux **évolutions règlementaires des plans locaux d'urbanisme des communes**.
Cette année les communes de Lentilly, Sain-Bel, L'Arbresle, Bully et Éveux ont engagé des réflexions sur les règles d'urbanisme en zone d'activité ou en zone commerciale.

Les projets de construction en zone d'activité bénéficient aussi de l'accompagnement de la **commission qualité urbaine** animée par la CCPA.
Instance mensuelle composée des élus communaux, de l'architecte conseil du CAUE et des techniciens CCPA suivant les thématiques.
En 2024 quatre projets en zone d'activité ont été travaillés en commission qualité urbaine (sept séances).

POURSUITE DES PARTENARIATS ENGAGÉS :

Avec le service mobilité de la CCPA :
- soutien aux entreprises pour favoriser l'évolution des comportements en matière de mobilité.
- Travail avec les employeurs afin de trouver des solutions adaptées à leur situation facilitant ainsi les recrutements.

SYTRAL mobilité est un partenaire majeur en la matière : diffusion de l'appli « en covoit RDV », actions d'accompagnement personnalisées auprès des entreprises (en cours).

Avec le CEOL,
club d'entreprises de l'Ouest Lyonnais : soutien à l'activité du club, qui a pour ambition d'informer, fédérer et rassembler les entreprises locales, de promouvoir l'attractivité du territoire en étroite collaboration avec les instances locales.

Avec le Syndicat de l'ouest Lyonnais (SOL) – CCPA :
Le Schéma d'accueil des entreprises engagé en 2022 par le SOL en collaboration avec les 4 Communautés de Communes rattachées au syndicat a abouti en 2024. Il sera annexé au SCoT en cours d'approbation en 2025. Ce schéma permet de prioriser les projets d'aménagement de zones d'activité.

Avec ONLY LYON (ex. ADERLY) :
Promotion du territoire, rencontres des entreprises pour des accompagnements spécifiques (RH, finances...) : 2 accompagnements en 2024.

Participation au groupe PACTE RHÔNE :
Groupe de travail animé par le Département du Rhône afin de promouvoir la collaboration et la mutualisation des moyens entre collectivités.
Il a permis des partages de compétences sur des sujets d'actualité tels que la stratégie foncière, la mise en œuvre du zéro artificialisation nette, l'expérimentation de nouveaux outils d'aménagement.
La CCPA a notamment participé à un voyage d'étude à Savoie Technolac, parc d'activité géré par une société d'économie mixte et qui depuis plusieurs années déjà, met les terrains à disposition des entreprises par des baux à construction, gardant ainsi à long terme la maitrise sur le foncier économique.

Participation à 3 ateliers animés par l'agence d'urbanisme de Lyon « UrbaLyon » et l'OZAR (observatoire des zones d'activité du Rhône) :
Ces ateliers ont permis aux chargés de mission des établissements de coopération intercommunale du département de renforcer une culture commune, de travailler sur des outils communs de connaissance du territoire, et d'affiner les priorités d'investigation de l'OPALE (Observatoire partenarial économie, emploi, insertion), observatoire économique au service de tous les acteurs de la gouvernance économique lyonnaise.

LES PROJETS EN COURS SUR LES ZAE DE LA CCPA :

Les Garelles, Bessenay : **9600 m² de terrain aménageable.**

Le projet d'extension de la zone d'activité des Garelles a été réétudié courant 2024. En effet les études de maîtrise d'œuvre ont démontré un aménagement complexe et coûteux : Le terrain comporte deux zones humides protégées au titre de la loi sur l'eau et présente une topographie marquée. Ces caractéristiques rendent cet aménagement particulièrement onéreux pour la collectivité, mais aussi pour les entreprises avec des terrassements importants.

La CCPA a donc fait appel au CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) du Rhône afin d'étudier des scénarios d'optimisation des aménagements. Un scénario réaliste a été proposé aux élus fin 2024. Il sera chiffré début 2025 afin de statuer sur l'issue du projet.

Les Paltières, Saint-Gernain-Nuelles : **11 900 m² d'extension possible.**

L'extension de la zone d'activité des Paltières est conditionnée à l'accueil de la nouvelle caserne intercommunale de Saint-Germain-Nuelles, Bully et Sarcey.

L'année 2024 a été consacrée aux accords avec le SDMIS afin de préciser ses condition d'implantation, sachant que le projet du SDMIS se concrétisera finalement postérieurement à la livraison de la zone d'activité.

Le raccordement à l'assainissement collectif de la zone actuelle et de son extension a également été étudié et validé en 2024. Les travaux débuteront début 2025.

Montepy, Fleurieux-sur-L'Arbresle : 3,5 ha d'extension possible.

Cette extension de zone est classée prioritaire dans le schéma d'accueil des entreprises de l'Ouest de Lyonnais (annexe du SCoT).

Fin 2024 la CCPA a acquis près de la moitié du foncier économique destiné à l'extension soit près de 16 000 m² (le terrain acquis représente au total 36 429 m², pour 285 000 euros, comprenant environ 20 000 m² de terres boisées en sus des terrains destinés à l'extension de la zone).

En 2024 la CCPA a poursuivi les investigations pré-opérationnelles sur ce site, engagées en 2023. L'étude faune-flore 4 saisons ne révèle pas de contre-indication majeure à l'aménagement de la zone d'activité. Une bande végétale sera réservée en lisière de la partie boisée ainsi que deux bosquets d'arbres refuges pour la petite faune locale.

De premières projections d'aménagement confirment le potentiel de cette extension qui pourrait être aménagée en deux phases suivant l'aboutissement des négociations en cours sur le reste du foncier.

Charpenay, Lentilly

La CCPA a pu accompagner des évolutions de la zone d'activités. Plusieurs projets d'initiatives privées sont en cours sur cette zone.

La Ponchonnière, Sain Bel, Savigny

Poursuite de la restructuration du secteur Est de la zone.
Les travaux de création de la rue des Thuyas au sud de la zone aboutissent fin 2024, permettant la desserte des nouvelles implantations au sud. Parallèlement des investigations sont engagées pour évaluer les capacités du système de défense extérieur contre l'incendie (DECI), en partenariat avec le SIEB (Syndicat intercommunal des eaux de la Brévenne, propriétaire des réseaux d'eau potable sur ce secteur de la ZA), la commune de Sain-Bel, et les entreprises de la zone.

Les entreprises ayant acquis (ou sous compromis) des lots sur ce secteur ont pu avancer significativement cette année :

- Livraison de l'usine Scherdel fin 2024
- Obtention d'un permis de construire pour Alphée développement
- Obtention d'un permis de démolir pour Fresenius Medical Care SMAD pour la friche COMELA et préparation d'un permis de construire tout au long de l'année 2024 en collaboration avec les services de la CCPA.

La Ponchonnière comprend également une zone d'extension possible matérialisée sur le Plan local d'urbanisme de Savigny. Afin de sécuriser ce potentiel, la CCPA a acquis en 2024 un terrain de 2744 m², au prix de 200 000 euros. Ce terrain représente l'entrée de la future extension.

La Noyeraie, Sarcey :

Les travaux de finition des espaces publics de la zone ont été réalisés en 2024.

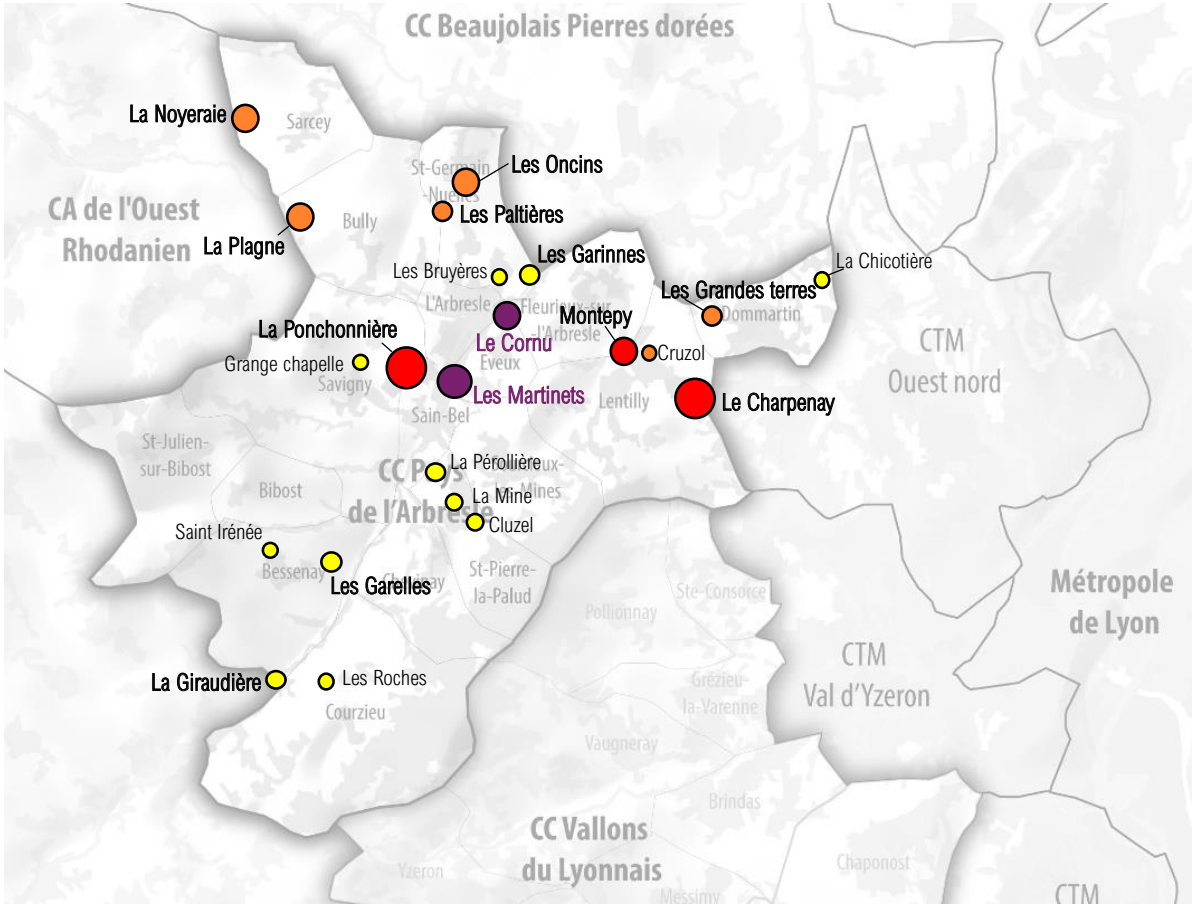

SOUTENIR LES ACTEURS ECONOMIQUES LOCAUX PAR UNE OFFRE DE SERVICE ATTRACTIVE

La Communauté de Communes poursuit ses engagements auprès des acteurs économiques locaux (porteurs de projet et entrepreneurs, clubs d'entreprises et organismes d'appui à la création d'activité notamment) afin de permettre le maintien de l'emploi local et le développement de l'entrepreneuriat sur son territoire.

Le soutien aux entrepreneurs locaux s'articule autour de trois axes :

- Animer et coordonner l'offre territoriale de soutien à l'entrepreneuriat avec les autres services de la Communauté de Communes (mobilité, transition énergétique...) et nos partenaires privilégiés (ADIE, BGE AURA, Calad' Impulsion, CEOL, CEPA, RDI, Ronalpia).

- Faciliter l'accès à l'information, communiquer et mettre en réseau : action phare initiée en 2023, les deux speed-meetings du Pays de L'Arbresle ont connu de nouveau un beau succès auprès des entrepreneurs locaux avec plus de 20 participants sur chaque session.
L'occasion de mettre en lumière des lieux de séminaires du territoire : le manoir de T.O.P Végétal à Saint Pierre la Palud et le gite de Laô Lodges à Bully.

- Compléter l'offre déjà existante en proposant de nouveaux services à destination des porteurs de projets et entrepreneurs : le déploiement d'un nouveau partenariat avec le CEPA (voir en page 52) a permis le déploiement de nouvelles actions en 2024.

LE CANEVAS 2.0, ESPACE DÉDIÉ AUX PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE, FÊTE SES 5 ANS

Le 15 juillet 2019, la Communauté de Communes inaugurait Le Canevas 2.0, espace de coworking communautaire.

Un lieu avec une double vocation :

- Être un lieu fédérateur dédié aux professionnels du territoire : créateurs d'entreprises, entrepreneurs mais aussi télétravailleurs, personnes en reconversion professionnelle...

- **Être un espace ressource pour rassembler et faire émerger les initiatives économiques locales** : à travers la mise en réseaux, l'accueil d'ateliers thématiques et de formations professionnelles, le déploiement de permanences d'acteurs économiques...

Le 26 novembre, 5 ans après la création du Canevas 2.0, la Communauté de Communes a réuni celles et ceux qui font vivre l'espace coworking pour célébrer ensemble ce premier cap : coworkers, élus, partenaires... L'occasion pour Pierre-Jean Zannettacci, Président de la CCPA, et Noël Ancian, Vice-Président au Développement économique, de revenir notamment sur la genèse du projet, les points marquants de ces premières années d'activité mais aussi se projeter vers l'avenir.

En effet, l'année 2025 apportera son lot de nouveautés pour Le Canevas 2.0, avec un déménagement au sein de L'Arborescence (ancien siège de la CCPA), rue Pierre Passemard à L'Arbresle.

Inauguration 2019

5 ans - 2024

Retour sur l'activité du Canevas 2.0 en 2024 :

- **Plus de 100 utilisateurs actifs**, dont plus de la moitié de nouveaux utilisateurs. Une grande diversité de profils a fréquenté les locaux du coworking, majoritairement des entrepreneurs et leurs collaborateurs (62%) ;
- Un lieu de plus en plus fréquenté, avec **1 330 jours de coworking effectués** (+ 17% par rapport à 2023) et près de 3 500 visites enregistrées (+ 40%).
- **23 personnes reçues** en 2024 lors des rendez-vous de l'Entrepreneuriat, service d'accueil et orientation des porteurs de projet et entrepreneurs du territoire ;
- **Plus de 250 heures** mises à disposition de nos partenaires pour l'accueil de porteurs de projets / entrepreneurs (en format individuel ou collectif) ;
- **4 sessions du programme Tous en Ligne Maintenant**, autour des risques cybersécurité, du site internet ou encore des réseaux sociaux ;
- **Plus de 30 sessions de formation** accueillies dans nos locaux (via l'organisme local MétaForma), mais aussi une dizaine de sessions d'analyse de la pratique professionnelle à destination d'assistantes maternelles ou encore d'employés dans les services à la personne.

UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF DES ENTREPRENEURS DU PAYS DE L'ARBRESLE (CEPA)

Depuis 30 ans, les entrepreneurs du territoire sont notamment représentés auprès de la Communauté de Communes par le **CEOL (Club d'Entreprises de l'Ouest Lyonnais).**
Il compte en 2024 près de 120 adhérents, principalement des TPE / PME mais aussi quelques ETI du territoire.

Depuis 2018, un autre collectif d'entrepreneurs a émergé progressivement sur le territoire, baptisé **CEPA (Collectif d'Entrepreneurs du Pays de L'Arbresle).** Il s'adresse notamment aux entrepreneurs indépendants (auto-entrepreneurs, entrepreneurs-salariés en coopérative) qui ne peuvent adhérer au CEOL (à cause de leur statut juridique ou de la nature de leur activité).

Le collectif d'entrepreneurs a franchi une étape importante en octobre 2023 avec la création de l'association CEPA, qui comptait en 2024 plus de 70 adhérents.

Les objectifs du CEPA sont les suivants :

- Favoriser l'entraide entre indépendants, le partage de problématiques pour évoluer, se développer ;
- Faire connaître et valoriser les expertises des membres, les rendre plus visibles sur le territoire du Pays de L'Arbresle ;
- Contribuer à la vie économique et sociale du Pays de L'Arbresle, cocréer des projets à impact positifs ancrés sur le territoire.

La Communauté de Communes et le CEPA ont officialisé leur partenariat à travers la signature d'une première convention en 2024, permettant le déploiement des actions suivantes :

- L'accueil des membres du CEPA au Canevas 2.0 facilité : les indépendants adhérents du CEPA peuvent désormais utiliser les services du Canevas 2.0 à tarifs préférentiels (sans adhérer individuellement comme membre du coworking) ;
- Le déploiement de sessions « Je gagne en compétences », ateliers ouverts à tous les indépendants du territoire sur des thématiques variées : communication, gestion, pilotage, posture entrepreneuriale… ;
- La cocréation d'événements dédiés au réseautage, à l'image du dernier speed-business meeting à Bully.

Plus d'informations : https://asso-cepa.fr/

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUTIENT SES COMMERÇANTS - ARTISANS

Les aides à l'investissement pour les commerces avec point de vente

L'année 2024 se présente comme une année « stabilisée » après la crise sanitaire et la crise énergétique.

15 dossiers ont pu être délibérés pour un total 48 k € de subventions attribuées pour 452 k € de projets d'investissements

- 6 créations / 8 rénovations / 1 transferts (déménagement dans un nouveau local)
- 4 projets dans l'artisanat alimentaire / 2 dans le commerce de détail / 5 dans la restauration / 4 dans les services à la personne (coiffure et beauté)

Parallèlement, 8 subventions ont pu être soldées pour un effort budgétaire de 21 k€.

Aides au maintien du dernier commerce

La CCPA accompagne financièrement la structuration de nouveaux projets pour les petites communes afin de maintenir leur dernier commerce en centre-bourg. En 2024, deux communes, Bully et Savigny, ont reçu le versement d'un fonds de concours attribué l'année précédente et permettant de financer des frais d'études « avant-projet ».

Ce type de dépense, préalable obligatoire à tout projet économique, peut parfois représenter un frein à la poursuite d'une réflexion de long terme sur un projet de revitalisation pour une petite commune. Grâce à cette contribution, la CCPA continue de promouvoir une offre commerciale diversifiée sur l'ensemble du territoire.

En fin d'année, la commune de Courzieu s'est appuyée sur le service Développement Economique de la CCPA pour monter un dossier de financement auprès de la Région dans le cadre du projet d'extension du commerce multiservices exploité par l'association Le Comptoir du Village qui pourrait aboutir en 2025.

Aides à l'immobilier

Pour compléter le dispositif d'aide à l'investissement pour les commerçants, qui finance prioritairement les dépenses d'aménagement intérieur et de matériels professionnels, la CCPA a mis en place une aide à l'immobilier d'entreprise. Ainsi, en accord avec les municipalités, la CCPA peut agir plus efficacement contre la vacance commerciale dans les centres-bourgs.

L'aide permet d'accélérer les procédures d'urgence (insalubrité, péril) en incitant les propriétaires ou les futurs locataires à engager des dépenses de rénovations, de transformations ou d'amélioration énergétique. On peut aussi envisager cette aide pour intervenir sur des locaux commerciaux en voie de déprise afin d'anticiper le risque de vacance à venir.

En 2024, le financement des dépenses de rénovation engagées par des bailleurs est à l'étude pour plusieurs locaux commerciaux sur les communes de L'Arbresle, Bully, Sain-Bel et Savigny.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Depuis 2021, la CCPA continue de soutenir les communes de Sain-Bel et L'Arbresle dans leurs actions de revitalisation commerciale, avec des mesures proactives pour lutter contre la vacance commerciale. Des réflexions ont été engagées avec les deux communes pour instaurer un droit de préemption sur les fonds de commerce. Une visite officielle de la CCI s'est tenue au printemps pour rencontrer les élus locaux, des commerçants et les représentants des associations de commerçants.

VILLAGES D'AVENIR

Villages d'avenir
1RE VAGUE – LAURÉATS 2024
GOUVERNEMENT
agence nationale de la cohésion des territoires

Trois communes de la CCPA ont intégré le programme Village d'Avenir qui soutient les petites communes rurales de moins de 3 500 habitants, principalement dans les zones rurales et périurbaines : Bessenay, Bully et Savigny.
Un chef de projets a été recruté au plus près des équipes d'accompagnement en préfecture, sous-préfecture et directions départementales des territoires (DDT). Les communes lauréates disposent ainsi d'un interlocuteur identifié en appui pour faire avancer leurs projets auprès de l'ensemble des partenaires, publics comme privés. La CCPA a pu collaborer étroitement avec l'ANCT pour accompagner étroitement la commune de Savigny dans un projet immobilier ambitieux qui vise à redessiner le paysage commercial du village.
A l'automne, la commune de Savigny a engagé une réflexion sur les modèles économiques à envisager dans le cadre de l'implantation d'un commerce multiservices. A ce titre, la commission commerce a rencontré plusieurs épiceries de proximité du Pays de L'Arbresle. Cette journée d'étude, à l'initiative de la CCPA, a permis de rencontrer des maires et des commerçants dans les communes de Saint-Germain-Nuelles, Sourcieux-les-Mines, Courzieu, Saint-Pierre-la-Palud et Eveux.

ANALYSE DES FLUX CHALANDS

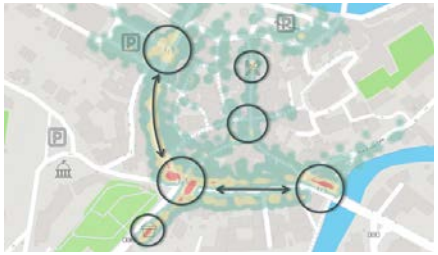

Dans le cadre de son adhésion au programme Petites Villes de Demain, la Communauté de Communes s'est dotée d'un observatoire du commerce afin de pouvoir objectiver les données relatives aux activités marchandes, dans le but d'orienter les politiques publiques et de répondre au plus près aux besoins du territoire.
A ce titre, elle dispose d'une solution de collecte des données de flux de chalands (pour les années 2019 à 2023) et de son analyse. Ces données, qui concernent spécifiquement les communes de L'Arbresle et Sain-Bel, permettent de mesurer notamment l'évasion commerciale vers des polarités commerciales situées à l'extérieures du bassin de vie.
Par ailleurs, tous les cinq ans, la Chambre de Commerce et d'Industrie réalise une enquête sur les habitudes de consommation à l'échelle des bassins Lyonnais et Stéphanois. La Communauté de Communes a organisé une restitution de ces deux études combinées aux acteurs économiques.

ARTISANAT ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La CCPA a organisé une rencontre avec les acteurs de l'immobilier d'entreprise pour faire un état des lieux du marché immobilier. Cette conférence, aux côtés de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, a permis de recenser les projets fonciers et immobiliers du territoire et de faire un état des lieux de la demande en locaux d'activités pour améliorer le parcours résidentiel des entreprises. Cet événement préfigure les futures politiques d'aménagement économique du Pays de L'Arbresle dans l'objectif d'adapter les réponses aux problématiques immobilières de l'artisanat..

OBSERVATOIRE DU COMMERCE

Dans un contexte de fragilité du commerce de proximité, la CCPA manquait d'un outil fiable pour observer, qualifier et suivre la vacance commerciale sur son territoire.
Grâce à une collaboration entre le service SIG et le développement économique, un observatoire cartographique a été construit, croisant données fiscales, terrains et entreprises. Il alimente aujourd'hui les décisions en urbanisme, fiscalité, implantation et évaluation des politiques locales.

ESPACE FRANCE SERVICES

Un service à la population bien identifié par les habitants et de plus en plus sollicité.

2488 personnes accompagnées par les conseillères France Services en 2024, contre 2095 en 2023, soit en moyenne **16,3 personnes par jour.**

Top 3 des thématiques traitées par le service : Assurance retraite, prestations CAF et Assurance Maladie

En moyenne, sur 10 personnes reçues :

- Près de 9 d'entre-elles habitent une commune de la CCPA
- 8,5 sont accompagnées en présentiel avec ou sans rendez-vous
- 7,8 personnes voient leur demande finalisée à l'issue de l'entretien
- 1,2 personnes sont reçues une seconde fois pour finaliser la démarche
- 0,5 personne est aidée et finalise elle-même la démarche,
- 0,5 personne est réorientée vers un service adapté

70 personnes ont utilisé les ordinateurs en libre-service pour effectuer les démarches en autonomie

Nouveautés 2024 : France Services hors les murs.

Courant mai, 36 habitants ont bénéficié d'une aide à la déclaration des revenus dans le cadre de permanences délocalisées des conseillères France Services sur les communes de Bessenay, Lentilly, Saint Pierre la Palud et Sarcey.

Par ailleurs, 16 agents d'accueil des mairies issus de 13 communes ont participé à une présentation des champs de compétence de France Services afin d'optimiser l'orientation des habitants.

Afin maintenir un service de proximité facilement accessible pour les habitant,
il a été acté de maintenir France Services à « L'Arborescence » 117 rue Pierre Passemard à L'Arbresle,

Les permanences partenaires très fréquentées également

1528 personnes reçues en 2024 dans le cadre de ces permanences accueillies au sein de France Services (CAF, MSA, CARSAT retraite, CARSAT assurance maladie, et permanence Accueil Conseil Orientation Logement conduite par Soliha).

A noter : l'arrivée d'un nouveau conciliateur de justice a permis la reprise de la permanence de conciliation en septembre 2024 très sollicitée depuis cette date.

EN SAVOIR PLUS

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Guider et rassurer les premiers pas dans l'environnement numérique sont les missions du conseiller numérique.

225 personnes ont été accompagnées individuellement pour soutenir la prise en main de leur matériel, ouvrir une boîte mail, installer une application, gérer des courriels, naviguer sur le web...

Nouveauté 2024 - « Tuclicou » : un atelier thématique d'1h30 en petit groupe de 5 personnes maximum pour découvrir et apprendre à son rythme.

Parmi les contenus abordés : Découvrir et utiliser le compte Améli, utiliser Doctolib, prévenir les fraudes et le harcèlement sur internet, utiliser Whatsapp ..

116 personnes ont participé à un ou plusieurs de ces ateliers sur différents sites : Restos du cœur, médiathèque de Lentilly, commune de Bessenay et à la CCPA

Pays
de L'Arbresle,
TERRE
DE BIEN-ÊTRE.

Se soigner.

OCTOBRE ROSE

Un mois de mobilisation dans les communes engagées dans la sensibilisation au dépistage du cancer du sein avec la contribution de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais (CPTS), du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers, et de la CCPA.

Expositions, décorations sur l'espace public, ateliers manuels, ateliers yoga, conférences, Zumba, paniers garnis sur le marché... des animations mises en place par les communes pour sensibiliser à ce sujet de santé, communiquer sur l'intérêt et l'importance du dépistage, et récolter des fonds au bénéfice d'associations œuvrant sur cette thématique.

Parmi ces animations, la randonnée intercommunale St Pierre-la-Palud / Chevinay / Sourcieux et Sain-Bel a connu un vif succès.

Des habitants ont pu échanger avec des professionnels médicaux et bénéficier d'une sensibilisation aux gestes d'auto-palpation auprès du stand de la CPTS présente sur les événements organisés par les communes de Bully, L'Arbresle et Saint-Perre-la-Palud.

LES RENCONTRES INTER-CCAS

Trois temps d'échanges ont été proposés en 2024 à l'ensemble des Centres Communaux d'Action Sociale du territoire. Une dizaine de CCAS a répondu présent et deux axes de travail ont été définis :

- **Déterminer un projet de formation répondant à des besoins communs :**

Ainsi, une **formation aux Premiers Secours en Santé Mentale** financée par la CCPA s'est déroulée les 3 et 4 octobre. Elle a réuni 13 participants issus de 7 communes (3 membres de CCAS et 10 agents d'accueil de mairie).

- **Construire ensemble le programme de la semaine bleue 2024**

LA SEMAINE BLEUE

Tout comme la 1ère édition 2023, la semaine bleue 2024 traduit un engagement sur les enjeux du vieillissement, en particulier pour favoriser le bien vieillir sur le territoire.

Le bilan de l'édition 2023 avait montré l'intérêt de temps festifs très appréciés des personnes âgées. Les CCAS impliqués dans l'élaboration de ce projet ont donc souhaité renouveler un temps festif, mais également proposer des ateliers en lien avec la thématique 2024 de cette manifestation nationale « Bougez pour sa santé »

Un programme riche et diversifié comptant 9 événements répartis sur 8 communes :

- **7 ateliers pour découvrir une pratique de gym adaptée ou de détente/relaxation** avec l'intervention entre autres de professionnels de l'Archipel et de Maison Sport Santé
- **Un atelier « Bien chez soi »** animé par l'association SOLIHA
- **Une représentation théâtrale « Rififi au cabaret »** par la troupe Sambé théâtre de Sain-Bel

100 personnes au total issues de 11 communes ont participé aux différents événements.

Deux ateliers annulés, faute de participants.

Bénéfice secondaire à cette édition 2024 : l'atelier de gym adaptée proposé sur la commune de Chevinay a connu un grand succès. Les participants ont manifesté le souhait de poursuivre cet atelier répondant à leurs besoins. La commune a répondu à cette attente en pérennisant l'atelier à partir de janvier 2025.

UN P'TITEMPS

"Un p'titemps" est un projet expérimental intercommunal pour favoriser le lien social, développer les solidarités de proximité et soutenir l'engagement bénévole.

Dans le cadre du travail inter-CCAS, les communes de Bibost, Bessenay, Chevinay, Courzieu et Saint-Julien-sur-Bibost se sont associées à la CCPA pour expérimenter une plateforme numérique sécurisée ayant pour finalité de soutenir les solidarités locales, et de prévenir l'isolement social.

Cet outil permet la mise en lien d'une personne en situation de fragilité et ayant besoin de services ponctuels avec une personne bénévole.

Réunis lors de différents comités techniques animés par le service développement social de la CCPA, les « référents Un p'titemps » membres des CCAS des cinq communes impliquées dans le projet ont :

- Ont défini le périmètre des services intégrés dans la future plateforme
- Elaboré la charte des bénévoles
- Suivi des temps de formation pour se familiariser à la plateforme numérique
- Choisi le nom du projet

Ces bases étant posées, une communication portée par les référents "Un p'titemps" a pu s'engager sur les communes dans le courant de l'automne pour sensibiliser des bénévoles.

Fin décembre 2024, une trentaine d'habitants a été reçue par les CCAS des communes et leur offre de bénévolat validée.

De son côté la CCPA finance et coordonne le projet, héberge la plateforme et traitera les futures demandes de services.

Ce projet sera déployé dans le courant du 1er semestre 2025.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES ET/OU SOLIDAIRES DU TERRITOIRE

12 associations ont répondu à l'appel à projets 2024 de la CCPA sur la thématique sociale et/ou solidarités pour un montant total de subventions attribuées de 14 000 €.

Différents soutiens financiers ont été également apportés en 2024 dans le cadre du développement social :

- 11 000 € à l'auto-école solidaire Nord-Ouest Rhône portée dorénavant par la Mission Locale Rurale Nord-Ouest

- 3 000 € à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour soutenir son fonctionnement, et 1 500 € versés pour aider à la création d'un poste de coordonnateur de parcours de soins en santé mentale.

- 1 500 € à l'Hôpital de L'Arbresle dans le cadre de la création d'un jardin d'éveil au sein de l'établissement.

MAISON SPORT SANTÉ

La Maison Sport Santé (MSS) du Pays de L'Arbresle a pour vocation de rassembler les professionnels du monde de la santé et du sport afin d'accueillir et d'orienter toutes les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive. L'objectif est de redonner l'envie et le goût aux personnes atteintes d'affections de longue durée (ALD) ou éloignées du sport de pratiquer une activité physique.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a renouvelé, en décembre 2023, l'Habilitation « Maison Sport Santé » à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour une période de 5 ans.

La Maison Sport santé est portée par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle en partenariat avec la Communauté Professionnelles Territoriale de Santé, l'Association Physique Adaptée et l'hôpital de L'Arbresle.

Renouvellement de la subvention de la DRAJES dans le cadre des dispositifs « Maison Sport Santé » et « Plan antichute des personnes âgées » :

- **Maison Sport Santé du Pays de L'Arbresle – promotion, déploiement et montée en charge des actions en direction des publics spécifiques : 9 000 €**

Ce financement est dédié aux actions de promotion permettant le déploiement de la MSS, l'accompagnement des associations sportives du territoire, la formation des acteurs

- **Plan Antichute des personnes âgées : 5 000 €**

Le recours à l'activité physique adaptée pour les personnes en perte d'autonomie et les personnes âgées est un moyen permettant de limiter et de prévenir le risque de chute, cette dotation est allouée afin d'accompagner la mise en œuvre d'actions dédiées à ces publics.

DÉPLOIEMENT DU PLAN ANTICHUTE :

- **3 ateliers pilotés par une équipe pluridisciplinaire** (diététicienne, psychomotricienne, ergothérapeute et éducateur d'Activité Physique Adaptée)
- **Samedi matin à raison de 1 par mois**
- **12 participants**

LES INTERVENANTS ET LEURS RÔLES :

- **Diététicienne** : connaître les recommandations alimentaires, assurer la prise de conscience du vieillissement sur l'organisme et ses méfaits
- **Psychomotricienne** : les appuis, l'équilibre, les repères sensoriels, Relevé du sol en sécurité, les risques de déséquilibre
- **Ergothérapeute** : les situations à risque au quotidien, la mesure du risque et ses conséquences, l'accessibilité et sécurité du logement
- **Éducateur APA** : exercices d'assouplissement, travail de l'équilibre et de la proprioception, renforcement musculaire, assurer le rôle de fil conducteur entre les séances

EN CHIFFRES

+ 200
PERSONNES
orientées sur les différentes offres sportives du territoire

90
PERSONNES
ont pu bénéficier d'un bilan initial

80
ADHÉRENTS
à des ateliers hebdomadaires

LES DIFFÉRENTS ATELIERS PROPOSÉS PAR LA MAISON SPORT SANTÉ EN 2024 :

LUNDI

15h45-17h : Pass'Multisport (Activités physiques pour tous du Pays de L'Arbresle)
16h-17h : Pass'Multisport (Archipel, Aqua-Centre du Pays de L'Arbresle)
17h-18h15 : Pass'Multisport (Activités physiques pour tous du Pays de L'Arbresle)

MARDI

10h30-11h30 : Pass'Multisport (Archipel, Aqua-Centre du Pays de L'Arbresle)
16h30-17h30 : Pass'Reprise (Hôpital de L'Arbresle)
17h30-18h45 : Pass'Multisport (Activités physiques pour tous du Pays de L'Arbresle)

MERCREDI

16h30-17h30 : Pass'Reprise (Hôpital de L'Arbresle)
17h30-19h : Pass'Multisport (Activités physiques pour tous du Pays de L'Arbresle)

JEUDI

17h45-18h45 : Pass'Multisport (Activités physiques pour tous du Pays de L'Arbresle)
16h30-17h30 : Pass'Reprise (Hôpital de L'Arbresle)

CONCLUSION

Après de nombreux mois de fonctionnement, des échanges réguliers avec les services, la consolidation des partenariats et la montée en puissance de l'activité, la Maison Sport Santé du Pays de L'Arbresle a totalement trouvé sa place sur le territoire et permet d'apporter une véritable dynamique tant en direction d'un public qui ne pratiquait pas (plus) d'activité sportive qu'en direction des nombreux partenaires (Communes, clubs, associations, professionnels de santé, CCAS, Département du Rhône,...).

Pays de L'Arbresle.
TERRE DE SENS.

S'engager.

L'équipe assainissement de la CCPA assure les missions suivantes :

- L'instruction du volet assainissement (eaux usées et eaux pluviales) des documents d'urbanisme des 17 communes de la CCPA ainsi que pour la commune de Brussieu (convention avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais CCMDL pour le volet eaux usées),
- L'exploitation de 7 systèmes d'assainissement collectif en interne,
- Le contrôle de l'exécution des marchés publics de prestations de service pour l'exploitation des 14 autres systèmes d'assainissement,
- Le diagnostic et l'accompagnement à la mise en conformité des rejets non-domestiques d'une quinzaine d'établissements privés et publics,
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif du territoire,
- La gestion des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines,
- Le suivi de nombreuses études (schéma directeur des eaux pluviales, diagnostics périodiques et permanents des systèmes d'assainissement, maitrise d'œuvre...),
- Le suivi des chantiers (stations d'épuration, extensions de réseaux, bassins d'orage...).

LE DROIT DES SOLS

Nombre de dossiers instruits :

La CCPA est sollicitée par les services instructeurs afin d'émettre un avis au titre de ses compétences (assainissement, voirie, mobilité, développement économique, agriculture...). En 2024, la CCPA a ainsi traité **1188 demandes d'instruction.** Ce chiffre inclut les demandes dites « initiales » pour des permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme... et les demandes de traitement de pièces complémentaires.

Nombre d'instructions PLU ayant impacté le service en 2024 :

De manière générale, le service participe aux réunions relatives aux modifications ou révisions des PLU. Il rend un avis sur les projets de modifications, évalue les coûts financiers liés aux extensions de réseaux inhérentes à ces évolutions d'urbanisme.

C'est un travail conséquent pour le service qui doit s'adapter à ces charges de travail pour répondre aux demandes des communes. Entre la création du poste d'instructeur du droit des sols en 2020 et fin 2024, la CCPA a enregistré une augmentation de plus de 104 % de demandes.

2
RÉVISIONS
générales du PLU

3 réunions en mairie de Lentilly

4 réunions en mairie de L'Arbresle

1
RÉVISION
du zonage assainissement de Lentilly

Mobilisation du service assainissement : rédaction du dossier d'enquête publique de la révision du zonage et gestion de l'enquête avec le commissaire enquêteur.

1
DÉCLARATION
de projet avec examen conjoint

1 réunion en mairie de Bessenay

1
MODIFICATION
de PLU

Examen du projet et envoi d'un avis officiel à Sain-Bel

Assainissement collectif et non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les principales missions du service d'assainissement collectif sont les suivantes :

- Assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que la gestion des sous-produits issus de l'assainissement (sables, graisses, refus de dégrillage et boues).
- Contrôler la conformité des évacuations des habitations et bâtiments divers raccordés au réseau (eaux usées et eaux pluviales) dans le cadre des ventes immobilières.
- Suivre les études réglementaires qui sont réalisées en interne ou par un prestataire, ainsi que les chantiers qui en découlent.
- La gestion des eaux usées non domestiques via l'accompagnement des entreprises, artisans et collectivités du territoire générant ce type de rejets (via la démarche Qualité des Rejets des Entreprises) de la CCPA.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN QUELQUES CHIFFRES :

Linéaire de réseaux :

Le service recense près de **304 kilomètres de réseaux,** dont environ :

- 110 km de réseaux dits « unitaires » (collectant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales),
- 8,4 km de réseaux en refoulement,
- 171 km de réseaux dits « séparatifs » d'eaux usées strictes (ne collectant que des eaux usées).

Le service travaille en continu à la mise à jour de son patrimoine sous SIG (Système d'Information Géographique) afin d'améliorer la précision des données et d'enrichir les informations sur les collecteurs (date de pose, profondeur, côte fil d'eau, diamètre...).

Voici les chiffres 2024 concernant les réseaux créés ainsi que les réseaux mis à jour :

Linéaire de réseau	Créé (ml)	Mis à jour (ml)
EU	1 878	15 868
EP	79 400	9 597
Unitaire	0	17 746

Plus de
15 000 abonnés
soit environ
34 000 habitants
desservis par les réseaux d'assainissement de la CCPA.

Contrôles de branchement dans le cadre de ventes immobilières en 2024 :

- **340 contrôles réalisés** dont 25 non conformes (7,4 % en 2024 contre 12,4 % en 2023)
- **6 levées de non-conformité** à la suite des travaux réalisés par les abonnés, soit une dizaine d'équivalents habitants (unité de mesure de la pollution).
- Recettes de la régie assainissement (contrôles ventes) : **64 976 € HT sur l'année 2024**

Les ouvrages

Le service gère **19 stations de traitement des eaux usées (STEU) :**

Nom de la STEU	Capacité nominale (EH)	Filière	Exploitant
SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	420	Filtre planté	CCPA
BESSENAY – Les Rivières	50	Filtre planté de roseaux	CCPA
BIBOST	350	Langunage + filtre	CCPA
BULLY – Montagny	140	Filtre planté	CCPA
DOMMARTIN – ZAC Grandes Terres	130	Filtre planté	CCPA
FLEURIEUX – Lévy-Morillon	114	Filtre planté	CCPA
SAVIGNY – La Rochette	100	Filtre planté	CCPA
BESSENAY – Brévenne	2 500	Boues activées	Véolia-eau
BULLY – La Plagne	300	Lit bactérien	Véolia-eau
CHEVINAY	400	Lit bactérien	Véolia-eau
COURZIEU	3 467	Boues activées	Véolia-eau
DOMMARTIN – chef-lieu	2 000	Boues activées	Véolia-eau
FLEURIEUX – Le buvet	9 000	Boues activées	Véolia-eau
FLEURIEUX – Pilherbe	475	Bio-disques	Véolia-eau
L'Arbresle	12 400	Boues activées	Véolia-eau
SAIN BEL	5 000	Boues activées	Véolia-eau
SARCEY	1 150	Boues activées	Véolia-eau
SAVIGNY – Les Rivières	2 200	Boues activées	Véolia-eau
SOURCIEUX-LES-MINES	2 163	Boues activées	Véolia-eau

Le patrimoine

En plus des 19 stations de traitement des eaux usées du territoire, la CCPA assure l'entretien et le renouvellement de :

8 BASSINS D'ORAGE

Communes	Noms	Volume de stockage
Lentilly	Les Carrières	200 m³
Fleurieux-sur-L'Arbresle	La Pénarde	200 m³
Bully	BO Bully	270 m³
Bessenay	Le Bartassieux	500 m³
L'Arbresle	STEU de L'Arbresle	700 m³
L' Arbresle	BO Zola en construction	800 m³
Sain-Bel	BO Sain Bel	1500 m³
Courzieu	La Giraudière	450 m³

304KM
DONT 110 KM DE RÉSEAUX UNITAIRES

31
POSTES DE REFOULEMENT

100
OUVRAGES PERMETTANT LE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS AU MILIEU NATUREL : DÉVERSOIR D'ORAGE

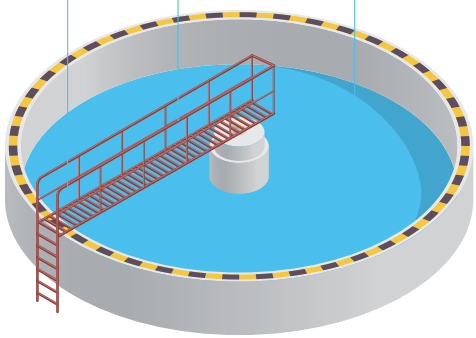

31 POSTES DE REFOULEMENT

Communes	Nom de l'ouvrage
Bully	La Salette – Solémy Le Pavé Le Colombier Le Bottet – Montagny
L'Arbresle	Le Stade Route de Lyon Sapéon
Éveux	Le Bigout, Chemin de la rivière
Fleurieux-sur-L'Arbresle	La Roche Les Tuilières L'Orée du bois, les Fleurettes Salle des fêtes Les Pesses/Riboulet
Lentilly	Collège de Lentilly Cruzols ZI Charpenay Nord ZI Charpenay Sud La Ferrière Aire de grand passage
Saint-Pierre-la-Palud	Chemin des Bornes PR St Antoine
Bessenay	PR les Marmottes PR St Irénée PR Jainon
Brussieu	PR du Charachon
Dommartin	PR Zac des Grandes Terres
Savigny	PR la Rochette
Sarcey	PR Ancienne STEU PR Fontlavis sud PR Les Places, salle des fêtes

LA DÉMARCHE Q.R.E : QUALITÉ DES REJETS DES ENTREPRISES

Les entreprises de notre territoire peuvent générer **des rejets « autres que domestiques »** nécessitant un accompagnement pour concilier le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseaux), l'installation durable des entreprises sur le territoire et le bon état écologique des milieux aquatiques.

Ce type de rejet est encadré par **l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique** qui indique que « tout déversement d'eaux usées autres que domestiques [...] doit être préalablement autorisé par la collectivité ».

La démarche Q.R.E existe depuis avril 2018 sur le territoire et est financée depuis le lancement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) via son dispositif d'Opération Collective (OPC). Plus largement, cette démarche s'inscrit à l'échelle du territoire du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) en lien avec la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR) et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL). Une chargée de mission au SYRIBT (Syndicat de Rivières Brévenne Turdine) coordonne cette démarche.

Au niveau du territoire de la CCPA, le technicien en charge de ces missions réalise des diagnostics et apporte une assistance auprès des établissements concernés par ces rejets. L'objectif est de **tendre vers une mise en conformité technique et administrative des entreprises ciblées.** Des dossiers de demandes de subventions sont montés pour d'éventuelles aides aux études ou travaux à réaliser le cas échéant. A ce jour, **près de 90 établissements ont été ou sont en cours de régularisation sur une base d'environ 250 entreprises qualifiées comme « prioritaires » sur le territoire.**

En 2024, **près de 12 000 € d'aides ont été attribuées** pour un établissement afin d'améliorer la qualité de leurs rejets non-domestiques. Deux dossiers de subventions sont en cours d'instruction auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant d'aides d'environ 30 000 €. D'autres entreprises se sont mises en conformité sans aides publiques. Un film **retour d'expérience a été réalisé en interne par la CCPA en lien avec la société « SIAP » :**

https://www.youtube.com/watch?v=89NNDAHZU8g&ab_channel=Communaut%C3%A9deCommunesPaysdeL%27Arbresle

En outre, **la mise à jour du règlement d'assainissement** et plus particulièrement la partie sur les effluents non-domestiques, a permis **d'harmoniser les valeurs seuils** (normes) de rejets sur le territoire et de **mettre en place une tarification incitative sur ces rejets si particuliers.**

Enfin, la diffusion de supports de communication auprès du grand public permet de **sensibiliser sur l'impact des produits domestiques et toxiques** (micropolluants). Le technicien organise également **des visites avec les entreprises** du territoire pour faire connaitre **le fonctionnement des stations de traitement** sur lesquelles leurs effluents sont raccordés.

PRINCIPAUX CHANTIERS ET ÉTUDES DU SERVICE ASSAINISSEMENT EN 2024 :

1 Création du bassin de restitution stockage Emile Zola – L'Arbresle

Nature et descriptif de l'opération :

Création d'un bassin de restitution et stockage de 800 m³ pour mettre en conformité la collecte du système d'assainissement de L'Arbresle. En cas de pluies intenses, ces 800 m³ d'eaux usées mélangées aux eaux de pluies, ne partiront plus sans traitement dans la Brévenne. Elles seront renvoyées, de manière lissée, à la station d'épuration de L'Arbresle pour être épurées après l'épisode pluvieux.

Coût de l'opération : 2 210 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le BE IRH ingénieurs conseil et les travaux par le groupement d'entreprises BP2 Albertazzi pour le lot réseaux.

Partenaires financiers : Agence de l'eau RMC 273 600 € HT et Préfecture du Rhône 322 350 € HT.

Date de réception du chantier : mars 2025.

2 Construction d'une station de traitement des eaux usées de Saint-Julien-sur-Bibost

Nature et descriptif de l'opération :

L'ancienne station d'épuration (lagunages) disposant d'une capacité nominale de 250 EH était sous dimensionnée pour traiter les effluents de cette commune et pour accueillir de nouveaux abonnés.

Coût de l'opération : 555 000 € HT .

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le Cabinet Merlin et les travaux par la société LMTP.

Date de réception : printemps 2024.

3 Création d'un dessableur pour la station d'épuration de Dommartin

Nature et descriptif de l'opération :

Création d'un dessableur implanté sur le site de l'ancienne station d'épuration de Dommartin afin de piéger les sables. En effet, du fait de la nature unitaire d'un important linéaire de réseau, d'importantes quantités de sable se retrouvaient dans le bassin d'aération de la station de Dommartin. Les opérations de dessablage dans les bassins sont techniques, complexes et très onéreuses. Les sables participent à la dégradation accélérée des équipements placés dans les ouvrages de traitement, notamment les rampes d'aération.

Coût de l'opération : 69 000 € HT .

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le service assainissement, les travaux par l'entreprise Crouzet.

Date de réception : décembre 2024.

4 Création d'une extension du réseau d'eaux usées strictes à Bibost pour raccorder le hameau du Planin

Nature et descriptif de l'opération :

Création d'un réseau EU strict en diamètre 200 mm sur environ 700 mètres linéaires permettant le raccordement de 16 logements à la station de Bibost.

Coût de l'opération : 468 000 € HT

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le BE SAFEGE SAS et les travaux par l'entreprise Albertazzi.

Date de réception prévue : printemps 2025.

Principales études engagées en 2024 :

1- Les diagnostics réglementaires

Le bassin versant Brévenne-Turdine est soumis à de fortes pressions polluantes. Il est, par ailleurs, classé en zone sensible à l'eutrophisation. Les rejets des stations de traitement des eaux usées non conformes à la DERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines), à l'arrêté du 21/07/2015 mais aussi aux prescriptions locales (arrêtés préfectoraux, dossiers loi sur l'eau), contribuent à cette pression. Les nombreux déversoirs d'orage placés sur les réseaux de transport et de collecte peuvent participer également à la dégradation du milieu lorsque ceux-ci sont mal conçus et/ou mal positionnés sur le maillage du réseau.

Afin d'identifier le plus précisément possible les actions correctives à mettre en place sur le réseau pour diminuer l'impact sur le milieu (notamment en temps de pluie), la CCPA a lancé depuis 2021 un important programme de diagnostics réseaux sur de nombreux systèmes d'assainissement. Ces diagnostics permettent un recueil de données préalables (débit, pluviométrie, charges de pollutions, ...) indispensables pour trouver le meilleur compromis entre préservation de la ressource en eau et gestion de la dépense publique. A noter que ces différents diagnostics relèvent d'obligations réglementaires (arrêté du 21/07/2015 modifié) :

SYSTEME D'ASSAINISSEMENT (SA)	DIAGNOSTIC PERIODIQUE (Maximum tous les 10 ans, tous les SA sont concernés)	DIAGNOSTIC PERMANENT (SA > 2 000 EH)
BIBOST	Diagnostic périodique achevé en 2024	-
BULLY LA PLAGNE	Diagnostic périodique achevé en 2022	-
BUVET		Marché engagé fin 2024, étude finalisée courant 2025
CHEVINAY	Diagnostic périodique achevé en 2023	-
COURZIEU-BRUSSIEU	Diagnostic périodique achevé en 2025	Marché notifié en 2024, étude finalisée courant 2025
DOMMARTIN CHEF LIEU		Marché notifié en 2024, étude finalisée courant 2025
DOMMARTIN ZAC GRANDES TERRES	Diagnostic périodique* achevé en 2023	-
FLEURIEUX PILHERBE	Diagnostic périodique achevé en 2023	-
L'Arbresle		Diagnostic permanent achevé en 2023, autosurveillance à mettre en place courant 2025
SAVIGNY	Diagnostic périodique achevé en 2023	Marché notifié en 2024, étude finalisée courant 2025
SAIN BEL & ST PIERRE LA PALUD	Diagnostic périodique achevé en 2023	Marché notifié en 2024, étude finalisée courant 2025
SARCEY	Diagnostic périodique achevé en 2023	-
BESSENAY	Phase 3 en cours	Marché notifié en 2024, étude finalisée courant 2025

* diagnostic entièrement conduit en interne, par le service assainissement.

2- Les révisions des zonages d'assainissement

Le service assainissement a conduit en interne la révision du zonage d'assainissement de la commune de Lentilly, à l'occasion de la révision générale du PLU de la commune. Le commissaire enquêteur en charge de ce dossier d'enquête publique a émis un avis favorable relatif à ce nouveau zonage qui a été approuvé début 2025.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les habitations qui ne peuvent être desservies par un réseau public de collecte des eaux usées doivent être équipées d'une installation individuelle permettant de traiter les eaux usées qu'elles génèrent.

Ces installations doivent être régulièrement contrôlées car les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, cuisine...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si l'installation est défectueuse ou mal entretenue.

Ce contrôle est réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le SPANC de la CCPA exerce en régie, les missions suivantes :

- Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves et réhabilitées (validation du projet, puis des travaux). Tout permis de construire ou d'aménager comprenant un projet de réalisation ou de réhabilitation d'assainissement non collectif doit être accompagné d'une attestation de conformité délivrée par le SPANC ;
- Contrôle lors de transactions immobilières : un rapport de visite du SPANC de moins de 3 ans doit être fourni à l'acheteur avant la signature de l'acte de vente ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes, selon une périodicité fixée à 8 ans.

Au 31 décembre 2024, **2 978 installations d'assainissement non collectif** sont recensées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Activités du service :

- **46 Contrôles de conception** (demandes d'urbanisme, réhabilitation)
- **26 Contrôles de réalisation** des travaux
- **37 Diagnostics vente**
- **261 Contrôles périodiques** de bon fonctionnement

EAUX PLUVIALES URBAINES

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle exerce la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » en lieu et place de ses communes membres depuis le 1er janvier 2019.

La gestion des eaux pluviales urbaines couvre la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines, c'est-à-dire des zones urbaines ou à urbaniser du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou équivalent.

Lors de la prise de compétence, **la CCPA s'est engagée à favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales** permettant la gestion des eaux pluviales in situ.

Exploitation des installations

Le service gère notamment :

- 15 bassins de rétention à ciel ouvert, dont 4 équipés de séparateurs à hydrocarbures,
- Environ 190 km de réseaux de collecte des eaux pluviales.

Ces ouvrages sont exploités en régie : la CCPA assure leur entretien directement ou via des marchés de services.

Cet entretien comprend :

- La surveillance et les petites réparations des équipements et ouvrages ;
- La dératisation des réseaux de collecte des eaux pluviales en coordination avec les opérations de dératisation menées sur les réseaux de collecte des eaux usées ;
- L'entretien des espaces verts des bassins de rétention à ciel ouvert 2 fois par an sur la base d'une gestion différenciée. Les déchets verts issus de l'intérieur des bassins sont extraits pour éviter de faire des curages des bassins trop fréquemment.
- Le technicien du service accompagne également les services communautaires (voirie, déchets, développement économique...) et les communes pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement et de lotissements.

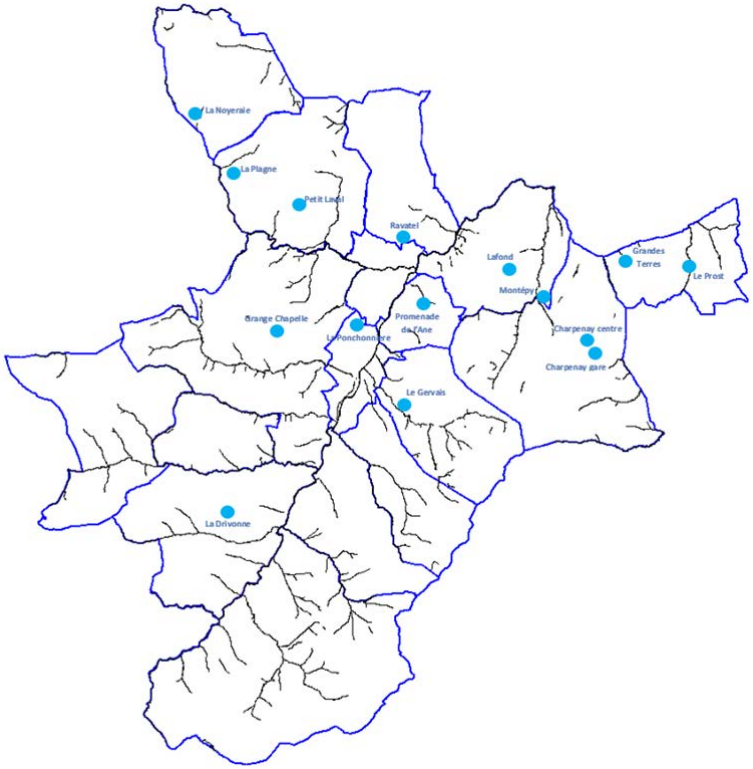

PRINCIPAL CHANTIER RÉALISÉ EN 2024

1 Création d'un réseau d'eaux pluviales secteur Porte de la Libération à L'Arbresle

Nature et descriptif de l'opération :

Le diagnostic permanent du système assainissement de L'Arbresle a identifié des arrivées d'eaux claires importantes dans le réseau unitaire situé route de Sain Bel à L'Arbresle au niveau du rond-point de la Porte de la Libération. Un réseau d'eaux pluviales de diamètre 500 de 60 ml a été créé afin de dévier ces eaux parasites.

Compte tenu du fort trafic de la Route Départementale 389, une partie des travaux a été réalisée la nuit pour la traversée de la voie en route barrée.

Coût de l'opération : 91 000 € TTC.

La maitrise d'œuvre a été assurée en interne par le service assainissement et les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises Albertazzi / Perret / Crouzet.

Date de réception du chantier : avril et juillet 2024

LA CCPA S'ENGAGE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACTIONS TRANSVERSALES

Suivi et animation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Le PCAET est porté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Il s'agit de le mettre en œuvre sur les 4 ECPI du SOL sur la période 2022-2028.

Il fixe des objectifs stratégiques à l'horizon 2050 :

- 59% de baisse des émissions de GES
- Volet Energie : réduction de 45% des consommations, Taux de couverture de 50% en 2050, 19% en 2030
- Volet Air : réduction moyenne de 66% des émissions de polluants atmosphériques
- Développement des réseaux de distribution d'électricité et de chaleur

Afin de faciliter l'appropriation du PCAET par chacun des EPCI du SOL, le SOL a signé un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME. Pour cela, la CCPA est entrée dans la démarche « territoire engagé pour la transition écologique ». Cette démarche comprend deux volets : « climat air énergie » et « économie circulaire ».

La CCPA est accompagnée par des conseillers spécialisés financés par l'ADEME qui ont procédé en 2024 à un état des lieux afin d'identifier les points forts et les points à améliorer par la CCPA.

Elaboration d'un nouvel avenant au Contrat pour la Réussite et de la Transition Écologique (CRTE) :

Signée avec l'État et le Département début 2025, cette convention permet de mettre en avant certains projets ambitieux du territoire en termes de transition écologique. Cela favorise également l'obtention de financements de l'Etat. Les communes ont été sollicitées afin que soient pris en compte toutes leurs actions dans le cadre du nouveau CRTE, en lien avec les enjeux du projet de territoire. Les actions retenus dans le cadre du CRTE doivent également correspondre aux objectifs régionaux de la COP (conférence des parties régionales et départementales).

Travail en réseau :

Participation aux réseaux locaux, régionaux et nationaux : journées des TEPOS (Territoires à Énergie Positive) à Loos-en-Gohelle, ville pionnière en termes de transition écologique en octobre 2024.

Energie et bâtiments

Fonds de concours "rénovation énergétique des bâtiments publics" :

La CCPA a mis en place en juin 2024 un fonds de concours rénovation énergétique afin de soutenir financièrement les communes qui réalisent des travaux sur leurs bâtiments communaux. L'aide versée aux communes est de 80 000€ maximum pour un projet ambitieux en termes de gain énergétique (qui permet un gain énergétique de 30 % minimum). Depuis son lancement, les communes de Dommartin, Savigny, Bibost, L'Arbresle et Sourcieux-les-Mines ont sollicité ce fonds de concours. Le versement d'un acompte de 40 % est réalisé au lancement des travaux et le solde est versé à la fin des travaux. La démarche est affichée lors de l'inauguration des réalisations, par la remise d'une plaque "La CCPA soutient la rénovation énergétique", à apposer sur le bâtiment concerné.

Zones d'accélération des énergies renouvelables :

Suite à la loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023, les 17 communes du territoire ont été accompagnées à toutes les étapes de la procédure : de la cartographie à la déclaration des zones sur le portail national (début 2025). La concertation avec le grand public via les sites internet de la CCPA et des communes a été portée par la CCPA.

Rénovation du patrimoine public

7 communes ont été lauréates du fonds chêne 3 avec la CCPA pour le financement d'études énergétiques. La CCPA a proposé, via le service commun, de porter un marché afin de seconder les communes pour le lancement de ces études, préalable indispensable à l'obtention de fonds publics dans le cas de rénovations énergétiques performantes. Un marché a donc été lancé pour 22 études énergétiques des bâtiments publics de ces 7 communes concernées.

Photovoltaïque : principal potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire

- Développement de panneaux photovoltaïques en toiture sur les bâtiments communaux avec le SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) : sur 18 projets validés, 12 toitures installées, 4 en cours. Concernant la Phase 2, il s'agit des bâtiments nécessitant une étude structure au préalable : 9 études ont été réalisées (3 n'ont pas pu se faire), il en reste deux nouvelles à réaliser.
- Accompagnement d'un projet d'autoconsommation collective dans la ZA Les Garelles : 3 entreprises de la zone ont été accompagnées afin d'étudier la possibilité de mise en place d'une boucle de consommation collective incluant sur un rayon de 2 km des producteurs (pourvus de toitures importantes pour accueillir des panneaux photovoltaïques) et des consommateurs. La CCPA a sollicité une coopérative spécialisée sur ce sujet pour accompagner ces entrepreneurs dans ce projet.
- L'aide à l'achat de panneaux photovoltaïques à installer soi-même et à brancher sur secteur de type « plug and play » se poursuit. En 2024, 3359 € ont été versés à 26 foyers.
- Chaleur fatale réseau de chaleur urbain : récupération de la chaleur perdue durant un processus industriel.

Réalisation d'une étude de faisabilité concernant la possibilité de récupérer la chaleur émise par le process de production d'entreprises au sein de la zone de la Ponchonnière afin d'alimenter un réseau de chaleur sur la Zone de la Ponchonière et au centre-bourg de L'Arbresle.
Cette étude a permis de valider les conditions de réussite pour la création d'un réseau de chaleur et de proposer les scénarios de réalisation en collaboration avec la Mairie de L'Arbresle.

EAU BIODIVERSITÉ ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Actions d'adaptation et de protection poursuivies :

Plantation de haies en milieu agricole : 3 porteurs de projet ont répondu à l'appel pour planter des haies en milieu agricole
Les plantations de l'hiver 2024 sont toujours en cours, en mars 2025 nous aurons planté 1 060 mètres linéaires de haies.

Fonds de concours biodiversité et sensibilisation : Ce fonds a soutenu pour la 2ème année consécutive les projets des communes : Bessenay pour le projet « Rucher pédagogique de la Drivonne » et L'Arbresle pour les projets « plantation d'une haie diversifiée » et « végétalisation de la cour de la crèche Pause Tendresse ». Ces 3 projets ont bénéficié d'une aide totale de 4 823 €.

L'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie se poursuit. 8 191 € ont été versés à des particuliers se fournissant dans des magasins locaux. Ce qui représente 124 nouveaux foyers équipés. Depuis le début de l'opération, 415 foyers ont bénéficié de la subvention avec un total de 27 666 € d'aides apportées entre 2022 et 2024.

La CCPA s'engage dans la transition écologique.

Un soutien de 3 800 € a été versé à l'association Hirondelle

128 animaux ont été recueillis sur la CCPA, 41 espèces différentes comme des chevreuils ou des martins pêcheurs...

Le budget de fonctionnement annuel de l'association est de 600 000 € pour 7 148 pensionnaires (contre 6 000 en 2023).

Les chiffres sont en hausse et traduisent les effets du changement climatique. Le don reste la principale ressource de l'association https://hirondelle.ovh/nous-soutenir/

Espaces Naturels sensibles : La CCPA poursuit ses missions au sein des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du territoire dont les objectifs sont :

- La préservation et l'amélioration de la qualité écologique et paysagère
- La sensibilisation du public au patrimoine et au respect de l'environnement
- La création de conditions d'accueil idoines sur le site
- Assurer la pérennité de l'action publique

ENS les Crêts Boisés :

La création d'un plan de gestion pour les Crêts boisés est en cours.
Les études et des ateliers ont permis de dresser un état des lieux du patrimoine naturel de l'ENS, du réseau écologique, du patrimoine culturel et paysager, des activités économiques, culturelles et de loisirs. Une enquête en ligne avec 512 réponses l'été dernier a également permis de sonder les usagers du site.

ENS: les Carrières de Glay et le Bois des Oncins

Le front de taille a subi plusieurs effondrements au printemps 2024 qui ont nécessité la sécurisation du lieu par arrêté du Maire. Des études proposant plusieurs scénarios de sécurisation ont été réalisées.

Actions de sensibilisation :

Les semaines de l'environnement : 1 300 participants sur l'ensemble des semaines avec comme point fort la fête de l'environnement coorganisée par la commune de Lentilly et la CCPA, qui a attiré 300 visiteurs dans un esprit festif et ludique.

22 animations entre le 1er mai et le 9 juin en partenariat avec les communes et les associations du territoire.

La traditionnelle chasse nature pour les enfants, la projection du film animalier "Le Pari », l'observation du soleil et des étoiles, le concert à 3 voix de Clume ou encore la découverte d'une zone humide réaménagée... Il y en avait pour tous les goûts, pour tous les âges et sur l'ensemble de nos communes.

Les animations scolaires sur les Espaces Naturels Sensibles

Elles ont représenté 50 projets soit 150 demi-journées d'animation auprès d'élèves de la petite section au CM2. L'intervention de France Nature Environnement a pu se faire dans 18 écoles de 12 communes du territoire de la CCPA. Cela a permis de sensibiliser plus de 1100 élèves à la nature et à l'environnement sur le territoire. Les classes concernées ont toutes bénéficié d'une sortie sur un ENS aux carrières de Glay ou aux Crêts Boisés.

Fête de l'environnement le 25 mai 2024 à Lentilly

Découverte du sentier botanique de Jean Joly avec l'association mycologique de L'Arbresle

Pays de L'Arbresle.
TERRE DE GOÛT.

Se nourrir.

SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE

ACCOMPAGNER LA MUTATION DU MONDE AGRICOLE

Validation de la Stratégie Agricole 2024-2028

L'année 2024 a été marquée par la validation de la Stratégie Agricole et Alimentaire du Pays de L'Arbresle pour la période 2024-2028. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité des engagements pris pour soutenir l'agriculture locale face aux défis climatiques et économiques. Elle repose sur quatre axes principaux :

1. Gérer le foncier agricole : faciliter l'accès à la terre pour favoriser l'installation et la diversification des exploitations.

2. Accompagner le changement pour une agriculture productive et durable : adaptation au changement climatique, transition vers des systèmes agricoles durables et une meilleure intégration des enjeux alimentaires.

3. Structurer les filières : développement des coopérations entre acteurs, soutien à l'emploi et à l'hébergement des travailleurs agricoles.

4. Communiquer et sensibiliser : valorisation des productions locales et promotion d'une alimentation de qualité.

Lutte contre le frelon asiatique

En 2024, la lutte contre le frelon asiatique a été poursuivie en réponse au doublement de sa population sur le territoire.

Cette progression représente un danger pour la biodiversité et les exploitations agricoles, notamment l'apiculture. La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a ainsi soutenu à hauteur de 10.000 € le Groupement de Défense Sanitaire afin de permettre pas loin de 100 interventions de destruction de nids sur le territoire.

Soutien au système paragrêle

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes a maintenu son soutien financier au système paragrêle. Cet investissement permet de limiter les dommages causés par les orages sur les cultures et contribue ainsi à la stabilité économique des exploitants.

Animation du groupe élevage

L'année 2024 a vu l'évolution du groupe élevage, qui s'est structuré en association. Cette transformation permet une meilleure autonomie et une plus grande efficacité dans l'organisation des actions collectives. Par ailleurs, des parcelles test ont été mises en place afin d'expérimenter différentes variétés de semences et améliorer la résilience des cultures face au changement climatique. Nous continuons à financer l'animation de ce groupe pour accompagner ces dynamiques innovantes.

Accompagnement du logement des saisonniers agricoles

Le logement des saisonniers agricoles est un enjeu majeur pour la stabilité et la performance des exploitations locales. En 2024, nous avons accompagné 4 projets portés par des agriculteurs visant à améliorer les conditions d'accueil des travailleurs saisonniers. Un logement adapté est essentiel pour attirer une main-d'œuvre qualifiée et assurer le bon déroulement des activités agricoles, particulièrement dans les périodes de forte demande.

Dispositif "Traceurs d'Avenir"

Un nouveau dispositif, "Traceurs d'Avenir", a été mis en place en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Ce programme s'adresse aux agriculteurs ayant perdu l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), une aide financière essentielle pour les exploitations situées dans des zones moins favorables. "Traceurs d'Avenir" propose un accompagnement pris en charge à 100% par la CCPA permettant aux exploitants de réorienter et d'adapter leur modèle économique face à ces nouveaux défis.

Fin des travaux de desserte forestière

Les travaux de desserte forestière ont été achevés en 2024. Cette infrastructure est essentielle pour l'exploitation durable des forêts locales, permettant un accès facilité aux parcelles pour les sylviculteurs tout en préservant les écosystèmes forestiers.

Participation au projet SMHARTER III

En 2024, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a confirmé sa participation au projet SMHARTER III (2023-2025) en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône. Ce projet vise à optimiser la gestion de l'irrigation en arboriculture, maraîchage et polyculture afin de mieux répondre aux défis posés par le changement climatique. À travers l'installation de nouvelles sondes tensiométriques et la mise en place d'un bulletin d'irrigation, ce programme permet d'améliorer la gestion de l'eau sur les exploitations agricoles. La CCPA s'est engagée à soutenir financièrement cette initiative à hauteur de 12 950 € sur deux ans.

CONCLUSION

L'année 2024 a été riche en avancées pour le secteur agricole du Pays de L'Arbresle.

La validation de la Stratégie Agricole 2024-2028 marque un cap déterminant pour l'avenir de notre territoire, en mettant l'accent sur l'adaptation climatique, la structuration des filières et le soutien aux exploitants.

Les actions engagées cette année posent les bases d'un développement agricole durable et résilient face aux défis à venir.

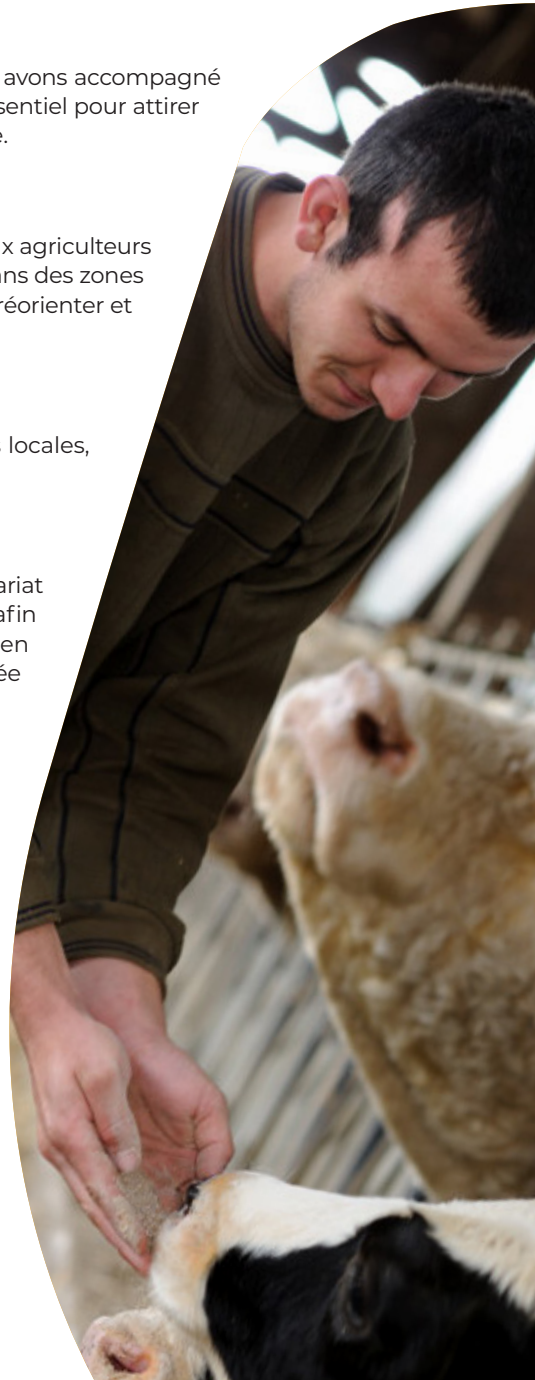

Pays
de L'Arbresle.
TERRE
DE NATURE.

Économiser.

BIODÉCHETS

Compostage domestique : passage de la distribution vers l'aide à l'achat

- **Compostage individuel**

De janvier à mai 2024, **252 composteurs** ont été distribués aux particuliers du territoire. Un atelier de sensibilisation accompagne systématiquement les distributions.

De mai à décembre 2024 : mise en place du dispositif d'aide à l'achat du composteur domestique, 11 demandes d'aide à l'achat ont été finalisées en 2024 et 1 à 2 ateliers par mois ont permis de sensibiliser une quarantaine de participants.

- **Compostage collectif**

14 nouveaux sites ont été installés en 2024. 5 sites rénovés et augmentés sur le parc existant ; 3 nouveaux sites en établissement et 6 nouveaux sites de quartiers.

- **Point Apports Volontaires Biodéchets (PAVB)**

Les trois premiers PAVB ont été installés sur la commune de Bessenay. Avec l'arrivée de la loi sur le tri des biodéchets en janvier 2024, le déploiement du tri des biodéchets se poursuit et s'intensifie.

Sensibilisation

Sur l'année 2024, de nombreuses animations pour le grand public ont été proposées notamment sur les deux temps forts du service : les semaines de l'environnement au mois de mai et la semaine européenne des déchets en novembre.

L'année a également été marquée par le « défi famille zéro déchet », un accompagnement d'une vingtaine de familles du territoire pendant 6 mois pour les aider à réduire leurs déchets. Au programme : des ateliers pratiques et des moments d'échanges qui ont permis à ces familles de réduire d'environ 30% leur production de déchets.

Au total, plus de 1500 personnes ont pu être sensibilisées grâce à l'ensemble des évènements proposés.
En parallèle, la sensibilisation des plus jeunes continue avec des interventions dans les écoles du territoire. En 2024, environ 1200 élèves ont participé à des animations autour de la thématique des déchets.

Enfin, la sensibilisation en porte à porte, au plus près des habitants, a permis également de toucher plus de 2500 personnes sur l'année.

Réemploi

Pour favoriser le réemploi, la Communauté de Communes soutient deux acteurs incontournables du territoire : la ressourcerie REPA'AR et le repair café de la MJC de Fleurieux-Éveux. Grâce à eux, des tonnes de déchets sont évités. Leurs chiffres sont en constante augmentation.

Concernant la ressourcerie REPA'AR, ce sont 67 tonnes d'objets en tout genre qui ont été reçus, triés et stockés pour être revendus au sein de la boutique. Ce sont plus de 89 000 objets qui ont ainsi été revendus à prix très accessibles ; un travail colossal mené par une équipe de 10 salariés en insertion.

Concernant le Repair café, grâce à leurs 15 Repair acteurs bénévoles, environ 400 objets ont été diagnostiqués soit presque 2 tonnes de déchets évités.

Des actions pour réduire la quantité de déchets produits.

Collectes particulières

Une collecte exceptionnelle **d'amiante** a eu lieu en octobre, comme chaque année, permettant d'en collecter **8.43 tonnes** (en hausse par rapport à 2023). Trente-cinq usagers ont profité de cette collecte.

Elle est reconduite chaque deuxième mardi du mois d'octobre avec inscription préalable. Il faut noter que le gisement de ce type de déchets va petit à petit disparaître.

Une deuxième collecte spéciale concernant **les plastiques agricoles** a eu lieu comme chaque année à Saint Julien-sur-Bibost : **52 tonnes de déchets** plastiques ont été récupérées (bâche d'ensilage, ficelles, filets paragrêle et plastiques de serres). Un succès qui se reproduit d'année en année.

Points d'apport volontaire

Cette année, la Communauté de Communes a implanté 8 nouveaux sites de conteneurs, ce qui représente **22 nouveaux conteneurs enterrés**, sur les communes de Bessenay, Saint-Julien-Sur-Bibost et Saint-Pierre-La-Palud. On comptabilise à la fin 2024 un total de **175 conteneurs enterrés** sur l'ensemble du territoire.

La stratégie d'optimisation de la collecte des déchets a été validée en Conseil communautaire de juillet 2024. Elle a pour objectif principal de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères en porte à porte (bacs poubelles) de 50% (1 fois tous les 15 jours).

Ce schéma va être déployé en 3 phases : la première, au 1er janvier 2025 pour 5 communes, la deuxième, au 1er janvier 2027 pour 8 communes et la dernière, au 1er janvier 2028 pour les 4 dernières.

Cette réduction de la fréquence de la collecte en porte à porte s'accompagne de l'implantation de nouveaux conteneurs enterrés dans les zones urbaines et de conteneurs aériens dans les zones rurales, ceci dans le but de détourner du tonnage du camion porte à porte vers le camion qui collecte les conteneurs.

Déchèteries

Au niveau des deux déchèteries, **11 593 tonnes** de déchets ont été réceptionnées. La fréquentation est en augmentation avec **87 362 entrées (76 537 en 2023)**. Grâce aux déploiements des nombreuses filières à responsabilité élargie du producteur et à la valorisation matière et énergétique des encombrants ou DNR (Déchets Non Recyclables), les déchèteries de la CCPA peuvent afficher un taux de valorisation de 100 % (hors amiante).

LES CHIFFRES DU SERVICE EN 2024

AU TOTAL :

20 559
TONNES
DE DÉCHETS PRODUITES
SUR LE TERRITOIRE
SOIT **534 KG / HABITANT** RÉPARTIS EN :

154.8 KG
D'ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES PAR HABITANT PAR MOIS
↘ DE 0,66% PAR RAPPORT À 2023

46 KG
DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES
RECYCLABLES PAR HABITANT PAR MOIS
↘ DE 1,26% PAR RAPPORT À 2023

35.6 KG
D'EMBALLAGES
EN VERRE PAR HABITANTS PAR MOIS
↘ DE 2,59% PAR RAPPORT À 2023

297.7 KG
DÉPOSÉS DANS LES
DEUX DÉCHÈTERIES
↗ DE 12,83% PAR RAPPORT À 2023

AVEC UN TAUX DE VALORISATION DE 100%

MAINTIEN DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT
D'ORDURES MÉNAGÈRES À 9,95%

Pays de L'Arbresle.
TERRE D'ÉDUCATION.

Grandir.

PETITE ENFANCE : LES RELAIS PETITE ENFANCE

Ronde des Loupiots Relais Petite Enfance Pays de L'Arbresle — à L' Arbresle

81 ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS ACTIFS + **1** GARDE À DOMICILE
71 FAMILLES ACCOMPAGNÉES
31 ASSISTANTS MATERNELS EN TEMPS COLLECTIFS AVEC **116** ENFANTS

Les écureuils Relais Petite Enfance Pays de L'Arbresle — à Lentilly

98 ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS ACTIFS + **1** GARDE À DOMICILE
95 FAMILLES ACCOMPAGNÉES
48 ASSISTANTS MATERNELS EN TEMPS COLLECTIFS AVEC **151** ENFANTS

Pas à Pas Relais Petite Enfance Pays de L'Arbresle — à Saint-Pierre-la-Palud

77 ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS ACTIFS
64 FAMILLES ACCOMPAGNÉES
40 ASSISTANTS MATERNELS EN TEMPS COLLECTIFS AVEC **147** ENFANTS

QUELQUES COUPS DE CŒUR DE L'ANNÉE

Relais Pas à Pas :

Un groupe a participé à un projet autour de la manipulation et de l'expérimentation libre du tout-petit, animé par Elodie NAVARRO, art thérapeute, dans l'idée :

- D'être à l'aise avec l'expression artistique en animation avec les tout-petits ;
- D'envisager l'expression artistique comme un jeu, un éveil sensoriel ;
- D'éveiller la sensorialité pour les enfants, jouer, découvrir des matières, soutenir la construction de soi ;
- De prendre le temps d'observer ce que peut vivre le tout-petit durant ces ateliers ;
- De proposer de la manipulation sans attente de résultat, pour le plaisir d'expérimenter et de laisser libre cours à l'imagination.

Un livret a été réalisé et offert aux participants, qui a permis de restituer ces moments riches qu'ont pu expérimenter petits et grands en prenant appui sur les observations finement menées par les professionnelles.

Relais Les Écureuils :

Des rencontres musicales tout au long de l'année 2024.

Dix séances ont été proposées aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent. Deux séances ont été proposées aux familles pour un temps partagé et privilégié avec leur enfant.
Un objectif principal pour de multiples bénéfices : Éveiller les enfants au plaisir de la musique.

Extrait de l'interview de Nicolas IBANEZ, intervenant en musique, issue du Journal du Relais Les Écureuils Édition 2024 :
« Ces séances sont des moments chaleureux et de partage, où les enfants sont invités à découvrir la musique avec les 5 sens... C'est l'occasion pour eux de travailler l'expression de soi, la confiance, la motricité, la coordination, "le faire ensemble"...
Rythmée par des temps calmes ou plus actifs, des temps d'écoute ou d'expression, des activités guidées ou plus libres, la diversité des expressions artistiques et corporelles étant aussi variées que leurs personnalités, j'aime leur apporter un cadre bienveillant où ils peuvent également expérimenter par eux-mêmes, librement. »

Ces ateliers de rencontre musicale sont une vraie richesse pour le Relais tant dans le partage, entre adultes et enfants, que dans l'apport et l'enrichissement culturel autour de la musique du monde. Merci à Nicolas qui continuera à intervenir au Relais en 2025.

Relais La Ronde des Loupiots :

Un projet : mutualisation et aménagement des cours extérieures RPE / EAJE

Cette année, s'est engagé, entre la crèche « Pause Tendresse » et le relais, un partenariat visant à aménager et mutualiser les cours extérieures des deux structures. Celui-ci a nécessité une grande mobilisation de part et d'autre ainsi que de nombreuses rencontres ou consultations des différents professionnels concernés, afin de récolter les attentes de tous sur les idées d'aménagements et de fonctionnements.

En s'appuyant sur l'article 6 de la charte d'accueil du jeune enfant "Le contact réel avec la Nature est essentiel à mon développement", tout le monde s'est retrouvé sur le souhait de créer un environnement pour que les enfants puissent bénéficier d'un espace de liberté agrandi pour davantage de découvertes, d'explorations, d'expérimentations et multiplier leurs possibilités d'apprentissage.

Ce projet a fait émerger la nécessité d'un travail commun entre les professionnelles des deux structures afin d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Il a donc été proposé à toutes une conférence sur la « Pédagogie de la nature » et des sorties nature en commun. C'est un projet qui se poursuivra sur 2025.

Éveil sensoriel : magique et féérique

Fanny RAS, Psychomotricienne, est venue pour 16 temps collectifs afin de sensibiliser au développement sensoriel de l'enfant.

Dans des ambiances feutrées et apaisantes, les petits et les grands ont exploré différentes sensations (lourd/léger, chaud/froid, doux/piquant, dedans/dehors...), stimulant intérêt, curiosité et imagination.

Tout le monde a acquis de nouvelles connaissances, a été sensibilisé à la posture d'accompagnant et à l'observation des enfants dans le développement sensoriel, affectif, relationnel et moteur du jeune enfant.

EN CHIFFRES

6 sorties nature communes

20 rencontres réunions

EN CHIFFRES

20 séances

23 assistants maternels

68 enfants

SORTIES

Sortie au zoo de Saint-Martin-la-Plaine

Pour la toute première fois, le relais Pas à Pas a organisé une sortie au zoo de Saint-Martin-la-Plaine.

Une matinée sous le signe de la détente et de la découverte qui a ravi petits et grands. C'était une belle occasion de prendre le temps d'observer des animaux en tout genre, de se promener et de profiter d'un pique-nique tous ensemble.

Visite de la Caserne des Pompiers L'Arbresle-éveux :

Les relais ont proposé deux matinées dédiées à la visite de la caserne des pompiers de L'Arbresle. Émerveillés par les fabuleux engins en tout genre, les enfants ont profité de l'accueil chaleureux de Patrick Duclos, pompier volontaire à la caserne de L'Arbresle-Eveux, et de son équipe.

Explorer la nature

Cette année, le relais a misé sur l'éducation à la nature. Selon plusieurs études, il est avéré que respirer, ralentir, c'est la vie ! Être au contact de la nature est une précieuse expérience qui offre aux enfants de nombreux bienfaits :

- Renforce le système immunitaire ;
- Aide à évacuer le stress, permet de se sentir plus calme et détendu ;
- Développe la coordination et la motricité.

2 sorties ont eu lieu avec l'association S-Ortie,
Une s'est déroulée aux Carrières de Glay et l'autre au Val des chenevières.
Ce sont 10 adultes et 24 enfants qui ont pu en bénéficier.

Dans le cadre de la mutualisation des cours extérieures entre la crèche « Pause Tendresse » et le relais, il a été fait appel à Promotion Santé pour un accompagnement afin de construire des sorties dans la nature. Six séances ont été proposées au Val des Chenevières. Celles-ci ont été une expérience commune entre professionnels de l'accueil individuel et collectif. Elles ont permis d'amorcer un travail encourageant pour se connaître et se retrouver sur des intérêts communs : l'enfant, l'éducation et la nature.

FÊTES

Fête d'hiver

Les 5 et 6 décembre s'est déroulée la traditionnelle fête d'hiver, à L'Arbresle. La compagnie Oleïa est venue présenter son spectacle « Cielo ».
Un moment doux et poétique qui a conquis près de 300 spectateurs (dont plus de 200 enfants qui fréquentent les RPE) !

PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTS MATERNELS

Formation continue

Les relais petite enfance poursuivent leur engagement pour l'accès à la formation continue des assistants maternels. Cette année, quatre thématiques ont été abordées : SST Initial, favoriser le jeu libre et aménager les espaces, maltraitance et enfance en danger, préparer son renouvellement d'agrément.
21 assistants maternels du Pays de L'Arbresle ont pu partir en formation continue.

Mise en place d'un groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles

Cette année, les relais ont fait le choix de mettre l'accent sur la mise en place d'un groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles. Cette mission facultative a permis aux professionnels de participer à des groupes d'échanges sur leur vécu quotidien dans le cadre de leur activité. Celle-ci sera reconduite en 2025.

Matinée des assistants maternels

Toujours dans les missions renforcées facultatives, les relais ont organisé une matinée pour valoriser le métier d'assistant maternel le samedi 23 novembre. Les familles étaient invitées à venir découvrir une exposition sur ce métier et à participer à des ateliers enfants-parents : motricité, manipulations diverses et variées, peinture. En parallèle, différents espaces ont été proposés pour l'accueil des bébés, la lecture et la détente. C'était également l'occasion d'échanger autour d'une collation.

COORDINATION PETITE ENFANCE

Dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, l'ensemble des actions liées à la Petite Enfance est regroupé dans une feuille de route Petite Enfance et Parentalité, réalisée en 2024.
La coordination Petite Enfance permet une meilleure lisibilité de l'action sociale en direction des jeunes enfants et des parents, sur le territoire.
Répartie en 3 axes, l'ensemble des actions est contenu dans cette feuille de route. Les exemples ci-dessous illustrent quelques réalisations de cette année écoulée.

Axe 1 : Être en appui au développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le pays de L'Arbresle et contribuer à son optimisation.

Par exemple : Accompagnement individuel des communes sur les questions des crèches, micro-crèches, et de Petite Enfance.

Axe 2 : Développer une culture commune de la qualité de vie et d'accueil des jeunes enfants sur le pays de L'Arbresle.

Par exemple : Favoriser la santé et la santé mentale des jeunes enfants et de leurs parents en développant les liens avec les partenaires concernés (Conseil Local de Santé Mentale, CPTS, Maison du Département PMI)

Axe 3 : Favoriser l'accompagnement des parents d'enfants et jeunes (0-25 ans) au pays de L'Arbresle et contribuer à leur épanouissement.

Par exemple : Favoriser la santé et la santé mentale des jeunes enfants et de leurs parents en développant les liens avec les partenaires concernés (Conseil Local de Santé Mentale, CPTS, Maison du Département PMI)

SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE :

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 demande la mise en œuvre du Service Public Petite Enfance au 1er janvier 2025 :

2024 fut donc une année d'échanges et d'élaboration concernant l'application de cette loi sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.
Au final, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a fait évoluer ses compétences en matière de Petite Enfance pour devenir Autorité Organisatrice.

Ces compétences concernent :
- Le recensement des besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire.
- L'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de trois ans et les futurs parents.
- Le soutien à la qualité des modes d'accueil.

PETITE ENFANCE :

1ère journée professionnelle de l'accueil collectif Petite Enfance

Une rencontre très appréciée par les 60 participants, tous professionnels de l'accueil collectif des jeunes enfants dans les structures du Pays de L'Arbresle.

Quelques témoignages des participants :

« Découverte, ouverture, plaisir et rencontres. Merci » Nathalie

« Super journée enrichissante dont on repart avec de nombreuses idées. Merci aux organisatrices pour leur accueil et leur bienveillance. À refaire » Muriel

« Journée, contenu et ambiance, à la hauteur de mes attentes » Estelle

« Mais que ça fait du bien, ces échanges, ces rencontres, ce lien. On en demande encore ! » Nelly

Les sujets retenus pour cette première édition étaient :

- Développement du jeune enfant et troubles du neurodéveloppement (avec la participation de la CPTS),
- Atelier nature d'inspiration pédagogique plurielle,
- Le conte et le tout-petit,
- Echanges entre professionnelles Petite Enfance,
- Lire avec le tout-petit : quelle drôle d'idée !
- La coéducation en jeu, travailler avec les familles.

Rencontres des crèches et micro-crèches du territoire

Ce sont des rencontres régulières des directrices des structures, quel que soit leur mode de gestion. Le groupe travaille sur différents thèmes, issus des besoins des structures, des équipes, et des observations. En 2024, il y a eu 4 rencontres de ce réseau.

En 2024, nous avons accueilli le **CAMSP de Tarare** pour une rencontre avec l'équipe de professionnels de la structure : pédiatre, psychologue, orthophoniste, coordonnatrice.
C'est une première dont l'objectif est de mieux prendre en charge les **handicaps ou situations compliquées de développement chez les très jeunes enfants (moins de 3 ans).**

Nous avons également reçu le **Centre Départemental de Santé et d'Éducation Sexuelle (CDSES) de L'Arbresle** pour mieux connaître leurs missions et ainsi mieux accompagner les habitants.

PARENTALITÉ :

Le printemps des familles 2024

a proposé 18 animations en direction des familles sous différentes formes, ateliers jeux, conférences, ateliers parent/enfant, et réparties sur 6 communes.

Ce sont plus de 200 personnes qui ont participé à ces évènements, proposés par 14 structures différentes.

Le printemps des familles est possible par l'engagement régulier des associations et institutions au sein du Conseil Local Parentalité.

Les rencontres du Conseil Local Parentalité

ont permis de dégager des thèmes communs de réflexion. Pour 2024, les questionnements ont tourné sur les familles les plus en difficultés et les maltraitances. Comment accompagner ces familles ? Comment repérer les violences le cas échéant ?

- **Intervention de l'association PAPOTO sur le thème : Parentalité et Familles vulnérables**

Une journée entière avec pour objectif : « Comprendre l'impact des facteurs socio-économiques et culturels sur la parentalité et le développement de l'enfant pour mieux accompagner les familles les plus fragiles ».

- **Intervention de l'association Enfance et Partage :**

Deux heures de rappel concernant les violences sur les enfants avec le dispositif P.R.E.S.A Prévenir Repérer Écouter Signaler Agir

L'intervention a abordé deux grands thèmes :
- les différentes formes de violences ainsi que les signaux d'alerte
- les circuits administratifs et judiciaires d'information et/ou de signalement

Grandir en milieu rural avec la MSA

Grâce au conventionnement de la CCPA avec la MSA, 10 projets ont été retenus, soit l'intégralité des dossiers déposés !

L'enveloppe totale versée par la MSA sur ce dispositif a été de 26 000 euros en 2024.

Ces projets concernent principalement l'amélioration de l'accueil pour les jeunes enfants.

CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

Le Conseil Local de Santé Mentale Rhône Ouest (CLSM) est porté par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et le centre hospitalier spécialisé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Le CLSM a réalisé différentes actions visant à sensibiliser les professionnels du secteur médical, social et éducatif (CMP, Éducation Nationale, Département, associations locales) à la prise en compte de la santé mentale, la lutte contre les stéréotypes et l'identification des besoins sur le territoire de la CCPA.

Travailler ensemble et se connaitre :

La coordinatrice CLSM anime plusieurs commissions permettant aux professionnels de se connaître et de travailler ensemble sur les projets pour améliorer la santé mentale localement. Pour cela, deux commissions sont en place : l'une traite de la santé mentale des jeunes et du décrochage scolaire et l'autre traite de l'insertion, du logement et de l'emploi. Ensemble, les professionnels se rencontrent, trouvent des solutions, se forment, imaginent des projets innovants...

La première commission a touché environ 60 professionnels en 2024, et la seconde a touché environ 30 professionnels.

Cette année, le CLSM a organisé sa plénière sur la thématique de la prise en charge des violences. Des dispositifs et associations ont pu présenter leur activité afin que les professionnels locaux puissent connaitre et s'appuyer sur ces structures lorsque cela est nécessaire. Environ 70 professionnels étaient présents.

La coordinatrice du CLSM anime une cellule de cas complexes autour de l'accès et du maintien dans le logement. Ce dispositif, grâce à la mobilisation des acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux, permet de définir des pistes d'action pour aider les personnes souffrant de troubles psychiques à accéder à un logement ou un hébergement adapté à leurs besoins.

Déstigmatiser la santé mentale :

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) ont pour objectifs d'informer sur la santé mentale, les troubles psychiques, les possibilités de rétablissement, faire connaitre les lieux et les personnes de proximité sur la santé mentale et de lutter contre les idées reçues sur la santé mentale. Le 12 octobre 2024, la CCPA, en lien avec la Maison Sport Santé, et ses partenaires (la CPTS des Monts du Lyonnais, le foyer des trois vallées de l'AAPHTV, l'association COVADYS, l'Hôpital de L'Arbresle), ont mis en place une journée autour de défis ludiques pour lutter contre les idées reçues sur la santé mentale. Une pièce de théâtre autour de la santé mentale a également été jouée par la troupe du Cri de la Fraise. Cette action permettait de manière ludique d'aborder la question de la santé mentale avec les habitants de la CCPA.

Observer la santé mentale localement :

Le CLSM a également pour mission d'observer la santé mentale sur le territoire. Grâce aux rencontres avec les professionnels, les jeunes, les élus, le CLSM identifie les problématiques et les enjeux en termes de santé mentale, avec pour objectif d'apporter des solutions pour y répondre.

Violences intrafamiliales : Les violences intrafamiliales sont une thématique qui avait déjà attiré l'attention du CLSM en 2023, la thématique s'est encore révélée centrale sur l'année 2024. Le CLSM a travaillé ce sujet dans le cadre de la plénière en décembre 2024.

POINT INFORMATION JEUNESSE

Une 7ème année du PIJ (Point Information Jeunesse) communautaire au service des établissements scolaires, structures jeunesse et communes du territoire.

Le PIJ s'adresse aux jeunes habitants des 17 communes du territoire en proposant : un premier niveau d'information sur les thématiques liées à la jeunesse (11-30 ans), des temps d'accompagnements individuels, des ateliers collectifs et des informations en ligne sur les réseaux sociaux.

Au cours de cette année, **368 personnes** ont été accueillies en présentiel au PIJ, tandis que **2000 jeunes et parents** ont été informés lors de **81 ateliers**, notamment au sein des établissements scolaires.

La forte augmentation du nombre de personnes reçues en ateliers est le reflet d'un travail de fond du PIJ sur ces dernières années pour aller au plus proche des jeunes : **42** ateliers en 2021, **82** en 2022, **75** en 2023 et **81** en 2024. Il est à noter que le nombre d'ateliers se stabilise alors que le nombre de bénéficiaires augmente fortement : **556** personnes informées en ateliers en 2021, **1045** en 2022, **1150** en 2023 et **2000** en 2024. Cette évolution est le résultat concret du développement du réseau partenarial du PIJ, tant dans la diversification des publics rencontrés que grâce à la qualité de nos propositions. Les informateurs jeunesse affinent leurs ateliers ce qui leur permet également de rencontrer plus de personnes et de proposer des actions adaptées aux besoins des partenaires.

Le nombre de rendez-vous individuels, quant à lui, est de **133 en 2024**, contre 172 en 2023.

Les ateliers et les actions organisées par le PIJ en 2024 en partenariat avec les établissements scolaires, structures jeunesses et communes du territoire, par thématique :

Visite du PIJ et/ou présentation du PIJ et de ses services :

- Champagnat : visite et présentation du PIJ pour toutes les classes de 3e
- Collège Jacques Cœur : présentation du PIJ à toutes les classes de 3e
- ITEP Clairjoie : visite et présentation du PIJ suivi d'un atelier « Orientation »
- Présentation du PIJ et de ses services aux jeunes des Chantiers Jeunes de Lentilly et de Sarcey
- 4e SEGPA du collège des 4 vents : visite et présentation du PIJ suivies d'un atelier « Orientation »

Orientation :

- Lycée Germaine Tillion : **Journées de l'orientation.** Présentation du PIJ et information sur les outils de l'orientation auprès des 9 classes d'élèves de Seconde.
- Lycée Barthélémy Thimonnier : **Forum de l'Orientation du bac Pro AGORA.** Présentation du PIJ puis un atelier sur l'orientation post-bac auprès de 60 élèves en Terminale et Première AGORA
- Collège des 4 vents : 4 ateliers dans le cadre du **Forum de l'orientation** du collège, auprès d'élèves de 3ème qui n'ont pas de projet d'orientation
- MFR La Palma : un atelier **« Métiers des services »** pour les Terminales BAC pro SMR
- Collège Champagnat : 4 ateliers **« Découverte de la voix professionnelle »** avec les classes de 3ème
- Participation au **Forum de l'Orientation de la fédération des MFR du Rhône** à L'Arbresle en partenariat avec la Structure info jeunes (SIJ) du centre Social de Châtillon CAP Génération et le réseau Info-Jeunes AURA.
- **Réunion d'information aux parents du Lycée Germaine Tillion :** participation aux réunions d'information aux parents de Terminales animées par la Psychologue de l'Éducation Nationale du lycée ; pour la présentation de Parcoursup et des études supérieures, et aux parents de Secondes pour la présentation de la voie technologique et des spécialités de la voie générale.
- **Forum étudiant du Lycée Germaine Tillion :** stand de présentation du PIJ, de ses services et de ses thématiques

Education aux médias et au numérique

- Bien sur tes réseaux : atelier de sensibilisation aux usages des « groupes classes », des applications de messagerie et des réseaux sociaux, notamment Snapchat et WhatsApp, auprès de toutes les classes de 6ème du collège Jacques Cœur, en partenariat avec l'Assistante Sociale Scolaire.

- Club Journal : réalisation d'un journal du collège en une dizaine de séances avec 12 classes de 5ème du collège Jacques Cœur (la première moitié du projet était intégralement consacrée à l'éducation aux médias).

- Atelier « Mon ado et les réseaux sociaux » : dans le cadre du Printemps des familles, atelier avec 16 parents, en partenariat avec la MJC de Saint-Pierre-la-Palud.

- Soirée écran et réseaux sociaux : animation de la soirée organisée par les parents d'élèves de l'école de Sourcieux-les-Mines, en partenariat avec La Caserne, Ophélie Giraud - Coach en parentalité et communication positive et Julie Pompougnac - Consultante en intégration des réflexes archaïques et praticienne en psychothérapie.

- Atelier d'éducation aux médias et à l'information : dans le cadre de l'Internet Safer Day au Lycée Germaine Tillion, atelier co-animé avec la documentaliste du Lycée sur l'utilisation des réseaux sociaux.

- Ateliers réseaux sociaux et e-réputation / savoir gérer sa réputation en ligne : atelier avec les jeunes de la Mission Locale.

Emploi/Stage

- Ateliers CV et lettres de motivation pour 2 classes de la MFR de la PALMA

Jeunesse indépendante : thématiques diverses

- 12 ateliers dans le cadre de « jeunesse indépendante » : Si l'évènement n'a pas été reconduit formellement sur l'année 2024, le PIJ continue de déployer les ateliers correspondants dans différents établissements scolaires et avec divers partenaires : **budget, sécurité sociale et mutuelle, année de césure et volontariat** («faire autrement»), **logement, bien manger à petit budget.**

Lieux/partenaires des différents ateliers : MJC de Fleurieux-sur-L'Arbresle, MFR La Palma, Mission Locale, Lycée Thimonnier, ITEP Clair'Joie.

L'atelier alimentation, organisé par le PIJ avec une diététicienne de l'association Sens & Savoir, a lui aussi été maintenu.

Santé

- Journée Non au Harcèlement, Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie : Stand du PIJ dans le cadre des actions mises en place par le collège des 4 vents. En partenariat avec la MJC de L'Arbresle, le CDSES et l'assistante sociale du collège.

- Atelier Pass Santé Jeune : 3 ateliers auprès des Secondes du Lycée Thimonnier autour du jeu Pass Santé Jeune pour aborder des questions de santé. Ateliers co-animés avec l'infirmière scolaire et deux professeurs du lycée.

Soutien aux initiatives jeunes :

- Matinée des CMJ : participation à l'animation d'une matinée pour les Conseils Municipaux de Jeunes du territoire organisée par Charline Papin, chargée de Projet Territoire à la CCPA. Atelier de présentation et de participation des jeunes au projet de Territoire.

Du changement sur nos réseaux sociaux !

Le Calendrier de l'Info n'a pas été reconduit en 2024. Ce projet structurant de la vie du PIJ ces dernières années avait perdu de son intérêt au fil des éditions. Pensé à la base comme un booster d'audience pour les réseaux sociaux du PIJ et un temps d'information en ligne, son efficacité a décru au fil des années, pour finir par être beaucoup trop demandeur en moyens humains et en temps par rapport à l'impact qu'il pouvait avoir. **Le travail fait sur le Calendrier de l'Info depuis 2020 n'est pas pour autant perdu !** Le PIJ continuera de faire des publications tout au long de l'année sur toutes ses thématiques : elles seront dorénavant réparties sur l'année et non condensées en un mois.

COORDINATION JEUNESSE

Chantiers jeunes

Cette année, les communes se sont à nouveau emparées des Chantiers jeunes pour permettre aux habitants de leur territoire de s'investir dans des actions d'intérêt général.

Ainsi, 98 jeunes (52 garçons et 46 filles) de 9 communes du territoire se sont retrouvés autour de travaux divers : reconstruction d'un mur en pierre, peinture, désherbage, jardinage, plantations, etc.

Cette action est toujours un succès et permet aux mineurs de participer (à partir de 14 ans). Une attention sera portée en 2025 sur la capacité de communes plus petites à accompagner ces chantiers jeunes qui demandent à la fois un accompagnement technique et pédagogique.

Le collectif de prévention

Constitué de professionnels en lien avec la jeunesse et d'associations de prévention qui ont pour but de mettre en place des actions de sensibilisation auprès des jeunes (11-18 ans), le collectif de prévention est un espace de rencontre et d'échange entre pairs.

Ce réseau recense les besoins des acteurs de terrain et propose des formations professionnelles, des rencontres et des animations à destination des jeunes, dans un esprit collaboratif. La thématique 2024 était « le consentement ».

5 actions ont été menées sur l'année 2024 :

- **Conférence à destination des parents sur le harcèlement scolaire, dans le cadre du Printemps des familles.** Nombre de participants : environ 60. La conférence a été organisée en présentiel mais également en visioconférence pour faciliter la participation des parents.

- **Journée lutte contre l'homophobie et la transphobie** au Collège Les 4 Vents. Animations proposées sur le temps du midi par plusieurs acteurs du collectif.

- **Location de l'exposition « Femmes, la moitié du Monde ».** Circulation dans les établissements et sur le territoire de la CCPA pour aborder les inégalités : Collège Jacques Cœur de Lentilly, Lycée Germaine Tillion de Sain-Bel.

- **Prêt de l'exposition quizz égalité filles/garçons.** Circulation dans les établissements et sur le territoire de la CCPA pour aborder les inégalités.

- **Journée de lutte contre le harcèlement scolaire** au Collège Les 4 Vents. Plusieurs ateliers de sensibilisation ont été proposés durant le temps du midi. L'après-midi, deux scénettes aux 7 classes de 4ème ont été proposées par la troupe du collectif Csisimple.

Feuille de route jeunesse

En 2024, la Feuille de route Jeunesse a été validée par le conseil communautaire de la CCPA et permet d'envisager le travail de collaboration autour de la jeunesse avec 3 axes définis :

- Faciliter le maillage du territoire en matière d'accompagnement des jeunes
- Accompagner les communes et les structures dans la réflexion de projets jeunesse
- Favoriser l'engagement des jeunes

Cela se traduira en 2025 par le développement d'actions en direction des structures jeunesse du territoire et des jeunes eux-mêmes, en lien avec les communes.

CULTURE

Appel à projets 2024

La campagne d'appel à projets s'est déroulée en novembre 2023 et les réponses ont été données suite au vote du budget en avril 2024.
17 dossiers ont été déposés. 27 136 euros ont été attribués à 17 associations, sur une enveloppe de 27 500 euros.

Étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une salle de spectacle sur le territoire

En décembre 2024, le Conseil communautaire a validé la mise en place d'une **étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une salle de spectacle sur le territoire,** afin de répondre aux besoins des habitants et des acteurs culturels.
Cette étude sera réalisée dans le courant de l'année 2025.

Pays
de L'Arbresle,
TERRE DE
PASSIONS.

Se divertir.

LA NATATION SCOLAIRE, UN ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Selon la note de service du 28/02/2022 de l'Éducation Nationale concernant l'« Enseignement de la natation scolaire – Contribution de l'Ecole à l'aisance aquatique », il est stipulé que : « Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès **l'école maternelle**, avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une **aisance aquatique**.

L'acquisition du **savoir-nager** se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de **CP à la classe de 6ème** ».

L'obligation d'apprentissage de la natation à l'école en France se matérialise par le passage du test final en fin de 6ème dénommé "L'Attestation du savoir-nager en sécurité" (ASNS) à valider en fin de cycle 3 (6ème).

ORGANISATION SUR LES BASSINS DE L'ARCHIPEL

PRIMAIRES : 60 séances de **40** minutes réparties sur **4** cycles de **15** séances (GS/CP/CE1/CM2)

SECONDAIRES :

Les **3 collèges** du territoire (toutes les classes de 6ème et certaines de 5ème) et **le collège** Simone Veil à Châtillon.

Les **2 lycées** du territoire : Germaine Tillon et Barthélémy Thimonnier.

75 séances d'apprentissage de la natation sont proposées sur le territoire, bien au-dessus des exigences minimales imposées par les textes de l'Education Nationale.

L'Archipel accueille :

PRIMAIRES :

17 COMMUNES DE LA CCPA

23 ECOLES

2500 ELEVES PRIMAIRES

SECONDAIRES :

4 COLLEGES (dont 1 hors territoire à Châtillon d'Azergues)

844 élèves de 6ème et 5ème

2 LYCEES

500 élèves

En 2024, le taux de réussite au savoir-nager sur le territoire atteint **92 %**, contre une moyenne nationale avoisinant les **60 %.**

Collège	Effectif 6ème	Réussite au « savoir-nager »	Echec au « savoir-nager »	Absents/ dispensés	Pourcentage de réussite en fin de 6ème (%)
TOTAL	700	647	41	12	92,4

LES ACTIVITÉS

QUELQUES CHIFFRES :

19 COURS
D'AQUASPORTS PAR SEMAINE

28 COURS
ENFANTS DE FAMILIARISATION
À RENFORCEMENT

8 COURS
ADULTES APPRENTISSAGE
À RENFORCEMENT (1 CRÉATION)

1 FORMATION
BNSSA (2H)
AVEC 10 JEUNES DU TERRITOIRE FORMÉS

1 AGENT
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR

3 CRÉNEAUX
DE BÉBÉ À L'EAU : 6 MOIS/18 MOIS :
18 MOIS/3 ANS : 3 ANS/5 ANS

BILANS COURS AQUATIQUE

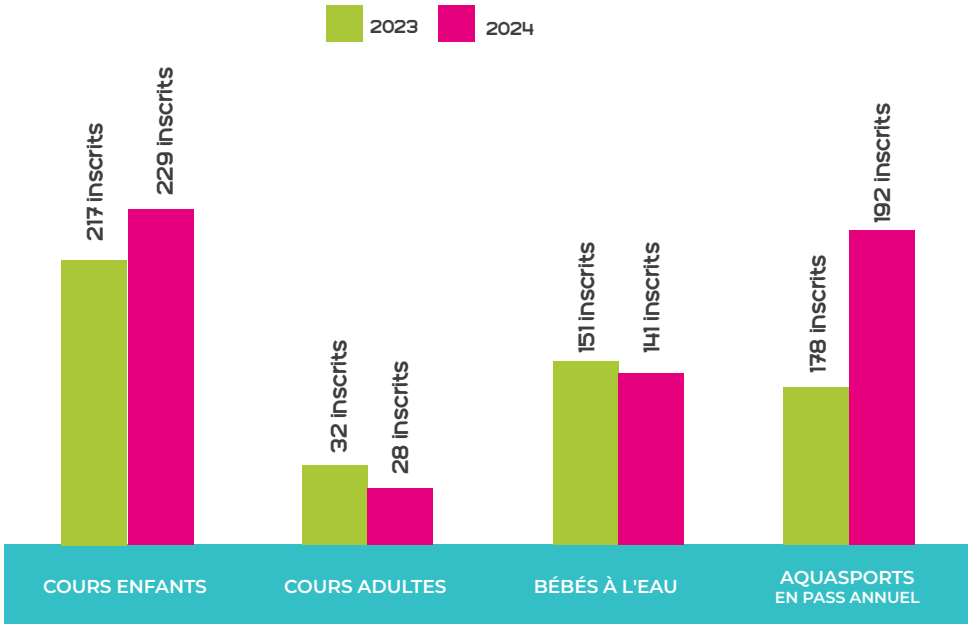

40 HEURES
D'OUVERTURE PUBLIQUE
GRAND ET/OU PETIT BASSIN
EN PÉRIODE SCOLAIRE

CRÉATION
CRÉNEAUX DE BÉBÉS À L'EAU
LIBRE ACCES 6 MOIS - 5 ANS
EN 2024

DES PARTENARIATS RENOUVELÉS ET DÉVELOPPÉS

- Aquatic Club du Pays de L'Arbresle : natation artistique, natation course, plongée subaquatique, apnée, water-polo, triathlon
- Continuité partenariat avec le SDMIS et l'association de formateurs en secourisme CASC : les pompiers ont 1 créneau par semaine pour s'entrainer et former nos éducateurs sportifs sur le recyclage annuel
- Développement d'un nouveau partenariat avec la gendarmerie de L'Arbresle : 1 créneau partagé avec les pompiers contre formation des agents de L'Archipel à la gestion de conflit.

LES ANIMATIONS

Halloween vacances d'Octobre : 200 enfants

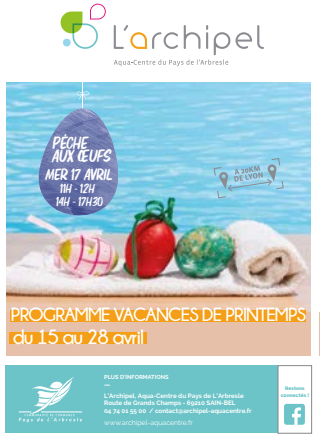

Pêche aux œufs : 100 enfants

Soirées Zen : 150 personnes

Organisation Tournoi de water-polo + Fête du club, compétitions natation, water-polo ACPA

SAISON D'ÉTÉ

Pool Party

Aquagym

Une saison estivale exceptionnelle avec **60 000 entrées** (piscine, détente et CF)
+ Animations aquagym et pool-party

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Relamping en LED dans le bassin ludique subaquatique.

Mise en place d'un déchloraminateur sur le bassin ludique, un appareil fonctionnant avec rayon UV et détruisant les gaz toxiques du chlore : amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, ce qui donne une diminution de la consommation d'eau, et de produits.

Optimisation de la consommation d'électricité par des réduits moteurs.

FRÉQUENTATION ARCHIPEL

	2023			2024		
	ARCHIPEL	PISCINE	CENTRE FORME	ARCHIPEL	PISCINE	CENTRE FORME
Janvier	12 834	7453	5381	15 044	9 269	5 775
Février	9528	5159	4369	11 431	6 072	5 359
Mars	15 301	9206	6095	15 301	9 789	5 512
Avril	13 745	9082	4663	14 542	9 551	4 991
Mai	13 099	8741	4358	13 316	8 625	4 691
Juin	15 661	11 234	4427	13 570	9 225	4 345
Juillet	22 182	18 738	3444	25 409	21 527	3 882
Août	22 612	19 747	2 865	27 025	24 445	2 580
Septembre	12 386	8767	3619	15 649	10 682	4 967
Octobre	15 258	10 046	5212	16 731	11 582	5 149
Novembre	13 964	8878	5086	15 572	10 578	4 994
Décembre:	12 581	7943	4638	16 043	11 101	4 942
Accès assoc	10 000	10 000		10 000	10 000	
Accès scolaires	49 062	49 062		39 751	39 751	
TOTAL	**238 213**	**184 056**	**54 157**	**249 384**	**192 197**	**57 187**

VENTES ARCHIPEL

EN 2024

1 059 553,89 €
ARCHIPEL

766 727,18 €
PISCINE

292 826,71 €
CENTRE FORME

CENTRE FORME

Une offre comportant 24 cours par semaine (pilates, shake and dance, RPM, cross training, TRX, CAF...), 1 plateau de musculation et cardio, ainsi que des accès à l'espace détente et piscine.

	PASS ARCHI MOTIVÉ	VOLUME TOTAL DE VENTE 2023	VOLUME TOTAL DE VENTE 2024
ANNUEL	5 ENTRÉES	183	256
	ARCHI MOTIVÉ	284	318
	FAMILLE	159	115
	+65 ANS	28	43
	INTÉGRAL	18	27
	HEURES CREUSES	12	17
	CE	89	65
MENSUEL	ARCHI MOTIVÉ	276	283
	+65 ANS	31	37
	ETUDIANTS	611	582
	-18 ANS	907	821
TRIMESTRIEL	ARCHI MOTIVÉ	78	84
	+65 ANS	7	17
SEMESTRIEL	ARCHI MOTIVÉ	22	11
	+65 ANS	5	5

Un nombre toujours plus important d'adhérents depuis le Covid nous conforte dans l'organisation actuelle du centre forme, orienté sport santé et bien être.

Cela ouvre également les portes aux jeunes sans engagement.

LE PROJET SPORTIF TERRITORIAL

En novembre 2024, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a lancé **le Projet Sportif Territorial,** une initiative visant à établir un diagnostic approfondi de la pratique sportive sur le territoire.

Pourquoi ce projet ?

L'objectif principal est d'analyser les pratiques sportives, les infrastructures existantes et le tissu associatif afin de mieux anticiper les évolutions et de tracer une feuille de route pour les prochaines années. Ce travail permettra de répondre aux besoins des habitants tout en soutenant le développement sportif local.

COMPLEXE SPORTIF

Réfection de la toiture et du sol multisports en deux parties sur les étés 2024 et 2025

La première partie a eu lieu sur la salle multisports à l'été 2024 et a exigé une fermeture de 4 mois.
Une grande réussite car la salle est hors d'eau, hors d'air et la maitrise du chauffage et de l'hygrométrie y est fortement améliorée.

1 500 pratiquants par semaine en période scolaire du lundi au samedi
soit environ **54 000 usagers** par an.
2 300 pratiquants sur les 8 semaines de vacances scolaires (stages, animations etc..).
700 pratiquants accueillis en moyenne lors des week-ends de matchs, tournois ou compétitions,
soit environ **10 000 personnes** de passage au complexe par an pour les compétitions.
Une fréquentation totale de plus de **66 000 pratiquants** par an.

COMPLEXE RUGBYSTIQUE

Le club organise les entrainements et matchs de ses 10 équipes de pratiquants (U6, U8, U10, U12, U14, U16, U18, Séniors, Féminines Touch, Masculin Touch) ce qui représente environ 350 licenciés. De nombreuses animations sont proposées tout au long de l'année.

BOULODROME

L'association de gestion du boulodrome du Pays de L'Arbresle enregistre plus de 5 500 entrées par an et de nombreux visiteurs lors des matchs en week-end et des tournois du mardi.

PROJET DE COURTS DE TENNIS COUVERTS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire a validé, en décembre 2024, les trois projets de construction des terrains de tennis couverts communautaires.

Ces nouveaux équipements permettront le développement de la pratique sportive en maillant le territoire autour des sites de Saint-Germain-Nuelles, Saint-Pierre-La-Palud et Bessenay.

A l'initiative de la réflexion et très fortement engagé dans le projet, les clubs de tennis du territoire portent ce projet, en lien avec la CCPA.

Le développement de ces infrastructures vise à accompagner le développement des activités sportives avec comme priorité le sport santé/sport adapté, le tennis féminin, le sport compétition, le tennis scolaire. Il doit également répondre aux enjeux de développement des clubs avec des réflexions sur la mutualisation et la fidélisation de ressources humaines.

FUSION DE L'OFFICE DE TOURISME AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE (OTI) DES MONTS DU LYONNAIS

Depuis 2023, cinq collectivités des Monts du Lyonnais (CCPA, CCVL, COPAMO, Vallée du Garon et Monts du Lyonnais) réfléchissent à fusionner leurs offices de tourisme pour créer une structure unique, "Destination Monts du Lyonnais". Cette initiative vise à renforcer la professionnalisation, à valoriser davantage l'offre touristique et culturelle, et à harmoniser les pratiques. Le projet s'inscrit dans une dynamique amorcée dès 2016 avec la création de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) en 2018, tout en respectant les spécificités locales, comme la conservation du Bureau d'Information Touristique du Pays de L'Arbresle.

Contexte et étapes

Depuis 2023, des études et concertations ont été menées pour aboutir à une fusion opérationnelle en janvier 2025.

Parmi les jalons clés :

2023 : lancement d'études d'opportunité par la CCPA et premières concertations avec les acteurs touristiques et élus.

Ateliers et séminaires (2023) : analyse des besoins, stratégie touristique et mise en commun des missions (accueil, communication, valorisation du tourisme de pleine nature).

2024 : définition des actions, ajustements budgétaires et juridiques pour une validation finale à l'automne.

Des ajustements ont été faits pour répondre aux préoccupations locales, notamment sur la gestion du patrimoine et des conventions avec la Destination Beaujolaise. Ces points sensibles, souvent discutés en réunion, visent à préserver les spécificités du territoire tout en en gardant le lien naturel du Pays de L'Arbresle avec le Beaujolais.

Axes stratégiques pour 2025

La stratégie de l'OTI repose sur cinq axes principaux :

Accueil / information : harmonisation des outils, mise en place d'un observatoire, et actions pour mieux répondre aux attentes des clientèles prioritaires

Développement du tourisme de pleine nature : création de séjours courts autour des activités cyclo et requalification des parcours (VTT, accessibilité...)

Promotion / communication : référencement payant, participation à des salons et élaboration d'un plan média

Commercialisation : harmonisation des billetteries et développement de nouvelles offres packagées (visites théâtralisées, séjours pour groupes)

Animation / ingénierie : soutien aux prestataires pour des labels comme Tourisme Handicap et développement d'outils pour les visites autonomes (visioguides)

Moyens humains et financiers

Le budget prévisionnel maximal de la nouvelle structure pour 2025 est fixé à 1 172 092 €, réparti entre les Communautés de Communes selon la population et les retombées économiques touristiques. L'effectif actuel de l'OTI (16 ETP) restera stable, avec des ajustements pour intégrer les missions du Pays de L'Arbresle.

La part à la charge de la CCPA s'élève à 241 942 € définie selon la clef de répartition suivante :

- 60 % en fonction du nombre d'habitants par communauté de communes
- 40 % en fonction des retombées économiques touristiques

Statut et gouvernance

La nouvelle structure est une Société Publique Locale (SPL), "Destination Monts du Lyonnais" présidée par M. CHIRAT. Ce statut offre souplesse et facilité de gestion, notamment pour la commercialisation. La SPL, dotée d'un capital social de 37 000 €, sera gouvernée par un Conseil d'administration et une Assemblée générale, composés de représentants des EPCI. Un comité consultatif associera également les acteurs touristiques. Le siège social sera établi à Vaugneray, et la structure aura une durée de vie de 99 ans.

Cette fusion, votée à l'automne 2024 et effective depuis le 1er janvier 2025, vise à structurer une offre touristique cohérente et compétitive, adaptée aux attentes des clientèles et respectant les spécificités des territoires des Monts du Lyonnais.

Opérations conservées par le service Tourisme de la CCPA

Maintien du volet Patrimoine

Comme convenu lors de la concertation avec les associations du patrimoine, le service Tourisme conservera :

- La gestion des équipements en lien avec la thématique patrimoniale, à savoir; l'Espace découverte et Musée atelier du Pays de L'Arbresle (animation et scénographie) et la signalétique des sites touristiques.

- La conception et l'animation de l'offre Patrimoniale du Pays de L'Arbresle : Visites Apéritifs et Visites pique-nique, JEP / Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins / Journées thématiques Patrimoine, fiches Parcours patrimoine et accompagnement des sites patrimoniaux sur volet Promotion.

Ce nouveau partenariat entre le service Tourisme de la CCPA et les associations du patrimoine faisant l'objet d'une convention actualisée.

De son côté, l'OTI assurera la promotion des offres patrimoine du Pays de L'Arbresle, la gestion de la boutique (avec maintien de la vente d'ouvrages locaux) et des billetteries sur les évènements structurants du territoire élargi.

Maintien et renforcement du partenariat entre la CCPA et l'Office de Tourisme du Beaujolais

Ce partenariat repose sur une convention annuelle qui permet de mutualiser des actions de communication concernant les 4 communes beaujolaises du territoire (magazine et carte touristiques, guides gastronomie, hébergements, route des vins, évènements de l'été, Journées Européennes du Patrimoine notamment).

L'objectif va être désormais de renforcer ce partenariat dans les années à venir, dans une nouvelle stratégie d'ouverture par la volonté de valoriser toute l'offre phare du territoire du Pays de L'Arbresle et pas uniquement celle des 4 communes beaujolaises, ceci dans une réelle approche client et basé sur la réalité des flux touristique.

L'objectif sera de construire une véritable destination de séjours, sans se borner aux frontières administratives.

Une convention, à laquelle est adossé un plan d'action annuel révisé chaque année, a été mise en place.

La priorité en 2025 sera la promotion des offres phares du territoire puis, dans les années à venir, l'objectif est d'aller vers une montée en puissance du partenariat en poursuivant les actions mutuelles de promotion de l'offre mais aussi développer et commercialiser de nouvelles offres touristiques.

Dans le cadre de ce nouveau format de partenariat, Beaujolais Tourisme a sollicité la Communauté de Communes pour augmenter la participation financière annuelle, passant de 6 617 € à 9 000€ pour 2025.

Maintien du partenariat entre la CCPA et le Geoparc Beaujolais

Le partenariat, établi pour 4 ans depuis septembre 2022, vise l'animation globale du label Géoparc mondial UNESCO.

Il couvre plusieurs missions : recherche scientifique, protection et valorisation des richesses géologiques, éducation et sensibilisation du grand public et des scolaires, communication autour du label, coordination des réseaux d'acteurs, ainsi que l'accompagnement des projets d'aménagement et de développement de produits géo-touristiques.

Depuis 2024, la cotisation de la CCPA est établie sur la base de 1 € / habitant (Base 2024 - population complète des 4 communes beaujolaises), soit 13 000 €.

ACTIONS PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA QUALIFICATION DE L'OFFRE PATRIMONIALE

Les actions de cet axe consistent à connecter ces différents éléments de patrimoine entre eux et à les qualifier pour rendre l'offre globale attractive et lisible.

- Actions en aménagement et en création d'offres de découverte :

État d'avancement du parcours artistique et touristique Les Murmures du temps

La Communauté de Communes développe un ambitieux projet de parcours artistique et touristique sur son territoire autour de trois circuits de randonnée jalonnés d'œuvres d'art originales qui se déploient sur les communes de Saint-Germain-Nuelles, Sain-Bel, Savigny, L'Arbresle et Éveux.

L'année 2024 a été marquée par l'installation de sept œuvres parmi les onze que compte le parcours, disséminant ici et là une nouvelle forme de culture entre paysages et patrimoine.

Quatre nouvelles œuvres viendront parfaire ce parcours riche et singulier en 2025.

L'installation des œuvres a par ailleurs donné lieu à de nombreuses actions de médiations animées par les artistes eux-mêmes, à destination des scolaires, institutions (MJC, EHPAD...) ou grand public.

Un festival d'ouverture gratuit, organisé les 6 et 7 juillet 2024 et orchestré par l'association WOODSTOWER du festival éponyme, a permis de promouvoir cette offre culturelle auprès des habitants, mais également auprès du public lyonnais venu en nombre profiter en journée, des nombreuses animations proposées sur le site central du Val des Chenevières et du concert musical offert en soirée. L'occasion également de découvrir les œuvres en présence des artistes, accompagnés de médiatrices culturelles.

De nombreux supports de communication existent désormais autour de ce parcours, en version numérique à l'adresse www.lesmurmuresdutemps.fr ou en version papier sur simple demande au bureau d'informations touristiques Place Sapéon à L'Arbresle.

Et pour suivre toute l'actualité "Les Murmures du Temps", rendez-vous sur Facebook et Instagram.

Les Balades Gourmandes

En 2018 ont été créées et commercialisées les offres de Balades Gourmandes de l'Office de Tourisme (Formule journée ou packagée sur 2 jours, également déclinées sous forme de coffrets cadeaux).

Sur l'année 2024, 41 réservations (108 personnes) ont été effectuées, représentant plus de 1800 € de retombées économiques pour les prestataires partenaires, soit une baisse de 40% par rapport à 2023 (186 participants).

Les Dimanches Électriques

Suite à l'achat d'une flotte de 12 VTT électriques courant 2018 et à la réalisation d'un réseau de 26 circuits VTT sur le territoire, une offre de balades en VTT électriques a été créée en 2019 en partenariat avec Laurent Cherbonnel, guide moniteur VTT professionnel.

Le principe : proposer 2 dimanches par mois de mars à octobre, des balades en VTT électriques en petit groupe, accompagnées par un guide, à la découverte de l'ensemble du territoire.

13 balades prévues – 6 ont effectivement eu lieu et 7 ont été annulées dont 6 fautes de participants (Seuil d'annulation à moins de 4 participants) et 1 à cause de la météo.

42 participants (capacité maxi de 195) : contre 112 en 2023.

Provenance : 53% Métropole ; 21% Pays de L'Arbresle ; 14% Monts du Lyonnais ; 7% Beaujolais ; 5% autres.

Les Gnolus : geocaching du Département du Rhône

Créée en 2019 en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais, cette offre propose une chasse aux trésors permettant de découvrir de façon ludique les éléments patrimoniaux et paysagers de la destination Monts du Lyonnais.

Cette offre a fait l'objet en 2022 d'un partenariat avec l'EPIC Maison Départementale Rhône Tourisme pour développer l'activité sur l'ensemble du Département du Rhône.

Ce sont donc désormais 58 parcours, 1 parcours vélo et 2 missions spéciales qui sont proposés sur l'ensemble du Département du Rhône.

5 parcours sont proposés sur le territoire du Pays de L'Arbresle :

- Bessenay, inauguré en 2019 : réalisé par 1 556 familles
- L'Arbresle, inauguré en 2019 : réalisé par 2 318 familles
- Savigny, inauguré en 2021 : réalisé par 1 911 familles
- Bibost, inauguré en 2022 : réalisé par 1 117 familles
- Courzieu, inauguré en 2023 : réalisé par 957 familles

Les Visites Pique-Niques/Apéritifs

A l'initiative de certaines associations du patrimoine, une offre de visites guidées du patrimoine agrémentées d'un pique-nique de produits locaux ou d'un apéritif de terroir en fin de visite a été créée en 2020, après le premier confinement.

En 2024, sur les 25 visites programmées, 14 ont pu avoir lieu et 11 annulées faute d'un nombre suffisant d'inscrits (à – de 5 pers) et 1 pour cause de vigilance orange météo.

On dénombre 157 participants en 2024 (contre 246 en 2023 et 212 en 2023). Cette baisse peut notamment être imputée à une météo pluvieuse.

L'origine géographique des visiteurs est la suivante : 43% Pays de L'Arbresle ; 26% Métropole ; 16% Beaujolais ; 8% Monts du Lyonnais ; 7% autres départements.

Animation de l'Espace Découverte

Depuis 2012, l'Espace Découverte du Pays de L'Arbresle et le Musée-atelier des Canuts inaugurés en 2017, proposent une vitrine des éléments patrimoniaux et culturels du territoire. À l'exposition permanente s'ajoute un programme annuel d'expositions jalonnées de « temps forts ». Diverses activités sont aussi accueillies à l'Espace Découverte, utilisé comme « lieu de vie et d'accueil ».

Avec 2 200 visiteurs en 2024, la fréquentation de l'Espace Découverte progresse de 22% par rapport à 2023 et dépasse largement sa fréquentation habituelle d'avant-COVID (1 514 visiteurs en 2019).

6 expositions ont été présentées durant la saison.

En parallèle, les animations portées par les Amis du Vieil Arbresle (ouverture le 1er dimanche du mois avec démonstrations de tissage, visites guidées de L'Arbresle qui passent systématiquement par l'Espace Découverte, réunions et rencontres diverses) ont accueilli 1 310 visiteurs (contre 1052 en 2023).

Programmation des Mercredis Découverte

Cette action met en œuvre un programme varié d'animations (balades, démonstrations, ateliers) renouvelées chaque année, organisées, en 2024, les mercredis des vacances d'avril aux vacances de la Toussaint.

17 animations programmées dont 5 dans le programme des Géo-événements – 14 ont effectivement eu lieu et 3 ont été annulées faute de participants (Seuil d'annulation 1/4 des participants).

207 participants (capacité maxi 384) : contre 226 en 2023

42% des participants viennent du Pays de L'Arbresle, puis des territoires aux alentours (Monts du Lyonnais, Beaujolais, Vallons du Lyonnais, Métropole de Lyon, etc.).

Groupe de travail Patrimoine

Depuis 2016, l'Office de Tourisme collabore avec les représentants d'associations, de sites, de communes ou de particuliers, tous acteurs du Patrimoine en Pays de L'Arbresle, dans les domaines de la promotion, de la communication et de la création de supports de médiation.

En 2024, l'Office du Tourisme a conduit principalement trois actions patrimoniales : la promotion des diverses Journées du Patrimoine, l'édition d'un nouveau parcours patrimoine à L'Arbresle, le développement des « Visites pique-niques ».

Actions en accompagnement de projets

Désireuse de soutenir le dynamisme local, la Communauté de Communes se place au côté des acteurs touristiques pour accompagner les projets touristiques d'intérêt communautaire.

Dispositif de valorisation du patrimoine

Instauré en 2017, ce dispositif vise à soutenir toute opérations de valorisation du patrimoine qui participe à la mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays de L'Arbresle et s'adresse à l'ensemble des associations du patrimoine et des communes du territoire.

L'appel à projet 2024 a permis de soutenir 6 opérations pour un montant global d'aides de 10 551 €.

Dispositif d'aides directes aux projets touristiques

Ce dispositif, en lien avec le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et instauré en Conseil Communautaire du 8 février 2018, vise à soutenir les établissements privés éligibles ayant leur siège sur le territoire du Pays de L'Arbresle, pour tout projet touristique visant à développer et/ou qualifier l'offre patrimoniale du territoire.

Projet soutenu en 2024 : Parc de Courzieu à hauteur de 3 000€ pour la rénovation de la Tête de Loup et de la Maison des Pièges.

Candidature pour le Label Les 100 Plus Beaux Détours de France

Le label "Les 100 Plus Beaux Détours de France" permet de distinguer des petites villes touristiques où chaque visiteur est sûr de trouver un patrimoine intéressant, de qualité, une identité artisanale et gastronomique, un hébergement et un accueil de qualité.

La candidature de la ville de L'Arbresle n'a pu être retenue en 2024.
En effet, les départements n'ayant pas ou peu de villages classés sont privilégiés et notre territoire est situé à 30 km (distance minimale exigée) de Saint-Symphorien-sur-Coise et Trévoux, deux villages classés "Plus Beaux Détours de France".

Les échanges avec les décideurs en charge de l'octroi du label se poursuivent pour proposer une nouvelle candidature l'an prochain.

ACTIONS PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA QUALIFICATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL

- Accueil de groupes

L'Office de Tourisme propose un service sur mesure aux groupes pour leur permettre de découvrir le large patrimoine du Pays de L'Arbresle.

Pour l'année 2024, 32 groupes ont réservé par le service groupe de l'Office du Tourisme (contre 31 l'an dernier), soit 423 visiteurs.

Avec la réorganisation du service dans le courant de l'année, les autres demandes de groupes reçues sur la deuxième partie de l'année 2024 ont été transférées directement aux prestataires concernés pour assurer leur bonne gestion.

- Mise en place d'une signalétique pour les hébergeurs touristiques

Pour faire suite à la pose initiale en 2018 de panneaux de signalisation d'hébergements touristiques sur le territoire, un travail de veille est conduit chaque année pour prendre en compte les nouveaux hébergements en installant des panneaux si des besoins sont avérés de la part des hébergeurs et supprimer les panneaux des hébergements ayant cessé leur activité.

ACTIONS PARTICIPANT À L'ANIMATION DU RÉSEAU

- Actions visant à informer :

Rencontres avec les correspondants communaux

Afin d'assurer la bonne prise en compte des besoins et le maintien des relations avec la Communauté de Communes, des rencontres biannuelles (collectives au printemps et individuelles à l'automne) réunissent les correspondants communaux pour informer des missions de l'Office de Tourisme, des nouveautés et donner un temps de parole aux communes.

Visites de prestataires

Chaque année, l'Office de Tourisme va à la rencontre des acteurs du territoire, en privilégiant les nouveaux arrivants, afin d'établir un lien personnalisé avec eux.

En 2024, les visites ont été particulièrement axées autour de la plateforme MonPaysdeL'Arbresle.fr afin de rédiger des articles de blog relayés sur la page Facebook de la Communauté de Communes.

Ce travail de rencontres privilégiées sera renforcé en 2025 par l'OTI des Monts du Lyonnais.

Diffusion de la newsletter profesionnelle

L'Office de Tourisme envoie ponctuellement des newsletters à destination des professionnels du territoire, pour les inviter sur des temps forts (ateliers thématiques, bourses aux documents...) ou leur communiquer l'actualité du territoire.

Agenda mensuel des manifestations

L'Office a poursuivi l'envoi de son agenda mensuel à 1 200 destinataires. Près de 450 manifestations ont ainsi été annoncées par leurs organisateurs via une saisie sur un formulaire en ligne sur www.arbresletourisme.fr

Suite à la fusion avec Destination Monts du Lyonnais, ces manifestations seront désormais promues sur l'agenda de l'Office de tourisme des Monts du Lyonnais.

Plateforme des acteurs locaux Mon Pays de L'Arbresle

Le site internet, www.monpaysdelarbresle.fr, accessible depuis septembre 2022 et destiné à promouvoir les savoir-faire et l'économie locale se compose de trois rubriques : Explorer, Blog et Agenda.
Chaque acteur économique du territoire est invité à s'inscrire sur la plateforme pour ensuite figurer sur cet annuaire du Pays de L'Arbresle via ce lien :
https://www.monpaysdelarbresle.fr/Security/login

Quelques chiffres au 31 décembre 2024 : 234 fiches structures et 47 articles de blog en ligne.
Un bilan des performances de l'outil a été réalisé afin de définir les perspectives d'évolution de la plateforme.
L'année 2024 fut une année de flottement pour la plateforme, par manque de moyens humains dédiés pour animer et développer l'outil. En effet, le service tourisme a été fortement mobilisé sur l'ouverture du Parcours Les Murmures du Temps et a connu des changements au sein de l'équipe.

Aussi, un projet de développement et d'évolution de l'outil a été proposé et validé par le Président et les Maires le jeudi 16 janvier 2025 lors de la Conférence des Maires élargie.
Il s'agit de consacrer un emploi à temps plein sur 6 mois pour renforcer :

- La communication sur l'outil afin de le faire connaître des habitants (particuliers et professionnels) du territoire
- L'animation de la plateforme : démarchage, rédaction d'articles... pour maximiser le remplissage de l'annuaire, de l'agenda et rendre la plateforme vivante.
- Étudier les retombées et l'impact de l'outil pour les acteurs utilisateurs : notoriété, fréquentation, chiffre d'affaires...

L'idée étant de confirmer, au terme de la phase d'expérimentation, la pertinence et performance ou non de l'outil.

Actions visant à valoriser les activités :

Dispositif d'« Office de Tourisme hors les murs »

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la mission d'accueil de l'Office de Tourisme en allant à la rencontre des visiteurs qui ne fréquenteraient pas spontanément la structure durant leur séjour, sur des évènements intra et extra-territoriaux.

Du fait de la réorganisation du service en cours d'année, l'Office de Tourisme n'a pu se rendre en 2024, qu'au Salon du Randonneur à la Cité Internationale de Lyon (sur le stand de Rhône Tourisme) et au forum des associations de L'Arbresle.

Ce travail sera poursuivi en 2025 par l'OTI des Monts du Lyonnais en sélectionnant des évènements phares où se rendre, notamment sur la thématique pleine nature.

LES ACTIONS PARTICIPANT À LA PROMOTION ET AU MARKETING

Relations presse et insertions publicitaires

Afin de valoriser les offres touristiques du territoire, l'Office de Tourisme a maintenu, tout au long de l'année, des relations presse régulières sous forme d'encarts, de publi-reportages ou de campagnes web auprès d'une sélection de médias jugés prioritaires au regard de nos cibles de clientèles.

Le plan média retenu en 2024 a été le suivant :
- Référencement de 10 sites ou offres sur l'application Prairy
- Publi-reportage sur le site du Patriote
- Tournage de 2 vidéos immersives relayées par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme
- Insertion d'encarts demi-pages dans les suppléments de l'été du Progrès, du Dauphiné, du Journal Saône et Loire et du Pays

Un plan média sera établi en 2025 par l'OTI des Monts du Lyonnais.

Éditions

Comme chaque année, l'Office de Tourisme met à jour sa collection d'éditions papier afin de proposer, conformément au positionnement touristique du territoire, une information touristique actualisée et visuellement homogène et de mettre en avant les nouveautés proposées. Guides touristiques 2024/2025, cartes touristiques, dépliants des Balades Gourmandes/ Dimanches Electriques / Visites Découvertes 2023, fiches de randonnée, circuits VTT et cartes des circuits VTT, fiches patrimoine de plusieurs circuits de centre-bourgs.

La diffusion de ces éditions s'est organisée cette année encore via un click and collect à l'Office de Tourisme.

En 2025, suite à la fusion de l'Office de Tourisme, les éditions du Pays de L'Arbresle ne seront pas reconduites. En parallèle, l'OTI des Monts du Lyonnais réalise un travail similaire à l'échelle de la Destination, l'offre du Pays de L'Arbresle sera alors référencée sur ces éditions.

Les fiches patrimoine seront en revanche poursuivies à l'échelle du Pays de L'Arbresle.

FRÉQUENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Auprès du bureau d'accueil

4522 visiteurs
au guichet de l'Office de tourisme contre 3610 en 2023

3216 demandes contre 3589 en 2023

5840 personnes potentiellement concernées par ces demandes

Via Internet

On constate une hausse de 16 % du nombre de sessions par visiteurs par rapport à l'année 2023 (54 408 sessions enregistrées) et une baisse du nombre de pages vues de 6% (114.296 pages vues).

Top 3 des pages les plus consultées :

🥇 Agenda, tous les évènements à venir,
🥇 Balades et randonnées, fiches randos,
🥇 Visiter-Bouger, Les incontournables

L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE, C'EST AUSSI...

La boutique

Elle propose une sélection d'ouvrages dédiés au patrimoine et à l'histoire du territoire, ainsi que des cartes et topoguides de randonnées pédestres.

En 2024, les ouvrages les plus vendus restent les cartoguides de randonnée du PDIPR et les revues Arborosa.

LA TAXE DE SÉJOUR

44 637,14 € de recettes de taxe de séjour collectées en 2024 dont 10% reversés au Département du Rhône au titre de la taxe de séjour additionnelle.

Il est rappelé que les recettes de taxe de séjour sont affectées sur le budget annexe de l'Office de Tourisme.

La billetterie

Le service billetterie de l'Office de Tourisme a pris en charge 6 ventes de billets pour le compte d'organisateurs de manifestations associatives ou professionnelles.

Il assure également les réservations au guichet des visites et activités proposées par l'OT (Mercredis Découverte, Patrimoine Gourmand, Dimanches Électriques, Balades Gourmandes) et collabore à la billetterie de la Saison Culturelle Saint Germain Nuelles.

Si la plupart des spectacles sont désormais réservables en ligne, le service de billetterie au guichet reste apprécié des organisateurs de manifestations car une partie des spectateurs demeure attachée à la vente directe.

La billetterie représente 13% des demandes traitées par l'Office de Tourisme.

GLOSSAIRE

ACFI : Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

ACPA : Aquatic Club du Pays de L'Arbresle

AILOJ : Aide au Logement des Jeunes

AMI : Aide à la Mobilité Individuelle

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

AOMTL : Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais

AP : Assistant de Prévention

APA : Activité Physique Adaptée

ASA : Association Syndicale Autorisée

ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BNSSA : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

BO : Bassin d'Orage

BE : Manœuvre : Chargé de Manœuvre bâtiments techniques

BS : Chargé d'intervention élémentaire de remplacement et de raccordement bâtiments techniques

CAF : Caisse Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCMDL : Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

CCP : Commission Consultative Paritaire

CCPA : Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

CDG : Centres de Gestion

CEOL : Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais

CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

CNFPT : Centre National Fonction Publique Territoriale

COPIL : Comité de pilotage

COR : Communauté de l'Ouest Rhodanien

CT : Comité Technique

CTTI : Contrats de Travail Temporaire d'Insertion

DOO : Document d'Orientations d'Objectifs

DAPAP : Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique

DERU : Directive Eaux Résiduaires Urbaines

Devéco : Développement Économique

DGS :Direction Générale des Services

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSN : Déclaration Sociale Nominative

DUERP : Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes

EPI : Équipement de Protection Individuelle

ERP : Établissement Recevant du Public

ETTI : Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion

FMI : Fréquentation maximale instantanée

FTTH : Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GMAO : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur

HT : Hors Taxes

LDG : Lignes Directrices de Gestion

MJC : Maisons des Jeunes et de la Culture

MNS : Maître-Nageur Sauveteur

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PEC : Parcours Emploi Compétences

PIJ : Point Information Jeunesse

PLH : Programme Local de l'Habitat

PR : Poste de Refoulement

PSC1 : Prévention et Secours Civiques

RAM : Relais Assistants Maternels

RDI : Rhône Développement Initiative

RH : Ressources Humaines

RPE : Relais Petite Enfance

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSU : Rapport Social Unique

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

CSRH : Centre de Service des Ressources Humaines

SIG : Système d'Information Géographique

SOLIHA : Solidaires pour l'Habitat

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STAC : Service Technique de l'Assainissement Collectif

STEU : Station de Traitement des Eaux Usées

SYDER : Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône

SYRIBT : Syndicat de Rivières Brévenne Turdine

SYTRAL : Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

TCL : Transports en Commun Lyonnais

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

ZA : Zone d'Activités

ZAE : Zones d'Activités Economiques

ZI : Zone Industrielle

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE L'ARBRESLE
117 rue Pierre Passemard
69210 L'Arbresle
04 74 01 68 90
ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

Directeur de la publication : Pierre-Jean ZANNETTACCI
Rédaction : Services de la Communauté de Communes
Mise en pages : Service Communication
Crédits photos : Lionel Rault, service communication, Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle

Pays de L'Arbresle.
TERRE D'AVENIR.

Photo © Lionel Rault

PLUS D'INFORMATIONS

—

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
04 74 01 68 90 / ccpa@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr
www.archipel-aquacentre.fr / www.arbresletourisme.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle